

BURKINA FASO

*Institut national de la statistique
et de la démographie*

**TABLEAU DE BORD
DE LA GOUVERNANCE**

Edition 2018

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données statistiques le Tableau de bord de la gouvernance (TBG) édition 2018. Cette publication qui est annuelle est à sa septième parution.

Le Tableau de bord de la gouvernance retrace les tendances des indicateurs traceurs de la gouvernance dans les domaines politiques, de la gestion économique, des affaires et du développement social.

L'INSD réitère sa profonde gratitude aux services publics, parapublics et privés pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Nous profitons également de l'occasion pour formuler nos remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans la réalisation de cette œuvre, celle-ci n'est pas exempte de lacunes et d'imperfections. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Nous osons espérer que ce document répondra à vos attentes et constituer un instrument d'amélioration de vos connaissances dans le domaine de la gouvernance au Burkina Faso.



Boureima OUEDRAOGO
Le Directeur
Général
INSD

TABLES DES MATIERES

PARTIE A : LES INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE	1
I. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	2
I.1. Système politique et électoral	2
I.1.2. Participation politique des femmes	4
I.1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique	6
I.1.4. Autorité de la loi et justice	6
I.2. Médias	11
I.2.2. Société civile	13
I.2.3. Activités du Médiateur du Faso	14
II. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	20
II.1. Politique macro-économique	20
II.1.1. Inflation	20
II.1.2. Le Produit intérieur brut (PIB)	21
II.1.3. Échanges extérieurs en rapport avec le PIB	23
II.1.4. Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB	23
II.2. Emploi	25
II.3. Mobilisation des ressources intérieures	26
II.4. Exécution du budget	27
II.4.1. Part du budget affectée aux ministères prioritaires	27
II.4.2. Exécution du budget	29
III. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	32
III.1.1. Assurés sociaux	32
III.1.2. Respect de la législation du travail	33
III.1.3. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail	34
IV. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	35
IV.1. Dépendance en matière de développement	35
IV.1.1. Dette publique	35
IV.1.2. Aide publique au développement en pourcentage du PIB	36
IV.2. Éducation préscolaire et enseignement primaire	37
IV.2.1. Taux Brut de préscolarisation	39
IV.2.2. Taux brut d'admission (TBA) au CPI	39
IV.2.3. Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	40
IV.2.4. Taux net de scolarisation (TNS) au primaire	41
IV.2.5. Ratio élèves/maître au primaire	42
IV.2.6. Taux d'achèvement au primaire (TAP)	43

IV.2.7. Salles de classes sous paillote au primaire (publique)	44
IV.3. Enseignements post-primaire et secondaire	45
I.1.1. Taux de transition globale au post-primaire	47
IV.3.1. Taux de transition globale au secondaire	47
IV.3.2. Taux brut d'admission en classe de sixième (6 ^{ème})	48
IV.3.3. Taux brut d'admission au secondaire (2 ^{nde})	49
IV.3.4. Taux brut de scolarisation au Post-primaire	50
IV.3.5. Taux brut de scolarisation au Secondaire	51
IV.3.6. Ratio élèves/classe au post-primaire.....	52
IV.3.7. Ratio élèves/classe au secondaire	52
IV.3.8. Taux de réussite au BEPC.....	53
IV.4. Enseignement supérieur	54
IV.4.1. Les institutions d'enseignement supérieur (universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles)	54
IV.4.2. Les effectifs des étudiants.....	55
IV.4.3. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	56
IV.4.4. Taux de réussite au Baccalauréat	57
IV.5. Santé	57
IV.5.1. Ratio-population/centre de santé	59
IV.5.2. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.....	64
IV.5.3. Mortalité.....	65
IV.6. Conditions de vie des ménages burkinabè	66
IV.6.1. Accessibilité à certains services.....	66
IV.6.2. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés).....	69
IV.6.3. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage	69
IV.6.4. Réseau routier bitumé du Burkina Faso	70
IV.7. Pauvreté	71
PARTIE B : LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE.....	73
V. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE.....	74
V.1. Stabilité politique.....	74
V.2. Droits civils et politiques	75
V.3. Médias.....	76
V.4. Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme ...	77
VI. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	78
VII. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	79
VIII. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	81
ANNEXES	XI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus	2
Tableau 2 : Indicateurs de la participation politique des femmes	5
Tableau 3 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique	6
Tableau 4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire	7
Tableau 5 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias	11
Tableau 6 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC.....	12
Tableau 7 : Évolution des taux de croissance du nombre d'ONG et d'ONG locales	13
Tableau 8 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso.....	14
Tableau 9 : Évolution des indicateurs macro-économiques.....	20
Tableau 10 : Indicateurs de mobilisation des ressources	26
Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au budget.....	29
Tableau 12 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2013 à 2017	30
Tableau 13 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS).....	32
Tableau 14 : Nombre moyen d'infractions liées au travail.....	33
Tableau 15 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail ...	34
Tableau 16 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement ..	35
Tableau 17 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.....	38
Tableau 18 : Évolution de certains indicateurs du post primaire et du secondaire	46
Tableau 19 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur	54
Tableau 20 : Niveau des indicateurs relatifs à la santé.....	58
Tableau 21 : Couverture (%) vaccinale par antigène	64
Tableau 22 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans.....	64
Tableau 23 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle	65
Tableau 24 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages	67
Tableau 25 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms)	70
Tableau 26 : Niveau des indicateurs de stabilité politique.....	74
Tableau 27 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques	75
Tableau 28 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse	76
Tableau 29 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	77
Tableau 30 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption	78
Tableau 31 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises.....	79
Tableau 32 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique	81

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections	3
Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés	3
Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections..	4
Graphique 4: Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement ..	5
Graphique 5 : Évolution de la part du budget du MJDHPC dans le budget national (en %)....	7
Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats pour 100 000 habitants	8
Graphique 7 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI	9
Graphique 8 : Répartition des incarcérés par sexe (%)	10
Graphique 9 : Répartition des incarcérés par statut (mineurs, majeurs)	11
Graphique 10 : Évolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision	12
Graphique 11 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants	13
Graphique 12 :Volume des plaintes annuelles reçues par le Médiateur du Faso	15
Graphique 13 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits	16
Graphique 14: Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits	17
Graphique 15 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits.....	17
Graphique 16 : Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits.....	18
Graphique 17 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration	19
Graphique 18 : Dossiers clos en % des dossiers instruits	19
Graphique 19 : Évolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles(en %) dans la formation du PIB	21
Graphique 20 : Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	22
Graphique 21 : Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB	24
Graphique 22 : Évolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal	25
Graphique 23 : Évolution du taux d'activité (en %)	25
Graphique 24 : Évolution du taux de chômage urbain (en %)	26
Graphique 25 : Évolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB .	27
Graphique 26 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale de 2011 à 2015 (base loi de finances initiale).....	28
Graphique 27 : Évolution du taux d'exécution du budget du MENA de 2013 à 2017	30
Graphique 28 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2013 à 2017	31
Graphique 29 : Évolution du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires de 2013 à 2017	32
Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS.....	33
Graphique 31 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail	34
Graphique 32 : Évolution de la dette publique.....	36
Graphique 33 : Évolution de l'aide publique au développement (APD)	37
Graphique 34 : Évolution des Taux Bruts de Préscolarisation.....	39
Graphique 35 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire	40
Graphique 36 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire	41
Graphique 37 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire.....	42

Graphique 38 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire	43
Graphique 39 : Évolution du Taux d’Achèvement au Primaire	44
Graphique 40 : Évolution des salles de classe sous paillotes au primaire.....	45
Graphique 41 : Évolution des taux de transition au post primaire	47
Graphique 42 : Évolution des taux de transition au secondaire	48
Graphique 43 : Évolution des taux bruts d’admission en classe de sixième (6ème).....	49
Graphique 44 : Évolution des taux bruts d’admission en classe de seconde (2nde).....	50
Graphique 45 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire	51
Graphique 46 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire	51
Graphique 47 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général) ..	52
Graphique 48 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire	53
Graphique 49 : Évolution du taux de réussite au BEPC.....	53
Graphique 50 : Évolution du nombre d’institutions d’enseignement supérieur par statut et par année.....	55
Graphique 51 : Évolution de l’effectif des étudiants par sexe et par année	56
Graphique 52 : Évolution du nombre d’étudiants pour 100000 habitants selon le sexe.....	56
Graphique 53 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat par nature (en %)	57
Graphique 54 : Évolution du nombre d’habitants pour un CSPS	59
Graphique 55 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel	60
Graphique 56 : Évolution (%) de dépôts MEG n’ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles	60
Graphique 57 : Évolution (%) du ratio infirmiers pour 10 000 habitants	61
Graphique 58 : Évolution (%) du taux de couverture en CPN2.....	62
Graphique 59 : Évolution (%) du taux d’accouchements assisté par un personnel qualifié ...	62
Graphique 60 : Évolution (%) du taux d’utilisation des méthodes contraceptives	63
Graphique 61 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme	63
Graphique 62 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	66
Graphique 63 : Proportion des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d’eau de boisson la plus proche	67
Graphique 64 : Nombre de points d’eau modernes pour 100 000 habitants	68
Graphique 65 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires	69
Graphique 66 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine	69
Graphique 67 : Proportion des ménages utilisant l’électricité pour l’éclairage	70
Graphique 68 : Réseau routier bitumé.....	71
Graphique 69 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso.....	72
Graphique 70 : Niveau des indicateurs de stabilité politique.....	74
Graphique 71 : Droits civils et politiques.....	75
Graphique 72 : Évolution de l’indice de la liberté de la presse.....	76
Graphique 73 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l’homme	77
Graphique 74 : Évolution de l’indice de la perception de la corruption	78
Graphique 75 : Évolution de l’indice de liberté économique du Burkina.....	80

PARTIE A : LES INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE

I. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

I.1. SYSTEME POLITIQUE ET ELECTORAL

Le système politique et électoral est apprécié à travers la participation de la population aux élections ainsi que la création de partis politiques, leur inscription aux élections et leur capacité à remporter des sièges. Le niveau des indicateurs analysés est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de participation aux élections	-	-	54,8		75,3 (M) 75,7 (L)	-		60,0 (P) 60,1 (L)	48,9 (M)
Nombre de partis politiques enregistrés ¹	113	135	141	158	107	107	111	139	
Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	-	-	-		67 (M) 74 (L)	-		22 (P) 99 (L)	85 (M)
Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu un siège	-	-	-		40 (M) 13 (L)			14 (L)	43 (M)

Sources : Commission Électorale Nationale Indépendante, Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/MATD, Conseil d'État

NB : Élections présidentielle en 2010 et municipales en 2016. En 2012, les municipales et les législatives ont été couplées. Les élections présidentielle et législatives ont été également couplées en 2015. (M=Municipales ; L=Législatives ; P=Présidentielle)

I.1.1.1 Participation de la population aux élections

Une baisse de 26,4 points à l'élection municipale de 2016...

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie en vue de la promotion de la bonne gouvernance et de l'instauration d'une paix durable.

Le taux de participation à l'élection municipale était de 48,9% en 2016. Comparé à l'élection municipale de 2012, on enregistre une baisse de 26,4 points.

¹Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections



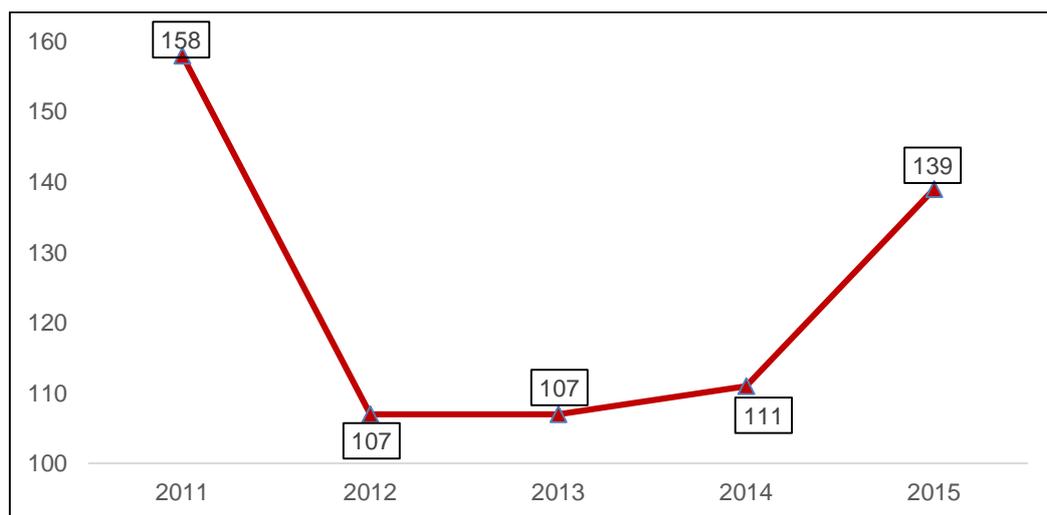
Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

I.1.1.2 Création de partis politiques :

28 partis politiques créés en 2015...

Le nombre de partis politiques enregistrés par le Ministère en charge de l'administration territoriale en 2015 est de 139 contre 111 en 2014, soit une hausse de 25,2%. En 2012, ce nombre a connu une baisse de 47,7% due en partie aux mesures d'apurement de la scène politique entreprises par le Ministère en charge de l'administration territoriale. En effet, une cinquantaine de partis politiques a été suspendue en raison d'une absence de siège officiel fonctionnel.

Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés



Source : Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation.

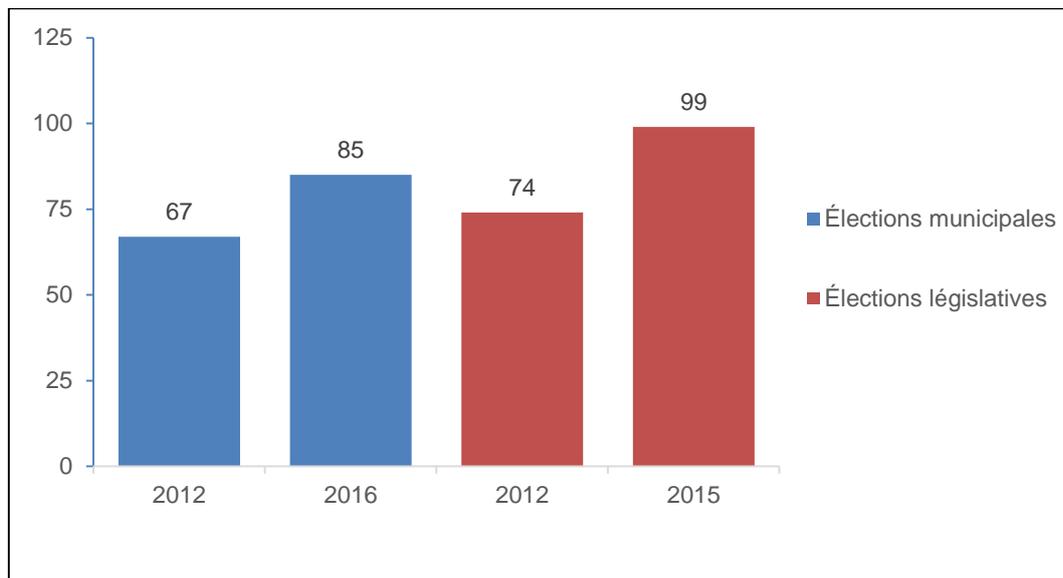
I.1.1.3 Inscription des partis et formations politiques aux élections

Une hausse par rapport à 2012...

Le nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections municipales est de 85 en 2016 contre 67 en 2012, soit une hausse de 26,8%.

Pour les élections législatives de 2015, le nombre de partis et formations politiques inscrits est de 99 contre 74 en 2012, soit une hausse de 33,8%. Cette hausse au niveau des élections législatives pourrait traduire la volonté des partis politiques d'être plus représentés à l'Assemblée Nationale.

Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

I.1.1.4 Obtention de sièges par les partis et formations politiques

Trois (3) partis et formations politiques de plus en 2016...

Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un conseiller lors de l'élection municipale de 2016 est de 43 contre 40 en 2012.

I.1.2. Participation politique des femmes

Une faible représentativité des femmes au parlement et au gouvernement...

La participation politique des femmes est analysée à travers deux indicateurs que sont le nombre de femmes au parlement et celui au gouvernement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces indicateurs.

Tableau 2 : Indicateurs de la participation politique des femmes

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Proportion de femmes au parlement	17/111	17/111	17/111	17/111	17/111	20/127	24/127	9/90	14/127	15/127
Proportion de femmes au gouvernement	7/34	6/34	5/34	3/30	4/31	5/32	5/32	4/26	7/29	7/32

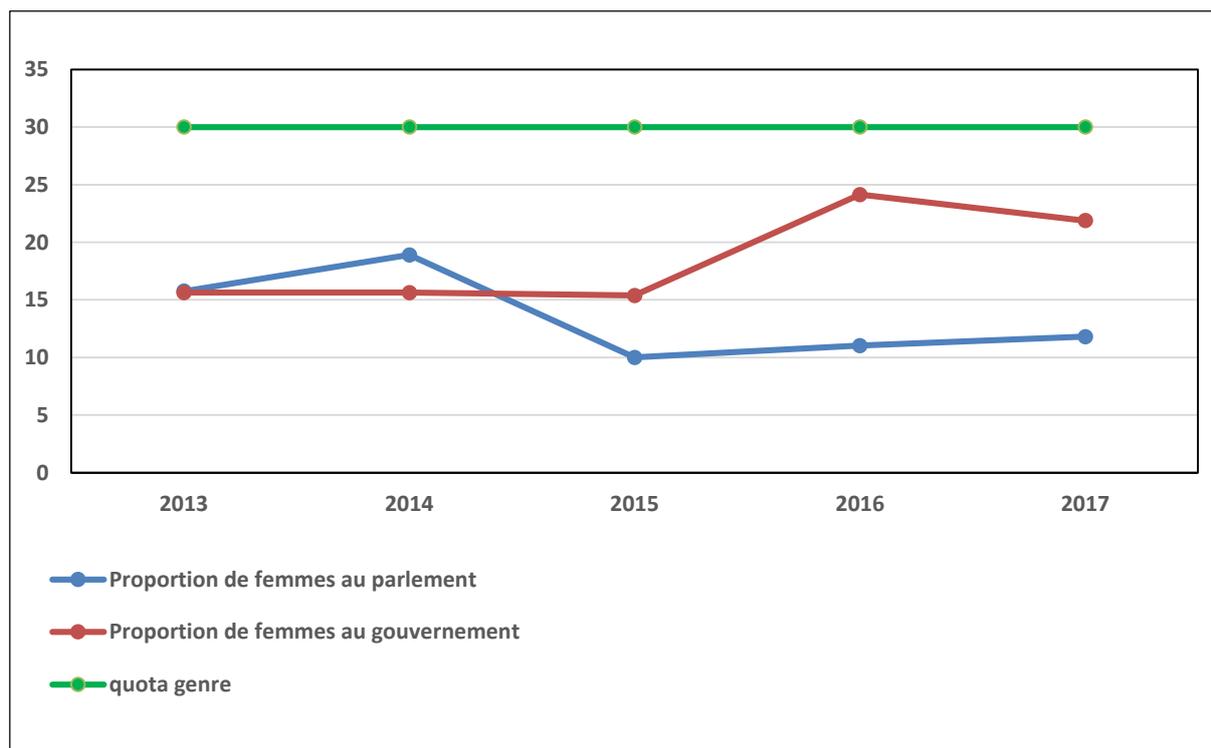
Source : Union inter parlementaire, Journal officiel

En 2017, l'Assemblée nationale comptait 127 parlementaires dont 15 femmes, soit une proportion de 11,8%. Comparativement à 2016, cette proportion est en hausse de 0,8 point.

Quant à la proportion des femmes au Gouvernement, elle s'est établie à 21,8% en 2017 contre 24,1% en 2016, soit une baisse de 2,3 points.

De façon générale, la loi sur le quota genre n'a pas été respectée au parlement et dans les différents gouvernements. En rappel, la loi sur le quota genre a été adoptée en 2009, et relue en 2015 pour la rendre plus efficace. Cette loi qui vise à lutter contre les inégalités à l'égard des femmes et à promouvoir leur pleine participation à la vie politique, exige 30% de femmes sur toutes les listes électorales au Burkina Faso. L'adoption de cette loi marque un progrès certain, mais son application se fait toujours attendre, et les résultats sur le terrain sont toujours mitigés.

Graphique 4: Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement



Sources : Union inter parlement, Journal officiel

I.1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique

La représentativité des femmes dans la Fonction publique est une thématique importante de la gouvernance politique. Elle est analysée ici à travers la proportion des femmes dans l'effectif du personnel de la Fonction Publique, notamment la proportion des femmes cadres supérieurs et celle des femmes cadres moyens dont l'évolution au cours des dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% de femmes dans la Fonction publique	28,2	29,5	29,1	29,4	32,1	31,1	32,4	33,3	33,8	34,4
% de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère, P, I et 6e)	18,5	20,1	18,7	18,7	18,7	18,8	19,1	19,4	19,5	20,0
% de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B, II et 2ème)	25,8	28,6	28,1	29,5	30,0	31,5	33,1	33,9	34,4	35,3

Sources : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

La proportion de femmes dans la Fonction publique est de 34,4% en 2017 contre 33,8% en 2016, soit un gain de 0,5 point. De façon générale, on observe une hausse de 3,3 points sur la période 2013-2017.

Quant à la proportion des femmes cadres supérieurs, elle est de 20,0% en 2017. Cette proportion est en légère hausse de 1,2 point entre 2013 et 2017.

En ce qui concerne les femmes cadres moyens dans la Fonction publique, on constate une augmentation régulière de leur effectif au cours de ces dernières années. En effet, leur proportion est passée de 31,5% en 2013 à 35,3% en 2017 soit un gain de 3,8 points sur la période.

I.1.4. Autorité de la loi et justice

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant la règle de droit, de garantir les libertés individuelles et collectives et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'État de droit. Ainsi, le Ministère en charge de la justice est chargé de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de justice. Pour le suivi de la mise en œuvre de cette politique, le ministère produit des indicateurs dont l'évolution de certains est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part du budget du Ministère de la justice (%)	0,7	0,7	0,4	0,7	0,8	1,0	0,7	0,98	0,98	1,27
Part du budget du Ministère de la sécurité (%)	2,2	2,2	-	2,3				-		
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	20	23	24	24	24	24	24	24	25	25
Nombre de magistrats en activité	333	361	369	391	415	409	428	449	480	508
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,5	2,6	2,3	2,4	2,5	2,5	2,7	2,4	2,6	2,6
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits au parquet	9 587	10 568	10 696	8 771	10 186	10 031	9 704	8 668	9121	8690
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits contre les particuliers au parquet	2 595	2 767	2 654	2 237	2 968	2 773	2 509	2 280	2577	2831
% des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles (%)	86,6	88,7	88,3	88,1	87,8	95,5	96,2	82,4	62,3	77,5
Population détenue pour 100 000 habitants	32,6	35,5	33,0	31,0	30,0	34,5	38,2	39,6	42,0	44,1
Population incarcérée (entrées)	10 945	11 077	10 122	8 257	8 876	10 008	10 335	9 601	7998	8653
dont Hommes	10 658	10 672	9 813	8 032	8 653	9 666	9 970	9 284	7762	8342
dont Femmes	287	405	309	225	223	342	365	317	236	311
dont Mineurs (<18 ans)	702	716	540	483	501	545	673	536	529	563
dont Majeurs	10 243	10 361	9 582	7 774	8 375	9 463	9 662	9 065	7469	8090
Proportion de détenus mineurs (%)	2,7	3,4	2,1	2,3	2,5	2,6	3,5	3,2	6,6	6,5

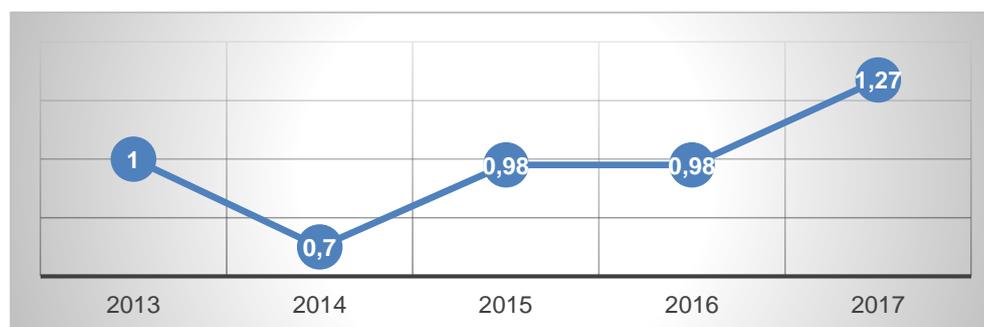
Source : annuaires statistiques du Ministère en charge de la justice et lois de finances

I.1.4.1 Évolution de la part (%) du budget du Ministère en charge de la justice

Une hausse par rapport à 2016...

En 2017, la part du budget alloué au Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) dans le budget de l'État a été de 1,27%. Cette part est en hausse par rapport à celle de 2016 (0,98%) laquelle est restée stable par rapport en 2015. Sur la période 2013-2017, la part la plus élevée s'observe en 2017 et la plus faible en 2014.

Graphique 5 : Évolution de la part du budget du MJDHPC dans le budget national (en %)



Source : Annuaires statistiques du Ministère de la Justice.

I.1.4.2 Les Tribunaux de grande instance (TGI)

Une stagnation du nombre de TGI...

En 2017, on dénombre 25 Tribunaux de grande instance (TGI) fonctionnels au Burkina Faso. Le nombre est resté invariable entre 2010 et 2015 où il était de 24. Depuis 2016, ce nombre a été porté à 25 avec la création du TGI de Koupéla. Malgré ces efforts, l'accessibilité physique à la justice reste encore une préoccupation du Gouvernement. Pour désengorger certains tribunaux et rapprocher la justice de ses usagers, le Gouvernement, à travers la Politique sectorielle « justice et droits humains » (PS-JDH) 2018-2027 est dans la dynamique de la création de nouveaux TGI.

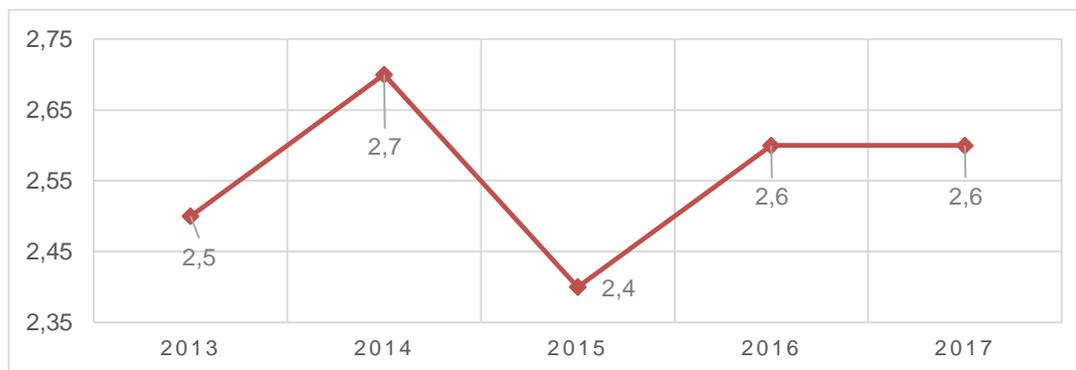
I.1.4.3 Les magistrats

Un ratio « magistrats pour 100 000 habitants » toujours en dessous de la norme internationale...

Sur les cinq dernières années, le nombre de magistrats en activité connaît une augmentation continue. Cette augmentation a été de 6,9% en 2016 et de 5,8% en 2017.

S'agissant du ratio nombre de magistrats pour 100 000 habitants, il est toujours inférieur à 3. Pour les années 2016 et 2017, ce ratio a été de 2,6. Il reste toujours en deçà de la norme recommandée au niveau international qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats pour 100 000 habitants



I.1.4.4 Affaires nouvelles dans les parquets des TGI

Une baisse des affaires nouvelles enregistrées dans les parquets en 2017...

Le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI est de 8 690 en 2017 contre 9 121 en 2016, soit une baisse de 4,7%. De façon générale, le nombre d'affaires nouvelles affiche une tendance baissière au cours des cinq dernières années sauf en 2016 où l'on relève une augmentation de ce nombre. Par ailleurs, il convient de noter que ces affaires sont, soit orientées vers la chambre correctionnelle du TGI ou vers un cabinet d'instruction, soit classées sans suite.

I.1.4.5 Affaires nouvelles dans les parquets des TGI pour crime et délit contre les particuliers

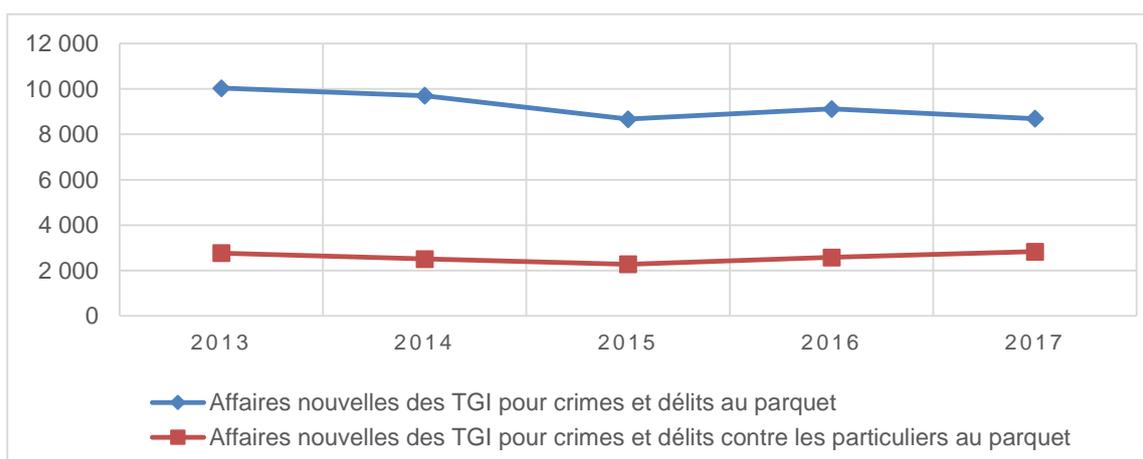
Une hausse en 2017...

Les crimes et délits contre les particuliers regroupent les infractions telles que les assassinats, les coups et blessures volontaires, les coups mortels, les homicides et blessures involontaires, les homicides volontaires, les empoisonnements, les viols et les autres formes de violences. En 2017, au total 2 831 affaires nouvelles relatives aux crimes et délits contre les particuliers ont été enregistrées dans les parquets contre 2 577 en 2016, soit une hausse de 9,8%.

Entre 2013 et 2015, la tendance de cet indicateur est baissière. En effet, le nombre des affaires nouvelles pour crimes et délits contre les particuliers a baissé de 17,8% sur cette période. A partir de 2016, l'on observe une augmentation de 13,0% et de 9,9% en 2017.

En 2017, la part des affaires nouvelles de crimes et délits contre les particuliers dans l'ensemble des affaires nouvelles des parquets est de 32,6% contre 28,2% en 2016, soit une hausse de 4,4 points de pourcentage.

Graphique 7 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI



Source : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

I.1.4.6 Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles

Une augmentation du ratio en 2017...

Le ratio des jugements correctionnels par rapport au nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles est de 77,5% en 2017 contre 62,3% en 2016, soit une augmentation de 15,2 points. Cette situation peut traduire l'accumulation des affaires en cours de traitement dans les chambres correctionnelles des TGI. En effet, les décisions rendues au cours d'une année donnée ne concernent pas uniquement les affaires nouvelles de l'année en question.

I.1.4.7 Détenus pour 100 000 habitants

Une croissance continue du ratio depuis 2013...

Au 31 décembre 2017, sur 100 000 habitants du Burkina Faso, environ 44 personnes étaient en détention contre 42 en 2016. Entre 2013 et 2017, le nombre de détenus pour 100 000 habitants connaît une augmentation continue, passant de 34,5 en 2013 à 44,1 en 2017.

I.1.4.8 Incarcérés dans les maisons d'arrêt

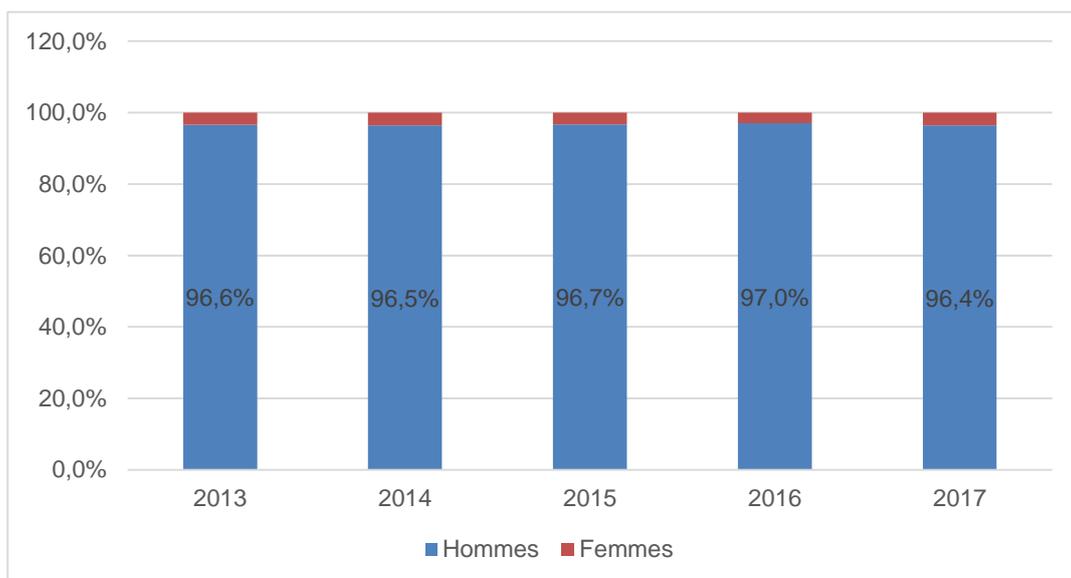
Une augmentation en 2017...

Les incarcérés, encore appelés « les entrées », désignent le nombre de personnes entrées dans les Maisons d'arrêts et de correction (MAC) au cours d'une année donnée. En 2017, le nombre de personnes entrées dans les établissements pénitentiaires du Burkina Faso (8 653) a connu une augmentation de 8,2%. Cette augmentation fait suite à une baisse des effectifs des entrées de 7,1% en 2015 et de 16,7% en 2016.

La proportion des hommes incarcérés est passée de 97,0% en 2016 à 96,4% en 2017, soit une baisse légère de 0,6 point. Quant à celle des femmes, elle a progressé de 0,6 point passant de 3,0% en 2016 à 3,6% en 2017. Les données des cinq dernières années montrent que la proportion d'hommes incarcérés dans les établissements pénitentiaires est toujours supérieure à 96%.

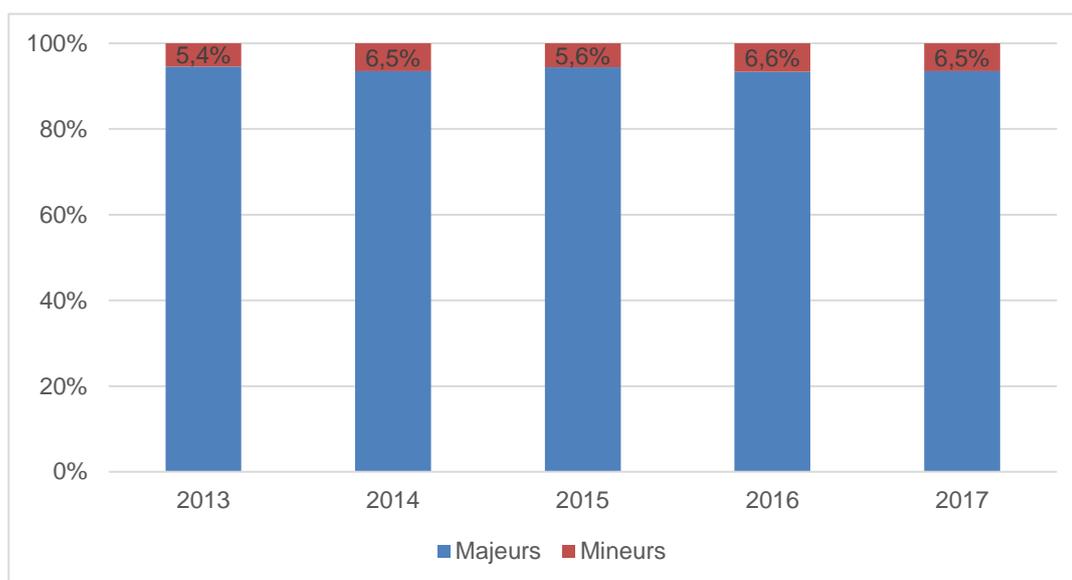
La répartition de personnes entrées dans les établissements pénitentiaires au cours de l'année 2017 selon la tranche d'âge montre que les incarcérés majeurs (plus de 18 ans) représentent 93,5% contre 93,4% en 2016. Au cours des cinq dernières années, cette proportion est toujours supérieure à 93%. Néanmoins, le nombre de mineurs incarcérés reste encore non négligeable avec 563 entrées en 2017 et 529 en 2016.

Graphique 8 : Répartition des incarcérés par sexe (%)



Source : Annuaire statistique de la Justice

Graphique 9 : Répartition des incarcérés par statut (mineurs, majeurs)



Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice

I.2. MEDIAS

La liberté de presse est perçue comme une expression de la démocratie. Le paysage médiatique est un facteur important de démocratie et de bonne gouvernance notamment à travers sa diversité et la liberté d'expression. Le paysage médiatique est analysé ici à travers l'importance numérique des médias dont l'évolution est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés	30	31	-	35	34	38	40	62	50	50
Nombre de stations de radio privées locales	98	137	136	127	127	139	139	131	152	152
Nombre de chaînes de TV privées	12	30	30	21	25	25	25	26	25	25

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

I.2.1.1 Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés

Une stagnation du nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés ...

La pluralité de la presse écrite peut être appréhendée par le nombre de ses parutions. Au total, 50 quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés ont été enregistrés par le Conseil Supérieur de la Communication en 2017. Ce nombre est resté invariable entre 2016 et 2017.

I.2.1.2 Les organes de presse audiovisuelle privés

Une hausse de radios privées contre une baisse des télévisions privées...

Le nombre de station de radios privées locales fonctionnelles en 2017 est de 152. Comparé à 2016, il est resté constant. Par contre, on note une hausse de 16,0% de radios privées sur la période 2015-2016.

Quant au nombre de chaînes de télévisions privées, il est passé de 26 en 2015 à 25 en 2017.

I.2.1.3 Accès des ménages aux médias audiovisuels

Une baisse constatée entre 2007 et 2009...

Tableau 6 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC

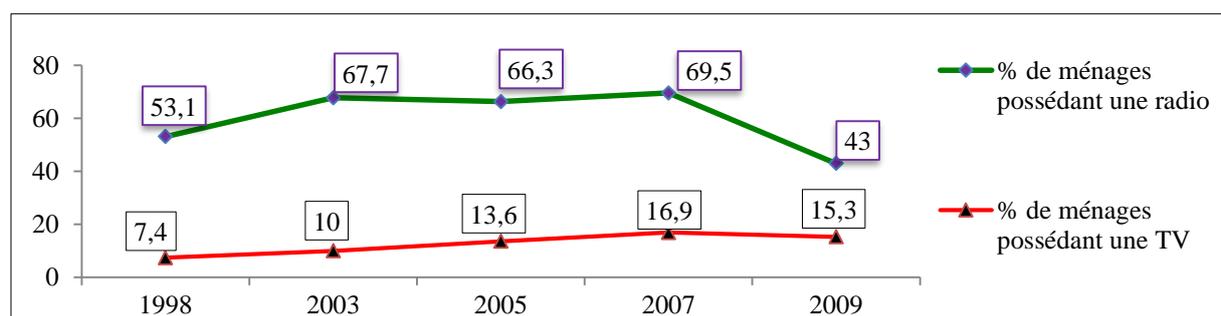
Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Proportion de ménages possédant un poste radio	-	43,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Proportion de ménages possédant un poste téléviseur	-	15,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Télé densité	21,6	25,1	36,3	47,3	59,5	64,9	69,9	78,3	81,3	91,8

Source : EBCVM 2003, QUIBB, 2005 2007, EICVM 2009, ARCEP

De 1998 à 2007, la proportion des ménages possédant une radio et celle des ménages possédant une télévision ont connu une croissance continue. Mais l'enquête EICVM de 2009 a révélé une baisse de 26,5 points pour la possession des radios et de 1,6 point pour la possession des télévisions.

S'agissant de la radio, cette régression pourrait s'expliquer par l'avancée des TIC. En effet, nombreux sont ceux qui ont de plus en plus accès à l'information par le biais des téléphones portables et autres moyens modernes de communication, d'où le faible engouement pour se procurer un poste radio.

Graphique 10 : Évolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision



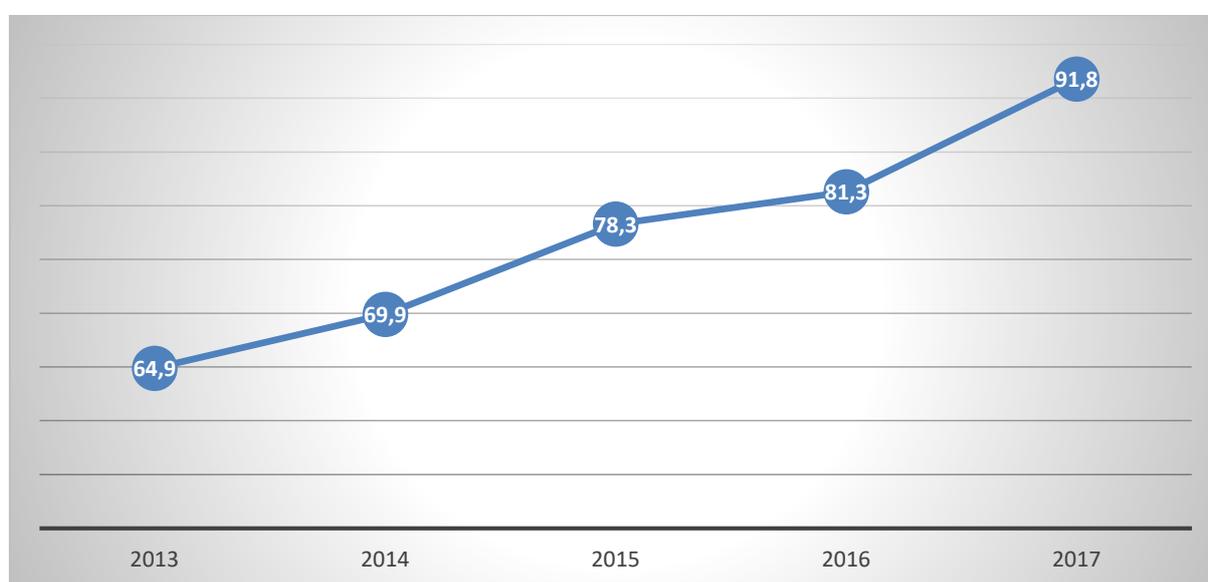
Source : INSD/Enquête sur les conditions de vie des ménages

I.2.1.4 Accès aux technologies de l'information et de la communication

La télé densité : une hausse de 13,5 points entre 2015 et 2017

La télé densité mesure l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication. En 2017, 91,8% de la population ont eu accès à ces technologies. Cet indicateur a augmenté d'environ 13,5 points sur la période 2015-2017. Cette croissance résulte des efforts fournis par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) dans le contrôle des services offerts par les compagnies de téléphonie. Elle est aussi la résultante des efforts fournis par ces compagnies de téléphonie pour accroître le taux de couverture, la qualité des services et la réduction du coût de la communication.

Graphique 11 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants



Source : Annuaires de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

I.2.2. Société civile

Les organisations de la société civile notamment les ONG sont des acteurs qui interviennent dans le développement socioéconomique et politique du pays.

Le taux de croissance du nombre d'ONG a connu un ralentissement entre 2011 et 2015 alors que celui des ONG locales est resté presque stable après 2011.

Tableau 7 : Évolution des taux de croissance du nombre d'ONG et d'ONG locales

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ONG	28,3	9,8	3,8	13,4	5,7	3,3	4,1	2,0		
ONG locales	11,9	1,1	0	3,3	0	0	0,0	1,1		

Source : Nos calculs à partir des données de la DGCOOP

I.2.3. Activités du Médiateur du Faso

Depuis sa création le 17 mai 1994, le Médiateur du Faso a œuvré à conquérir une place parmi les institutions majeures de la République. Il est une autorité administrative indépendante qui a une part déterminante dans la résolution et la prévention des dysfonctionnements des services publics dans leurs rapports avec les citoyens et dans le renforcement de la gouvernance administrative.

Le tableau ci-après fait état du volume des plaintes instruites par l'Institution au cours de la période 2008-2017, en référence notamment à quelques indicateurs nationaux.

Tableau 8 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de dossiers reçus	585	529	551	414	411	390	173	215		
Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits	68,2	56,5	62,6	53,9	52,3	49,6	30,9	48,3	38,5	38,5
Dossiers clos en % des dossiers instruits	55,0	38,7	44,5	51,2	49,6	50,8	58,9	32,1	25,7	35,9
Plaintes mettant en cause les ministères et institutions en % des dossiers instruits	72,2	45,6	56,1	59,8	56,1	57,4	60,4	62,7	60,4	56,0
Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits	11,7	32,1	23,5	22,9	27,4	26,6	27,5	24	27,1	24,4
Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits	13,6	11,9	14,1	10,2	11,5	7,4	8,8	11,7	9,6	13,7
Nombre de saisines de l'administration	445	540	424	388	394	345	401	213	273	525
Taux de réaction de l'administration (en %)	38,9	46,1	69,6	41,0	38,3	58,8	51,6	34,7	54,6	55,0

Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

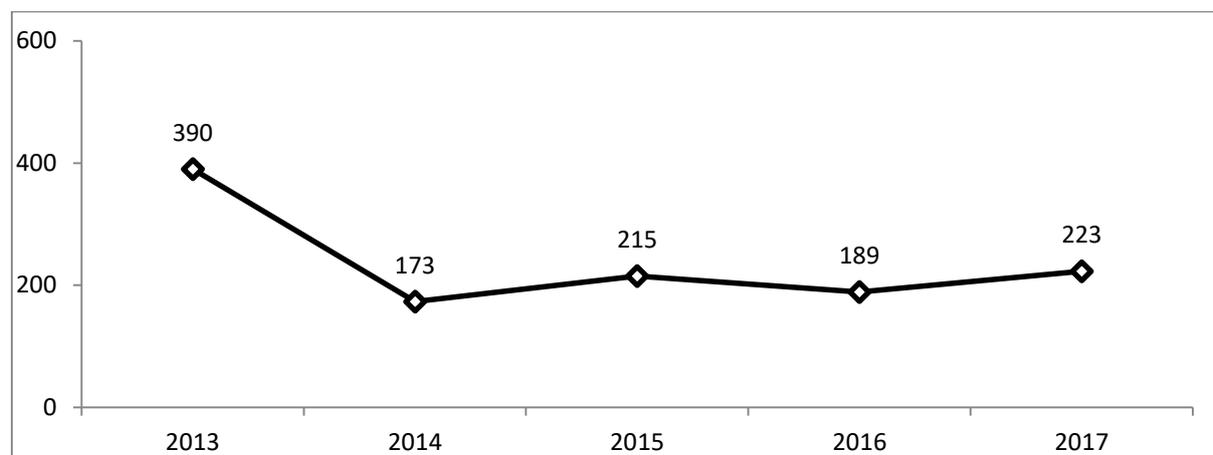
I.2.3.1 Volume des dossiers reçus

Une baisse des plaintes entre 2015 et 2016, cependant une hausse de 18% est observée en 2017 par rapport à 2016...

Le nombre de plaintes reçues par le Médiateur du Faso en 2017 est de 223. Comparé à 2016 (189), il est en hausse de 18%. Depuis 2014, cette tendance est à la hausse malgré un léger repli en 2016.

Toutefois, le volume annuel moyen de plaintes (200) sur la période 2014-2017 reste largement en deçà de celui de la période 2010-2013 (442).

Graphique 12 : Volume des plaintes annuelles reçues par le Médiateur du Faso



Sources : rapports d'activités du Médiateur du Faso

I.2.3.2 Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères

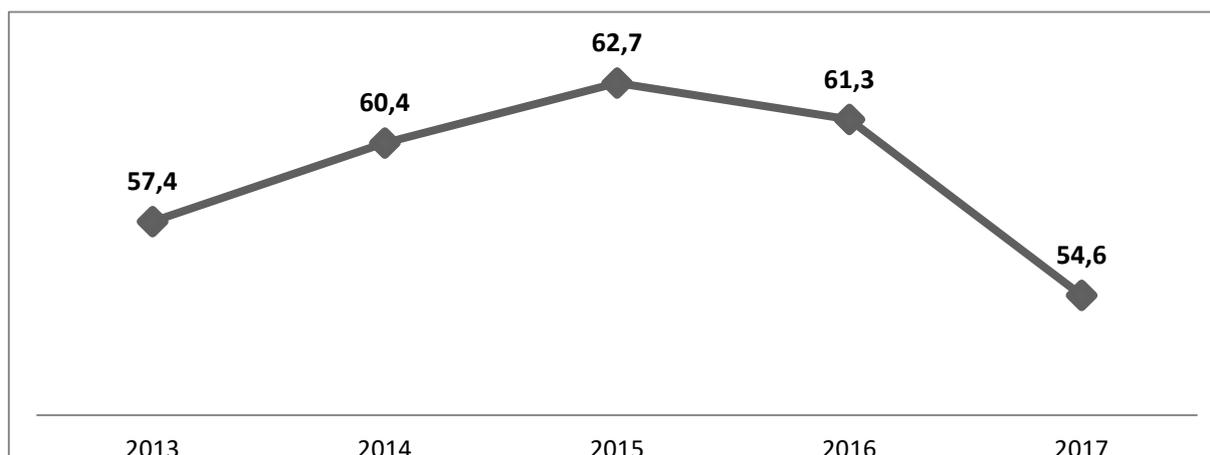
Une baisse de 8,1 points de la proportion des plaintes entre 2015 et 2017...

Généralement, la majeure partie de plaintes reçues par le Médiateur du Faso mettent en cause les Institutions et les Ministères.

L'année 2017 a enregistré 579 plaintes dont 326 ont mis en cause les ministères et institutions, soit une proportion de 54,6%. L'année 2016 a également enregistré 491 plaintes dont 301 mettaient en cause cette catégorie de structures, soit 61,3%.

On relève qu'au cours des cinq (5) dernières années, la part des plaintes mettant en cause les ministères et institutions a connu une hausse sur la période 2013-2015 passant de 57,4% à 62,7% avant de connaître une baisse en 2016 et 2017.

Graphique 13 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits



Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

À la suite des ministères et institutions de l'État, le fonctionnement des collectivités territoriales fait aussi l'objet de contestations de la part de réclamants.

I.2.3.3 Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des dossiers instruits

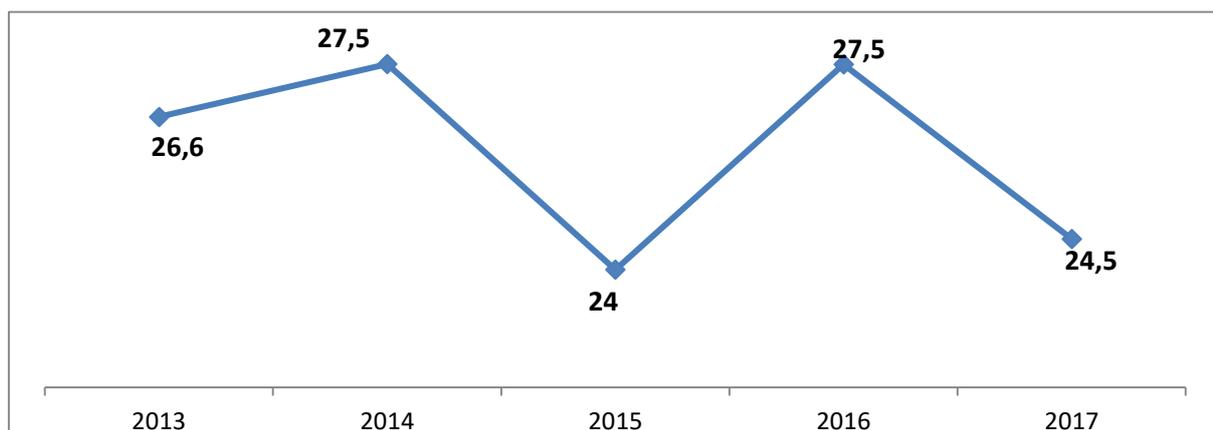
Une évolution contrastée en 2016 et en 2017...

Après les institutions et ministères, les collectivités territoriales constituent en termes de volume de plaintes, les structures faisant le plus objet de dysfonctionnement. En plus des litiges d'ordre foncier qui constituent la grande partie des plaintes, les collectivités territoriales font également l'objet de requêtes relatives à la carrière des agents communaux.

En 2017, 142 plaintes ont mis en cause les collectivités territoriales, soit 24,5 % de l'ensemble des plaintes instruites.

Sur la période 2013 à 2017, on constate une évolution en dents de scie. En 2016, la proportion des plaintes mettant en cause les collectivités territoriales a évolué à la hausse de 3,5 points par rapport à 2015. Par contre en 2017, on note une baisse de 3 points par rapport à 2016.

Graphique 14: Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits



Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

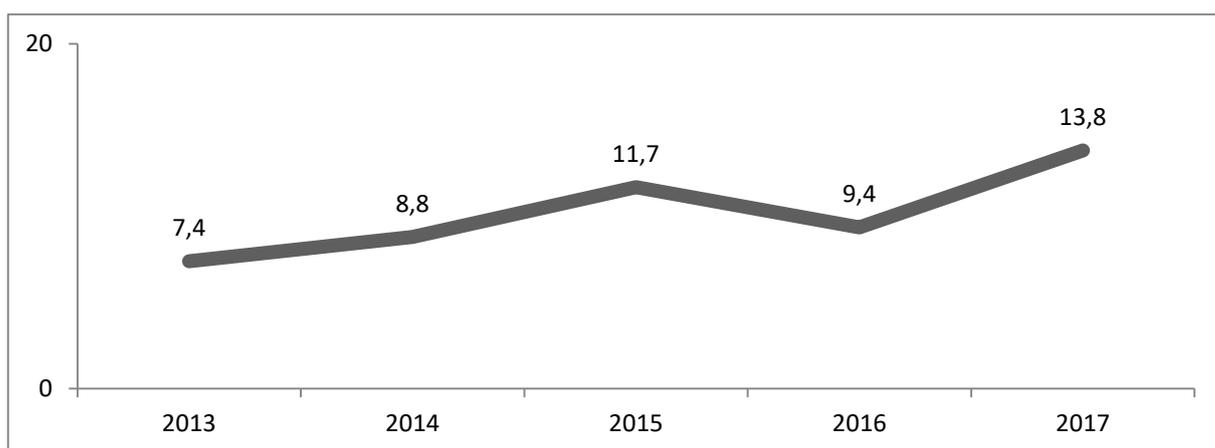
I.2.3.4 Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État

Une baisse de 2,3 points entre 2015 et 2016 suivie d'une hausse de 4,4 points entre 2016 et 2017
...

En 2017, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État est de 13,8% contre 9,4% en 2016, soit une hausse de 4,4 points.

Au cours des cinq dernières années, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État a une tendance haussière malgré un repli en 2016 (9,4%).

Graphique 15 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits



Sources : rapports d'activités du Médiateur du Faso

I.2.3.5 Nouveaux dossiers reçus

Une baisse de 9,8 points 2016 par rapport à 2015, suivie d'une stagnation des proportions en 2016 et 2017...

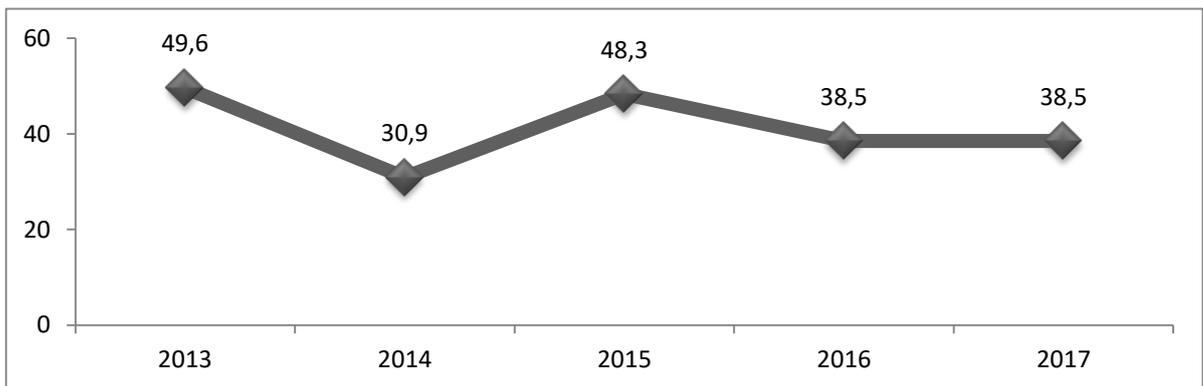
Au cours de l'année 2017, le Médiateur du Faso a instruit 579 plaintes concernant plusieurs milliers d'usagers. Il faut signaler l'existence de plusieurs dossiers collectifs et des cas d'auto-saisines comme la crise entre le Syndicat des Pharmaciens et le Ministère de la Santé dont les risques pouvaient impacter des milliers de burkinabè.

Sur les 579 plaintes, 223 sont nouvelles soit 38,5%. Cette proportion est la même qu'en 2016.

Du reste depuis 2013, le nombre de nouveaux dossiers reçus est inférieur au nombre de dossiers non clos de l'année précédente.

Des efforts restent à faire au niveau de l'Administration pour accélérer le traitement des dossiers et réduire la proportion des anciens dossiers parmi les dossiers instruits. À titre d'illustration, sur les 371 dossiers non encore clos à la date du 31 décembre 2017, 297 (80%) sont en attente de réaction des structures mises en cause.

Graphique 16 : Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits



Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

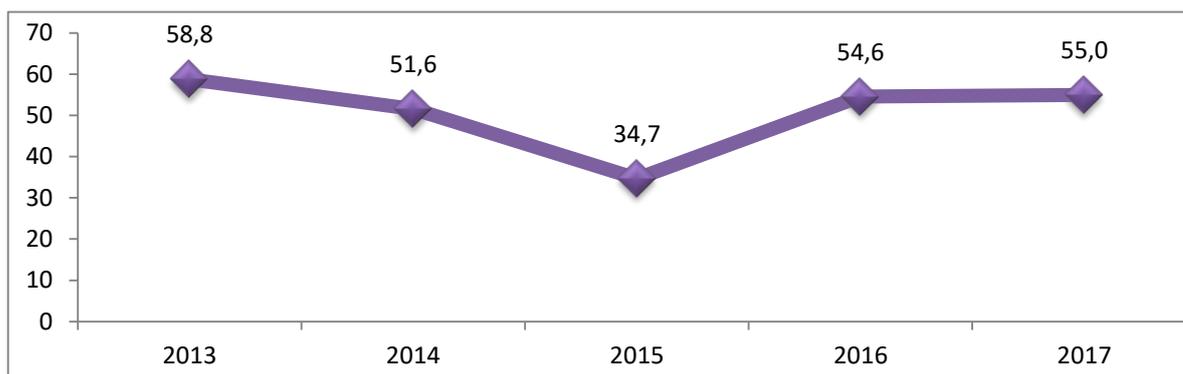
I.2.3.6 Réaction de l'administration

Une amélioration de la réaction de l'Administration sur les trois (3) dernières années...

La recherche de solutions aux plaintes soumises au Médiateur du Faso et jugées fondées l'amène à adresser des correspondances à l'endroit des administrations mises en cause. Le comportement des administrations s'analyse à travers le taux de réactions aux saisines de l'institution.

En 2017 on note une amélioration de ce taux sur la période 2015-2017. En effet, la proportion des réactions par rapport aux saisines du Médiateur du Faso est de 55% en 2017, 54,6% en 2016 et 37,4 en 2015.

Graphique 17 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration



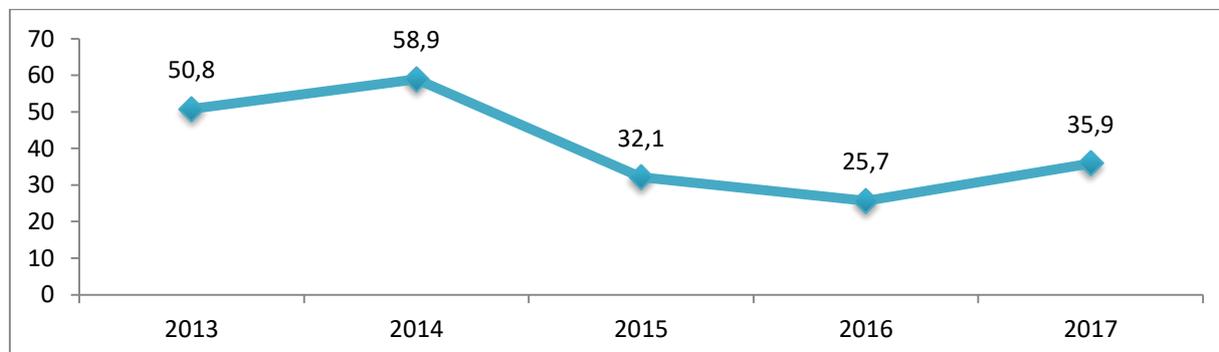
Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

I.2.3.7 Dossiers clos

Une hausse de plus de 10 points par rapport à 2016...

En 2017, la proportion de dossiers clos par rapport aux dossiers instruits est de 35,9%, soit une hausse de plus de 10 points par rapport à 2016. Cette hausse, consécutive à une baisse continue de 2014 à 2016, pourrait s'expliquer par la tenue de quelques cadres de concertation entre certains départements ministériels et le Médiateur du Faso.

Graphique 18 : Dossiers clos en % des dossiers instruits



Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

II. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

II.1. POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE

La situation macro-économique est appréciée à travers l'inflation, le Produit Intérieur Brut (PIB), la balance des biens, les entrées nettes d'investissements directs étrangers et le crédit à l'économie. Les indicateurs y relatifs sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Évolution des indicateurs macro-économiques

<i>Indicateurs</i>	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Taux d'inflation (en %)	10,7	2,6	-0,6	2,8	3,8	0,5	-0,3	0,9	-0,2	0,4
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	254,4	259,6	282,7	311,4	339,7	340,7	342,3	334,0	339,2	365,7
Variation annuelle du PIB réel (en %)	5,8	3,0	8,4	6,6	6,5	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3
Balance des biens en % du PIB	-10,6	-5,7	-1,5	0,3	1,9	-5,6	-2,1	-2,3	0,0	0,0
Balance des biens et services en % du PIB	-16,4	-10,6	-7,4	-6,5	-5,2	-13,4	-9,0	-9,8	-7,3	-7,3
Solde courant ext. hors dons en % du PIB	-14,9	-9,1	-6,1	-5,3	-4,6	-13,4	-9,9	-11,0	-8,9	-8,6
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	1,2	0,8	0,4	0,4	2,3	3,6	2,3	2,1	3,1	-0,1
Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) en % du PIB	20,9	22,9	24,5	26,4	29,3	31,8	24,9	24,7	25,0	24,7
Rapport M2 au PIB (en %)	23,5	27,5	28,8	29,0	29,7	31,8	34,1	40,4	43,1	46,9
Crédit à l'économie (en milliards de FCFA)	729,1	735,1	866,4	1030,3	1262,3	1562,8	1829,3	2018,3	2144,3	2370,2
Crédit à l'économie en % du PIB	19,5	18,6	19,5	20,4	22,1	26,5	29,9	32,8	33,2	33,0

Sources : BCEAO, INSD, DGEP (IAP décembre 2018) .

N.B : * indique que le PIB est estimé

II.1.1. Inflation

Une inflation maîtrisée (<=3%)

L'inflation est restée modérée en 2017, s'affichant en moyenne annuelle à 0,4% à fin décembre contre -0,2% à fin décembre 2016. Cette hausse du niveau général des prix à la consommation s'expliquerait essentiellement par la hausse des prix des « hôtels, cafés, restaurants » (+3,7%), des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+0,5%) et des services « enseignement » (+0,5%). Les prix des fonctions de consommations « transports » (-1,4%) et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-0,3%) se sont inscrites en baisse.

Sur la période 2013-2017, le taux d'inflation a respecté la norme communautaire (<=3%) en se situant entre -0,3% et 0,9%. La moyenne quinquennale se situe à 0,2%. La maîtrise de l'inflation sur la période s'expliquerait notamment par les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère notamment la stabilisation des prix du carburant à la pompe, le contrôle des prix des produits de grande consommation, les opérations de ventes de céréales à prix social.

II.1.2. Le Produit intérieur brut (PIB)

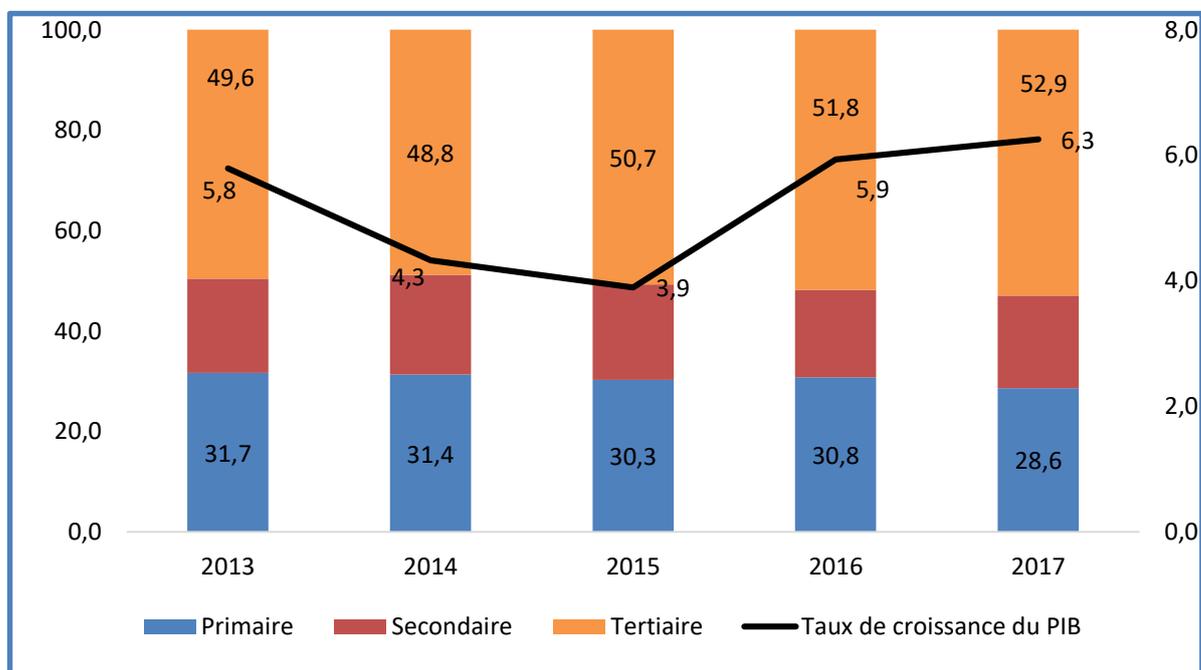
II.1.2.1 Variation annuelle du PIB réel

Une accélération du rythme de croissance amorcée en 2016...

L'activité économique a connu en 2017 une accélération de son rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 6,3% en 2017 contre 5,9% en 2016. Cette croissance est tirée principalement par les secteurs tertiaire (8,6%) et secondaire (8,3%), le secteur primaire étant en repli de 2,9%. La croissance du secteur secondaire est soutenue par le dynamisme des activités d'extraction et l'intensification des investissements dans les secteurs productifs. Quant au tertiaire, il bénéficierait de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications et des services financiers, de la tenue de certaines manifestations à caractère international (FESPACO, SITHO et Tour du Faso)

Sur la période 2013-2017, un taux de croissance moyen annuel de 5,2% est enregistré. En effet, le taux de croissance du PIB réel est passé de 5,8% en 2013 à 3,9% en 2015 puis à 6,3% en 2017. La contribution moyenne annuelle des secteurs à la formation du PIB sur la période 2013-2017 s'est établie à 30,5%, 18,7% et 50,8% respectivement pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Graphique 19 : Évolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles(en %) dans la formation du PIB



Source : DGEP à partir des données de l'IAP, décembre 2018

II.1.2.2 Le PIB par tête

Une faible progression...

Le PIB nominal par tête en 2017 s'est établi à 365 728 FCFA, soit une augmentation de 26 568 FCFA par rapport à 2016.

Sur la période 2013-2017, la moyenne du PIB par habitant en terme nominal a été de 344 374 FCFA. En effet, le PIB/tête est passé de 340 729 FCFA en 2013 à 365 728 FCFA en 2017, avec une progression moyenne annuelle de 1,9% pour une inflation moyenne de 0,2% sur la même période. Ces résultats performants, malgré une forte croissance démographique (3,1% par an) et les effets négatifs des aléas climatiques, seraient en lien avec les efforts d'amélioration de la production agricole, le dynamisme du secteur de l'extraction et de celui des services.

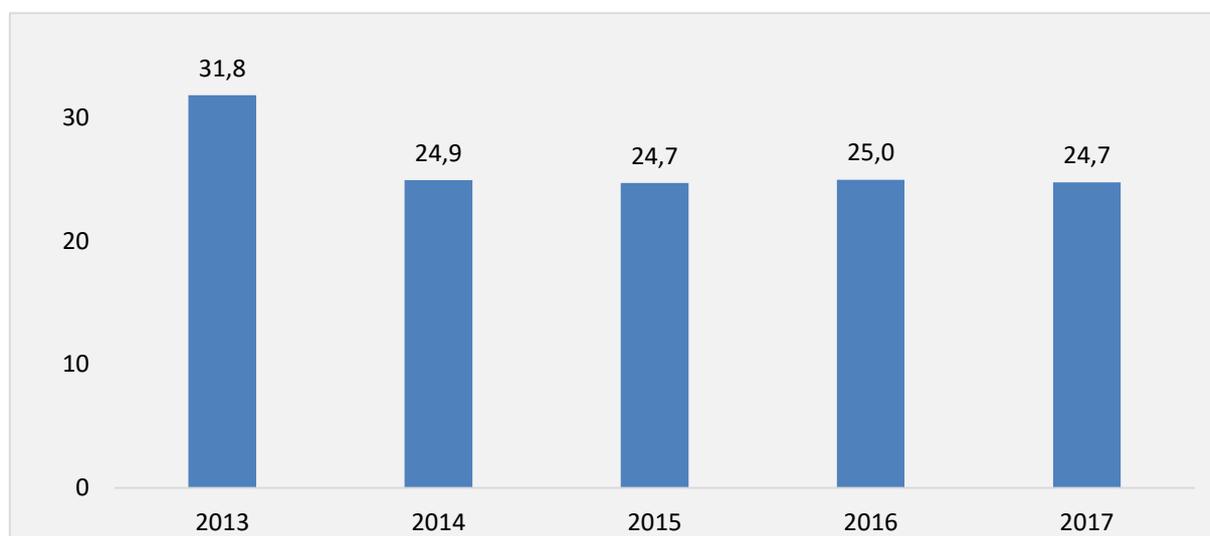
II.1.2.3 Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB

En baisse...

La formation brute de capital fixe (FBCF) en pourcentage du PIB nominal se situe à 24,7% en 2017 contre 25,0% en 2016, soit une baisse de 0,2 point de pourcentage.

De façon globale, le taux de formation brute de capitale fixe a évolué à la baisse sur la période 2013-2017, en passant de 31,8 % en 2013 à 24,7 % en 2017, soit une perte en moyenne annuelle de 0,9 point en pourcentage. Cette régression résulte de la FBCF privée (-0,7 point de pourcentage) et de celle du public (-0,2 point de pourcentage).

Graphique 20 : Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB



Source : DGEP à partir des données de l'IAP, décembre 2018

II.1.3. Échanges extérieurs en rapport avec le PIB

L'analyse porte sur la balance des biens ; les biens et services courant hors dons publics ; les entrées nettes d'investissements directs étrangers.

Sur la période 2013-2017, les échanges extérieurs ont connu dans l'ensemble une relative amélioration du déficit de la balance des biens. En effet, le solde de la balance des biens, en pourcentage du PIB, est passé d'un excédent de 1,9% en 2012 à des déficits de 5,6% en 2013, 2,1% en 2014 et 2,3% en 2015, pour se situer en quasi équilibre (0,0%) en 2016 et 2017. Sur la période sous revue, l'évolution de la balance des biens a fortement été influencée par celle des expéditions de l'or marchandise, premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis l'année 2009.

S'agissant de la balance des biens et services ainsi que du solde courant extérieur hors dons, leurs évolutions sont caractérisées par la même tendance observée au niveau de la balance des biens. En effet, le solde de la balance des biens et services, en pourcentage du PIB nominal, s'est dégradé de 2012 à 2013 en passant respectivement de -5,2% à -13,4%, puis s'est amélioré en 2014 en se fixant à -9,0% et s'est inscrit en légère détérioration en 2015 en s'établissant à -9,8%, pour connaître de nouveau une amélioration en affichant un ratio de -7,3% en 2016 et 2017. Quant au solde courant extérieur hors dons, après des niveaux en part du PIB de -13,4% en 2013 et -9,9% en 2014, il s'est situé à -11,0%, -8,9% et 8,6% respectivement en 2015, 2016 et 2017.

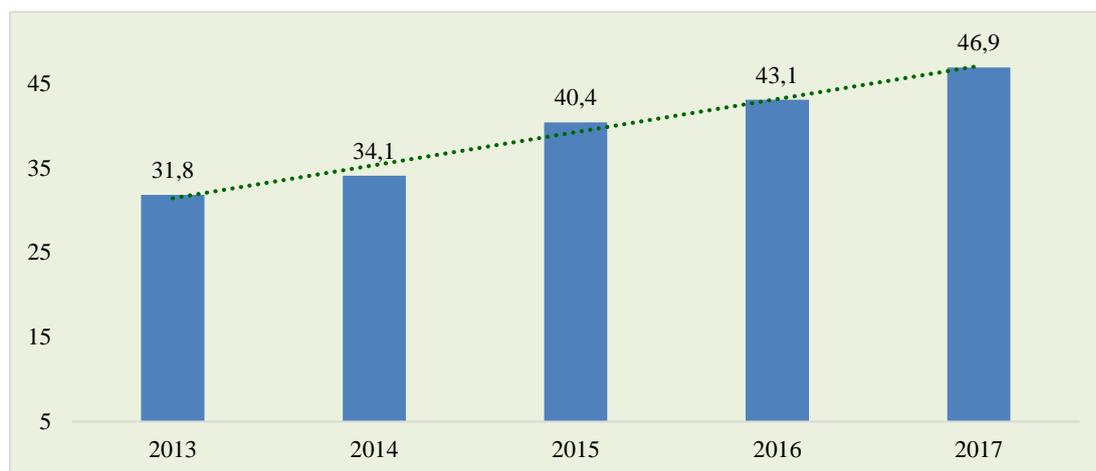
Au plan des investissements directs étrangers, les entrées nettes, en pourcentage du PIB nominal, après le pic de 3,6% en 2013, se sont inscrites relativement dans une tendance baissière. En effet, les ratios y relatifs sont passés de 2,3% et 2,1% respectivement en 2014 et 2015 à 3,1% et -0,1% en 2016 et 2017. Cette évolution pourrait indiquer un certain attentisme ou détournement des investisseurs étrangers vis-à-vis du Burkina Faso, dans un contexte de persistance des remous sociaux et des attaques terroristes. A cet égard, les Autorités devraient prendre les mesures idoines pour un retour d'un climat sociopolitique apaisé et d'un environnement sécurisé

II.1.4. Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB

Une légère progression depuis 2013...

La liquidité monétaire dans l'économie burkinabé s'est accrue régulièrement au cours des cinq dernières années, avec une moyenne de 39,3% en part du PIB nominal sur la période. En effet, elle est passée de 31,8% en 2013 à 46,9% en 2017, soit une progression moyenne annuelle de 3,4 points de pourcentage.

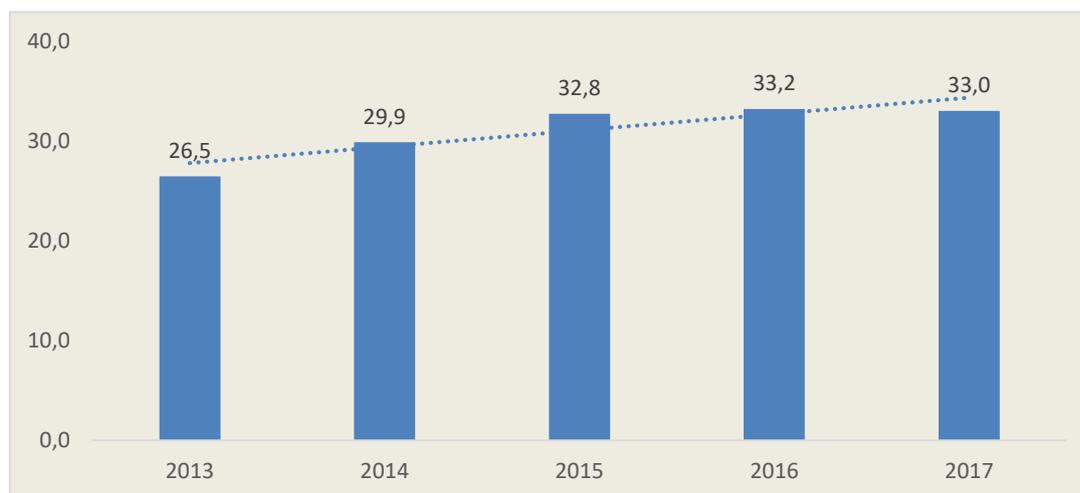
Graphique 21 : Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB



Source : BCEAO

S'agissant des crédits à l'économie, ils se sont inscrits globalement en tendance haussière depuis 2013. En effet, en part du PIB nominal, ils sont passés de 26,5% en 2013 à 33,2% et 33,0% respectivement en 2016 et 2017, affichant ainsi une moyenne annuelle de 31,1% sur la période. En termes de progression du volume total des crédits, les montants octroyés ont augmenté de façon continue de 2013 à 2017, passant d'un encours en fin de période de 1.562,8 milliards de FCFA en 2013 à 2.370,2 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse moyenne annuelle de 13,6% au cours de la période sous revue. Cette expansion traduit les effets, entre autres, des conditions d'assouplissement des crédits (baisse des taux directeurs BCEAO, baisse des taux d'intérêt des banques, gratuité de certains services bancaires, redéfinition de la quotité cessible, etc.) et des opérations d'injections de liquidité effectuées par la BCEAO.

Graphique 22 : Évolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal



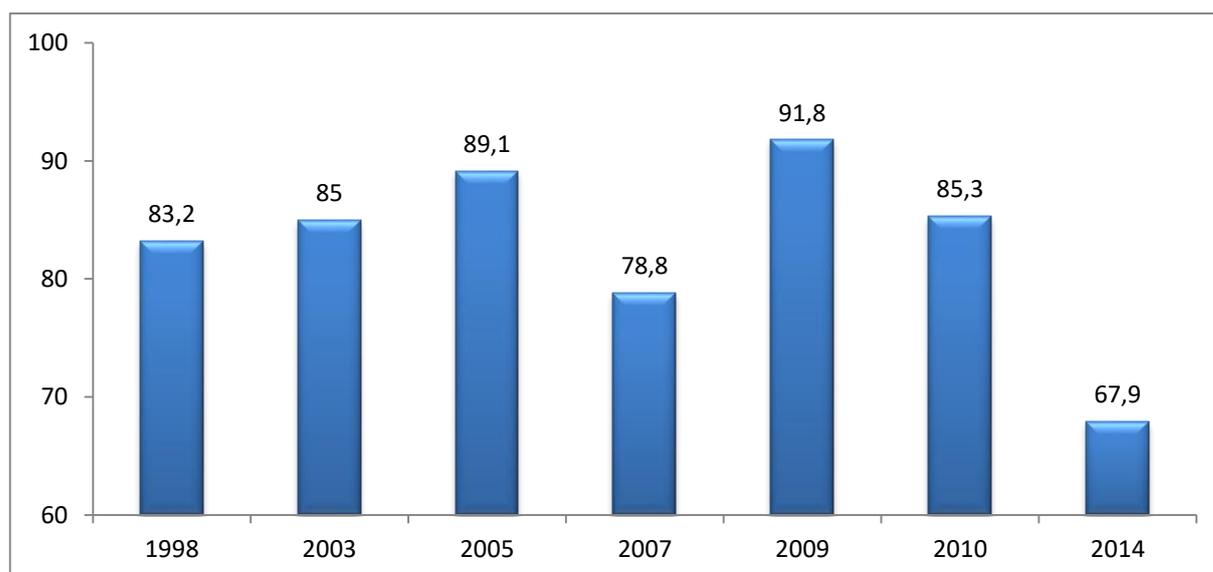
Source : BCEAO

II.2. EMPLOI

L'emploi est analysé ici à travers le taux d'activité et le taux de chômage urbain.

La proportion des actifs dans la population en âge de travailler (15-64 ans) est très importante au Burkina Faso et cela offre au pays de grandes potentialités en matière de mains d'œuvre. En effet, le taux d'activité a atteint son plus haut niveau (91,8 %) en 2009. Ce taux a connu une baisse en 2009 et en 2014. En effet, cette baisse était d'environ 6 et 24 points de pourcentage respectivement en 2010 et en 2014 par rapport à son niveau de 2009. Ainsi, le plus faible niveau du taux d'activité a été enregistré en 2014 (68%).

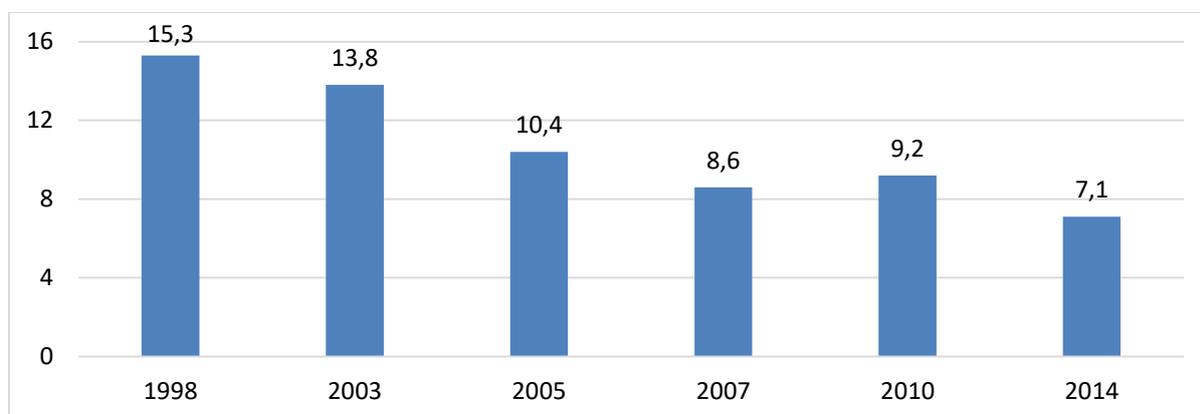
Graphique 23 : Évolution du taux d'activité (en %)



Source : INSD/EP98 ; EBCVM2003 ; EICVM2009

Le taux de chômage de la main d'œuvre a connu une baisse continue depuis 1998 passant ainsi de 15% pour atteindre 7% en 2014. Cependant, il demeure élevé et constitue une préoccupation, surtout en milieu urbain.

Graphique 24 : Évolution du taux de chômage urbain (en %)



Source: INSD/EP98; EBCVM 2003; EICVM 2009

II.3. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES

La mobilisation des ressources est appréciée à travers le taux de pression fiscale et le déficit budgétaire.

Tableau 10 : Indicateurs de mobilisation des ressources

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fiscales en % du PIB	11,9	12,5	12,7	13,7	15,6	16,8	15,4	15,2	16,7	17,2
Solde budgétaire de base en % du PIB	-4,7	-3,5	-3,5	-3,3	-4,1	-2,9	-2,4	-2,5	-3,4	-6,9

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

Évolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB

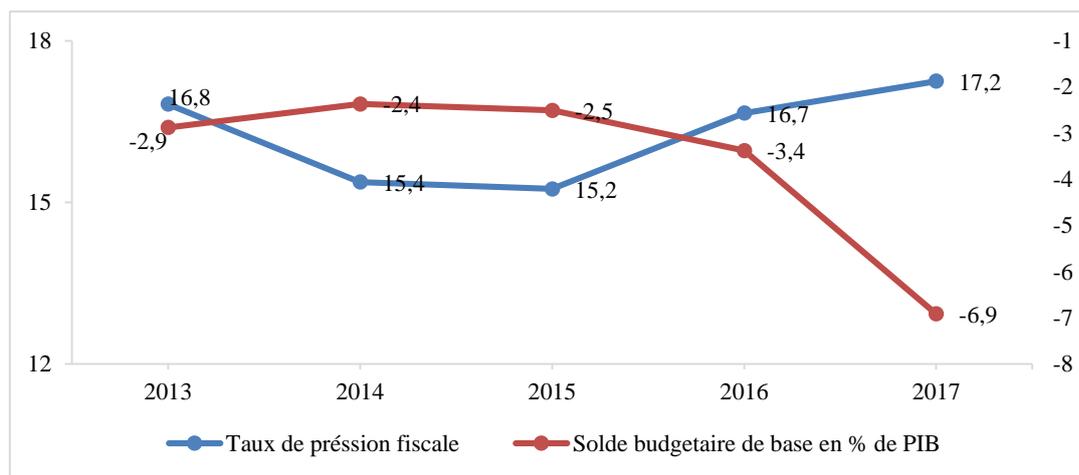
Un redressement du taux de pression fiscale à partir de 2016

Le taux de pression fiscale (recette fiscale en pourcentage du PIB) est de 17,2% en 2017 contre 16,7% en 2016. Il a connu, après une amélioration en 2013, une évolution en deux phases : une tendance baissière en 2014 et 2015 suivie d'une hausse à partir de 2016. Cette évolution s'expliquerait notamment par les revenus tirés de l'activité minière et de la relative orientation favorable des autres secteurs d'activité. Toutefois, cet indicateur, deuxième critère de convergence de second rang de l'UEMOA ne respecte pas la norme communautaire de 20%² au minimum.

² La norme a été revue et se situe à 20% à compter du 1^{er} janvier 2015

S'agissant du solde budgétaire de base³ en pourcentage du PIB, critère clé de convergence dans l'espace UEMOA, la norme communautaire a été respectée sur les trois premières années de la période sous revue. Il a été enregistré une dégradation (hors norme) à partir de 2016. Cette situation s'explique notamment par l'augmentation de la masse salariale suite à la régularisation massive des avancements dans le cadre de la loi 081, la prise en charge de certains statuts autonomes du personnel ainsi que par la réforme de la situation salariale des appelés du Service National de Développement (SND).

Graphique 25 : Évolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

II.4. EXECUTION DU BUDGET

II.4.1. Part du budget affectée aux ministères prioritaires

Dans le cadre du dialogue avec les partenaires techniques et financiers, le Gouvernement avait pris un certain nombre d'engagements concernant la part de budget de l'Etat (hors dette, exonérations, contreparties et surcoûts de projets, subventions de produits pétroliers, transferts en capital et projets sur financements extérieurs) à allouer aux ministères de la santé et de l'éducation nationale.

- **Part du budget allouée au Ministère de la santé : l'objectif de 12,7% non atteint en 2017**

La part du budget consacré au Ministère de la santé au titre du budget 2017 ressort à 11,9% pour un engagement de 12,7%. Elle a connu une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2016 qui était de 12,3%.

³Ce critère a été remplacé par le solde budgétaire global depuis le 1^{er} janvier 2015 avec pour norme $\geq -3\%$.

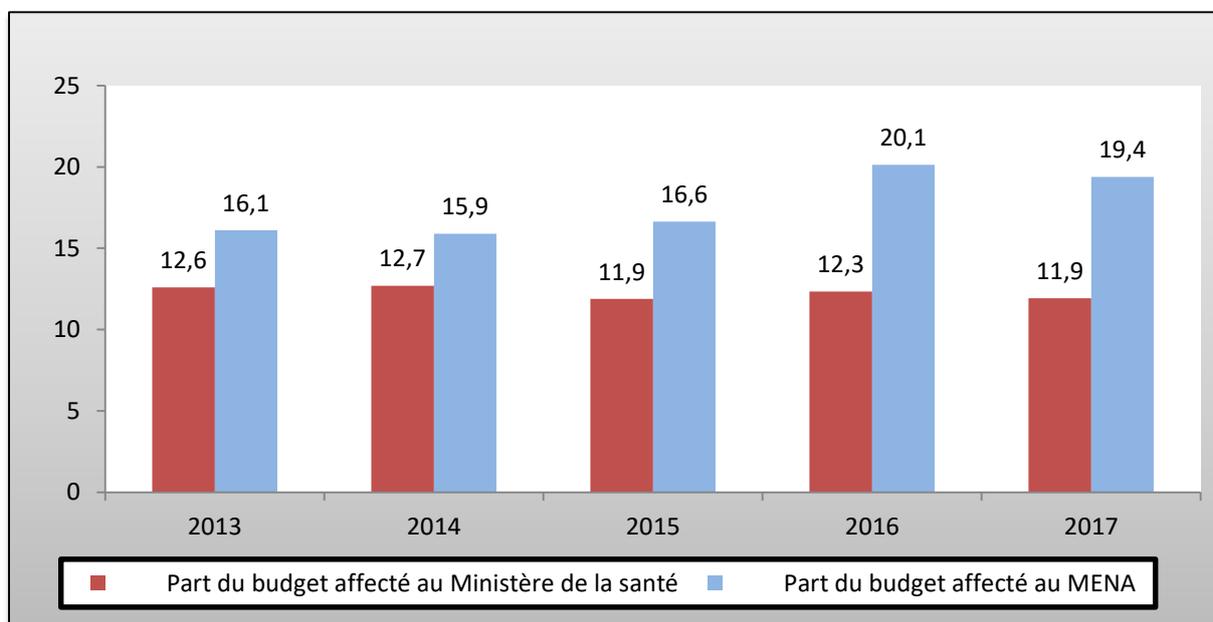
Sur les cinq dernières années, l'objectif a été atteint uniquement en 2014 (12,7%). Toutefois le Gouvernement poursuit des efforts d'amélioration du système sanitaire. Les mesures essentielles entreprises dans ce secteur sont, entre autres, le renforcement et la poursuite de la politique de gratuité des soins, la construction d'un centre de cancérologie, la construction et l'équipement du centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés, l'opérationnalisation de l'hôpital de district de Bogodogo.

➤ ***Part du budget allouée au Ministère de l'Éducation Nationale (MENA) l'objectif de 15,6% respecté en 2017***

Le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation a enregistré une allocation budgétaire en 2017 représentant 19,4% du budget de l'Etat pour un objectif de 15,6%. Il ressort ainsi un respect de la norme avec un surplus de 3,8 points. Les actions entreprises ont porté notamment sur la construction d'établissements préscolaires, la normalisation des écoles à trois (03) classes, la construction en matériaux définitifs de 160 écoles sous pailote, la construction de nouveaux collèges d'enseignement post primaire et la construction de centres de formation.

Sur les cinq dernières années, la part du budget de l'Etat allouée au MENA est restée en moyenne (17,6%) conforme à la norme. En particulier pour les deux dernières années, la hausse des parts (20,1% en 2016 et 19,4% en 2017) allouées à ce Ministère s'expliquerait par le rattachement du préscolaire et du post primaire au MENA.

Graphique 26 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale de 2011 à 2015 (base loi de finances initiale)



Source : DPB, rapport trimestriel sur l'exécution du budget annuel statistique de la DGB

II.4.2. Exécution du budget

L'analyse de l'exécution du budget est faite à travers les taux d'exécution des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale, des dépenses réelles totales et du taux de réalisation des recettes ordinaires. Ces indicateurs sont calculés à partir des données de la loi de règlement.

Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au budget

Indicateurs (en %)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'exécution du budget du Ministère de la santé	96,2	103,3	96,3	98,0	94,3	98,3	70,5	95,2	99,9	99,1
Taux d'exécution du budget du MENA	101,2	102,1	96,8	107,5	100,8	102,3	109,4	111,5	99,7	99,6
Dépenses réelles totales par rapport aux dotations définitives ⁴	96,2	96,7	95,8	98,0	97,7	98,3	85,7	98,7	98,7	97,8
Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	89,5	85,0	94,1	115,9	107,1	94,9	84,6	97,2	93,4	93,8

Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

II.4.2.1 Taux d'exécution du budget des ministères prioritaires

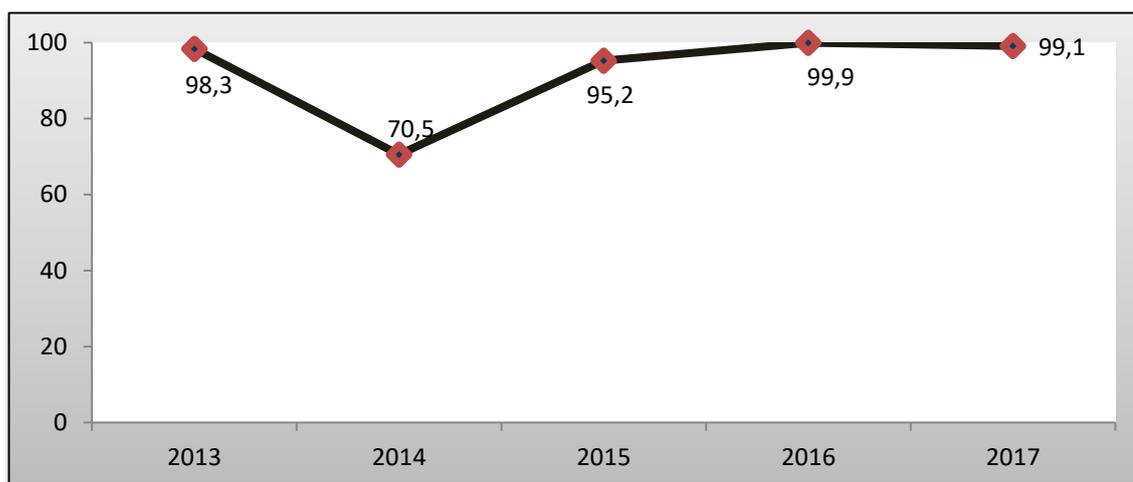
L'analyse du taux d'exécution des budgets des Ministères prioritaires porte sur les budgets des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale.

- **Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé : l'objectif de 90% en 2017 atteint.**

Le budget du Ministère de la santé affiche un taux d'exécution hors financements extérieurs de 99,1% en 2017 dépassant ainsi l'objectif de 90%. Sur la période 2013-2017, le budget du Ministère de la Santé a connu une bonne exécution sauf en 2014 (70,5%) où l'objectif n'a pas été atteint.

⁴ Hors financements extérieurs et dette

Tableau 12 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2013 à 2017



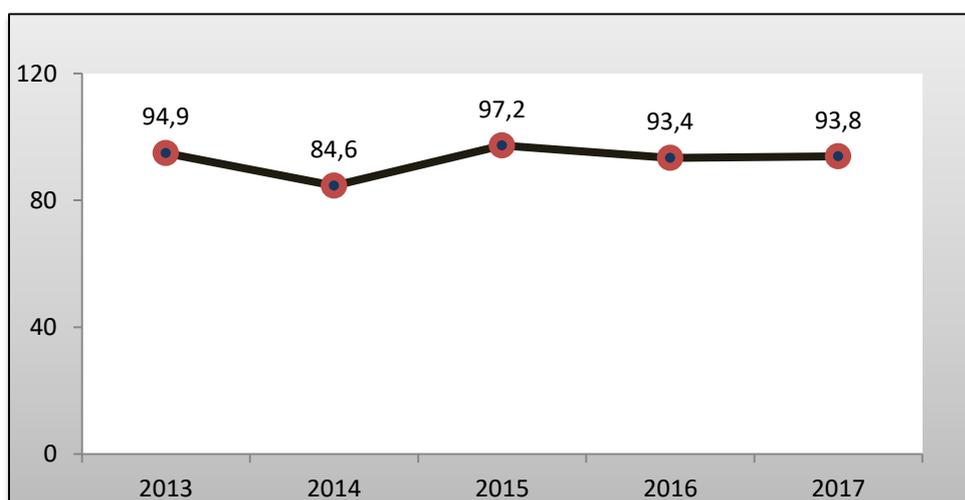
Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

➤ **Taux d'exécution du budget du MENA : l'objectif de 90% en 2017 atteint**

Le taux de consommation budgétaire hors financements extérieurs du MENA s'est affiché à 99,7% en 2017.

Sur les cinq dernières années, le budget du MENA a connu une bonne exécution, l'objectif étant toujours respecté.

Graphique 27 : Évolution du taux d'exécution du budget du MENA de 2013 à 2017



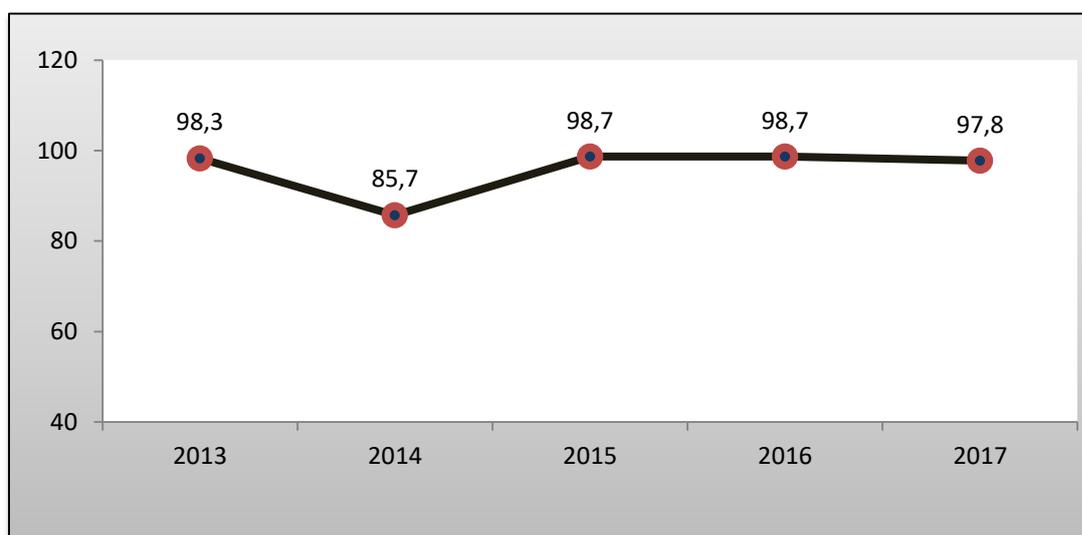
Source : Annuaire Statistique de la Direction Générale du Budget (DGB)

II.4.2.2 Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et dette) par rapport aux dotations définitives

Le taux d'exécution du budget de l'Etat hors financements extérieurs et dette est passé de 98,7% en 2016 à 97,8% en 2017, soit une régression de 0,9 point.

Excepté son niveau de 2014 (84,6%), ce taux est resté supérieur à 93% au cours des cinq (05) dernières années. Cette performance dans l'exécution des dépenses budgétaires résulte notamment de l'opérationnalisation et l'extension des unités de vérification des dépenses dans les départements ministériels ainsi que la rationalisation du circuit de la dépense. Le taux d'exécution enregistré en 2014 serait dû aux remous socio politiques qu'a connus le pays.

Graphique 28 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2013 à 2017

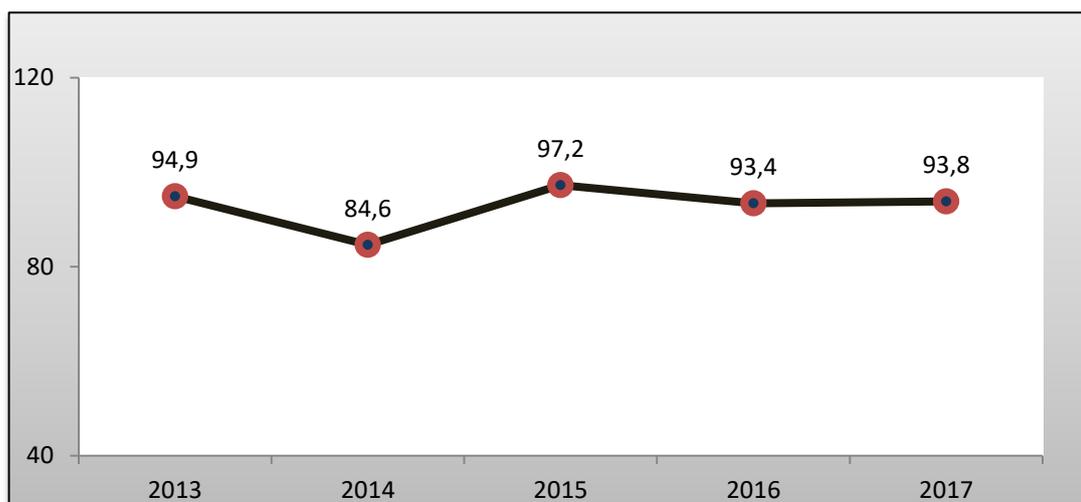


Source : Annuaires Statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

II.4.2.3 Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires du budget de l'État s'est situé à 93,8% en 2017 contre 93,4% en 2016, soit un gain de 0,4 point. Au plan désagrégé, le taux de recouvrement s'est affiché en 2017 à 90,5% pour les recettes fiscales et à 114,9% pour les recettes non fiscales. Sur les cinq dernières années le taux de recouvrement est ressorti au-dessus de 90%, sauf en 2014 (84,6%). La contreperformance en 2014 s'expliquerait par les remous socio politiques qu'a connus le pays

Graphique 29 : Évolution du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires de 2013 à 2017



Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

III. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le nombre d'assurés sociaux et le nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail sont des indicateurs qui permettent la mesure du niveau de respect du droit du travail.

III.1.1. Assurés sociaux

Tableau 13 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS)

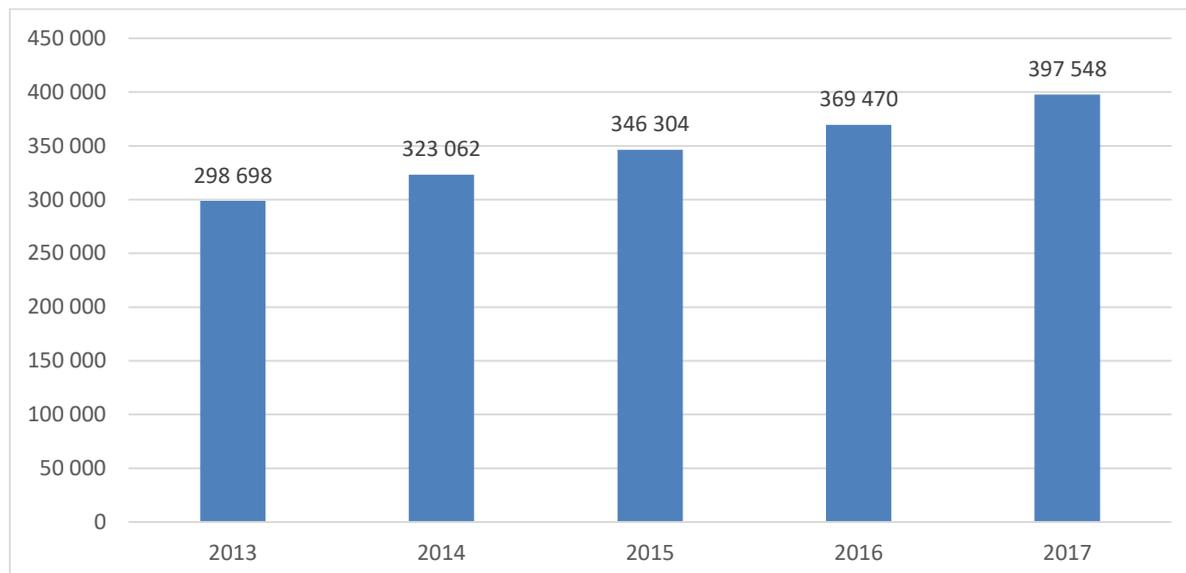
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	207 265	224 208	235 347	261 920	283 481	298 698	323 062	346 304	369 470	397 548

Source : Annales statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

La notion d'assurés sociaux fait référence aux travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

L'effectif global des travailleurs immatriculés à la CNSS de 2013 à 2017 présente une évolution à la hausse d'une année à l'autre avec un taux de croissance moyen de 7,5% sur la période. Cette évolution est le signe d'une augmentation de la création d'emplois dans le secteur privé et également du respect du droit de travail dans ledit secteur. On remarquera que 2010, année de licenciement et de faible emploi suite aux difficultés rencontrées par certaines sociétés industrielles (SOSUCO, DAFANI) et le secteur cotonnier, est l'année qui a enregistré la faible hausse. La reprise est constatée l'année suivante.

Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS



Source : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

III.1.2. Respect de la législation du travail

Tableau 14 : Nombre moyen d'infractions liées au travail

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés	-	-	-	29	65

Source : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

Le contrôle des établissements en 2017 par les inspections du travail a permis de révéler en moyenne 65 infractions commises par établissement. Comparativement à l'année 2016, ce ratio est en hausse de 36 points.

Le nombre élevé de ces infractions pourrait s'expliquer par la méconnaissance ou la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires.

III.1.3. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail

Une croissance du nombre d'affaires nouvelles des tribunaux du travail en 2017...

Tableau 15 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail

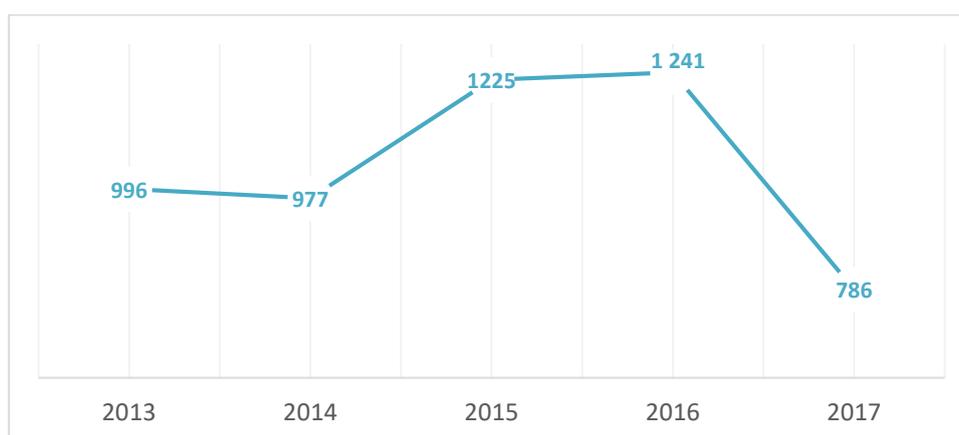
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	673	710	739	756	1 104	996	977	1225	1 241	786
Dont rupture de contrat de travail	448	424	364	390	545	547	510	632	747	352
Dont non-paiement de salaire	82	109	143	163	234	234	241	224	182	162
Dont reconstitution de carrière	30	15	10	16	65	28	26	31	53	25
Dont référés	52	89	70	79	104	111	118	142	138	124
Dont sécurité sociale	3	8	5	11	33	18	24	50	32	23
Dont autres	58	65	147	97	123	58	58	146	89	100

Source : Annuaire statistique du Ministère de la justice

De 2014 à 2016, on note une augmentation d'une année à l'autre du nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les tribunaux de travail, passant de 977 à 1 241. Mais en 2017, ce nombre a considérablement baissé de 36,7% pour s'établir à 786.

Les affaires nouvelles enregistrées dans les tribunaux de travail en 2017 portent majoritairement sur des affaires de rupture de contrat de travail (44,8%) et aux non-paiements de salaire (20,6%). En 2016, les affaires nouvelles concernant les ruptures de contrat de travail représentaient 60,2% et celles relatives au non-paiement de salaire étaient estimées à 14,6%.

Graphique 31 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail



Source : Annales statistiques de la Justice.

IV. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

IV.1. DEPENDANCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Tableau 16 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dettes extérieures en % de la dette totale	84,0	83,1	84,4	80,3	78,6	74,7	73,0	73,8	70,8	62,7
Dettes publiques totales (en % du PIB)	25,4%	28,0%	29,8%	28,8%	28,8%	29,4%	31,6%	35,5%	38,7%	38,3%
Service de la dette en % des exportations de biens et services	10,7%	13,8%	7,1%	5,1%	5,7%	7,0%	10,2%	10,7%	21,4%	23,5%
Aide publique au développement en % du PIB	12,3%	15,1%	12,0%	10,4%	10,3%	9,9%	8,9%	9,9%	9,0%	9,2%
Dettes extérieures/PIB	21,3%	23,2%	25,1%	23,2%	22,6%	22,0%	23,1%	26,2%	27,4%	24,0%
Service de la dette sur recette courante	9,8%	12,7%	9,8%	8,6%	9,6%	9,7%	15,2%	16,5%	33,7%	36,6%
Part du budget de l'Etat transféré aux collectivités							4,7%			
Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	31,8%	54,3%	48,1%	48,5%	46,6%	42,1%	40,7%	43,6%	43,6%	43,6%

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

IV.1.1. Dette publique

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette publique est ressorti à 2 747,1 milliards de FCFA. Cette dette est constituée à 62,7% de dette extérieure (1 722,9 milliards de FCFA) et de 37,3% de dette intérieure (1 024,2 milliards de FCFA). Comparé à la situation au 31 décembre 2016, l'encours de la dette publique a augmenté de 245,5 milliards de FCFA imputable essentiellement à sa composante intérieure (+293,2 milliards).

La dette totale représentait plus du tiers du PIB à fin 2017, soit 38,3%, respectant ainsi, comme aux années précédentes, la norme communautaire de 70% au maximum.

Sur la période 2013-2017, le ratio de la dette publique totale est en progression de 1,9 point de pourcentage.

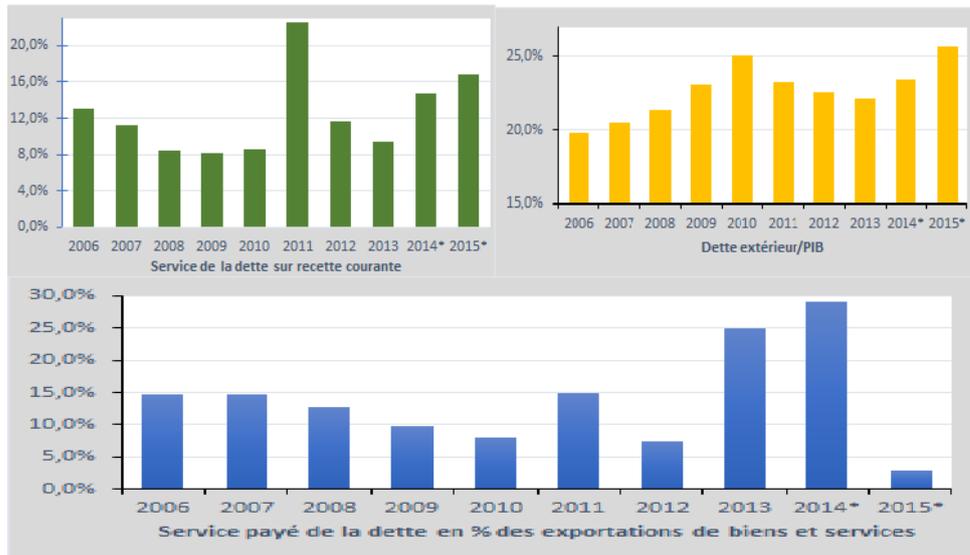
Le ratio dette extérieure/PIB a suivi la même tendance que celui de la dette totale rapportée au PIB. En effet, il a enregistré une progression moyenne de 24,5 % sur la période 2013-2017.

Les ratios de solvabilité que sont le service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services et le service de la dette totale rapporté aux recettes courantes, se sont globalement dégradés au cours des cinq (05) dernières années.

Le service de la dette rapporté aux exportations de biens et services est passé de 7,0% en 2013 à 10,7% en 2015 puis 23,5% en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 3,5 points de pourcentage sur la période. Quant au service de la dette totale rapporté aux recettes courantes, il

est ressorti à 9,7% en 2013, puis à 16,5% en 2015 et à 36,6% en 2017, soit une hausse de 8,6 points de pourcentage par an sur la période.

Graphique 32 : Évolution de la dette publique



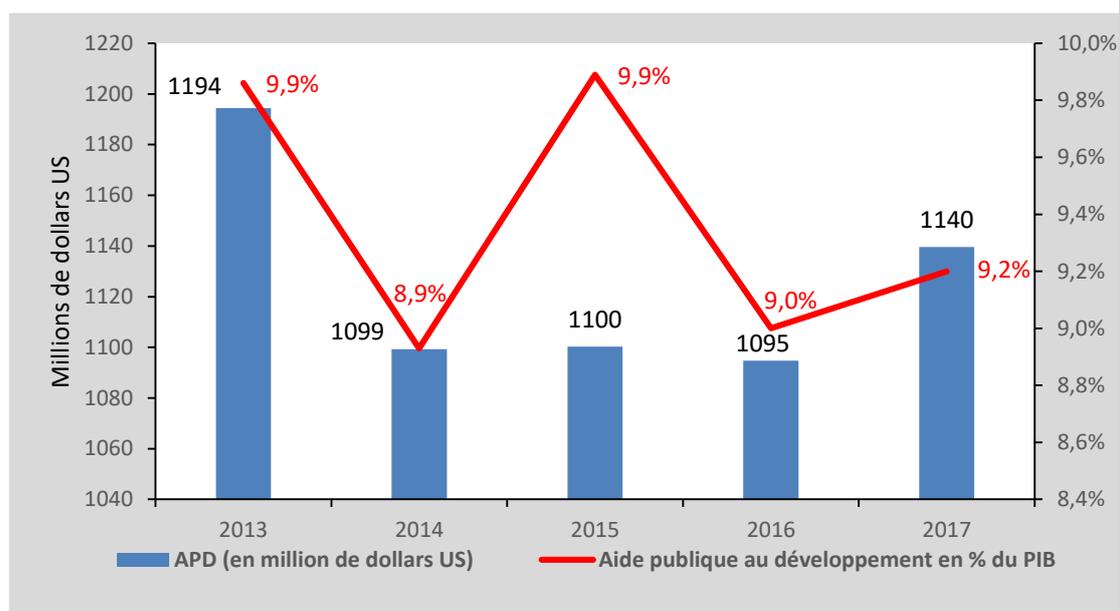
Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

IV.1.2. Aide publique au développement en pourcentage du PIB

L'aide publique au développement reçu par le Burkina s'est accrue de 4,1% entre 2016 et 2017 passant ainsi respectivement de 649,3 milliards de FCFA à 663,1 milliards de. L'aide publique au développement en pourcentage du PIB se situe à 9,2% en 2017. Comparée à son niveau atteint en 2016 (9,0%), elle est en hausse de 0,2 points de pourcentage.

Sur la période 2013-2017, le volume annuel moyen reçu a été de 621,2 milliards de FCFA. En pourcentage du PIB, il s'est affiché à 9,9% en 2013 comme en 2015 puis à 9,2% en 2017, correspondant à une perte moyenne de 0,2 point de pourcentage sur la période sous revue.

Graphique 33 : Évolution de l'aide publique au développement (APD)



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

IV.2. ÉDUCATION PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'éducation préscolaire est l'ordre d'éducation formelle d'une durée normale de 3 ans destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans et dont le programme vise leur éveil et leur préparation au cycle primaire.

L'enseignement primaire est l'ordre d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans destiné aux enfants âgés de 6 ans au moins et dont le programme vise à faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est sanctionné par le Certificat d'études primaire (CEP). L'analyse du développement de l'enseignement primaire est faite à travers les indicateurs d'accès et de qualité du système éducatif. L'évolution de ces indicateurs est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Indicateurs	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2006/17
TBS au préscolaire (%)	nd	2,6	2,8	3,0	3,5	3,8	4,0	3,9	2,9	3,5
TBS préscolaire des filles (%)		2,6	2,8	2,9	3,6	3,9	4,0	4,0	2,9	3,5
TBS au primaire (%)	71,8	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83	83,7	86,1	88,5
TBS au primaire des filles (%)	65,7	67,7	71,2	75	78,1	81	83,2	83,9	86,4	89
TNS au primaire (%)	58,8	58	57,4	60,9	62,2	63,2	64,4	65,7	71,1	72,2
Ratio élèves/maitre dans le primaire	55,3	54,7	54,2	54,3	54,1	52,2	51,3	49,6	48,7	48,5
Taux d'achèvement au primaire (%)	38,9	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4	58,2	60,3
Taux brut d'admission au primaire (%)	86,9	78	85,8	85,7	88,3	92,8	97,0	98,8	100,1	102,6
Salles de classes sous pailote au primaire (publique)	1823	2188	2806	3194	3432	3920	3914	4353	4670	4753
% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes	-	-	67,8	-	73,5	-	-	-	nd	nd

Sources : Annuaire statistiques du préscolaire et du primaire et QUIBB 2007 et EICM 2009

IV.2.1. Taux Brut de préscolarisation

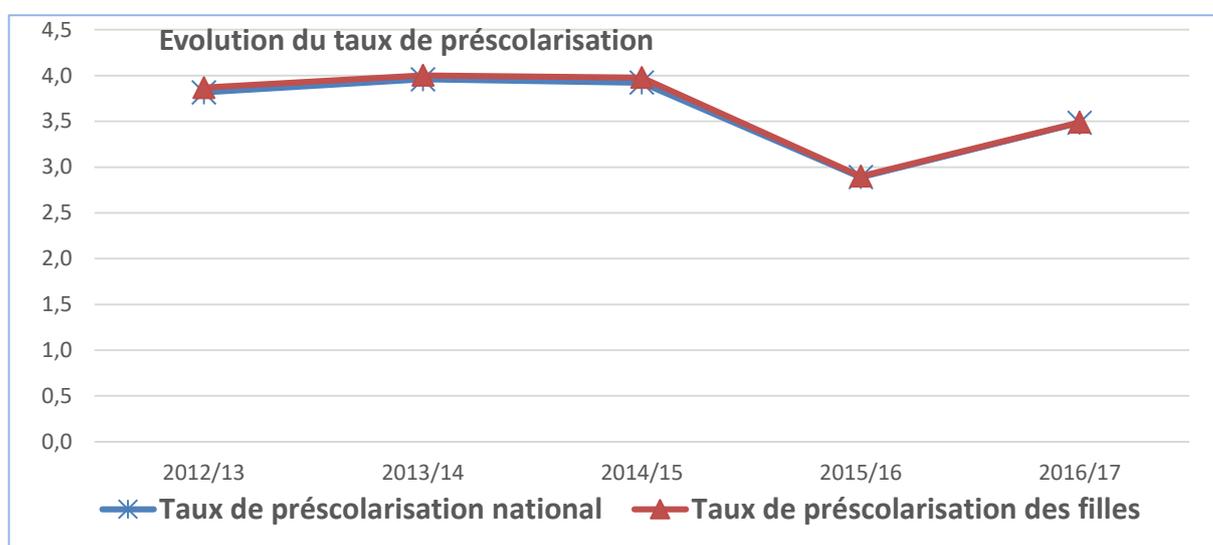
Un très faible niveau de préscolarisation...

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBP) est le pourcentage d'enfants préscolarisés par rapport à ceux ayant l'âge officiel (3 à 5 ans) de fréquenter les écoles maternelles ou les jardins.

Au niveau national, seulement 3,5% des enfants (Filles et garçons) en âge d'être scolarisés au préscolaire y participent. Le taux de participation des filles est identique à la valeur nationale (3,5%). Comparés à l'année précédente, ces taux sont en baisse de 0,6 point de pourcentage.

Par rapport à 2012/2013, le TBP a connu une baisse passant de 3,9% à 3,5%. A ce rythme l'ambition du PNDES qui est d'atteindre 7,6% en 2020 risque d'être hypothétique. On peut retenir aussi que l'éducation préscolaire demeure un luxe au Burkina Faso.

Graphique 34 : Évolution des Taux Bruts de Préscolarisation



Source : annuaires statistiques de l'éducation préscolaire/MENA

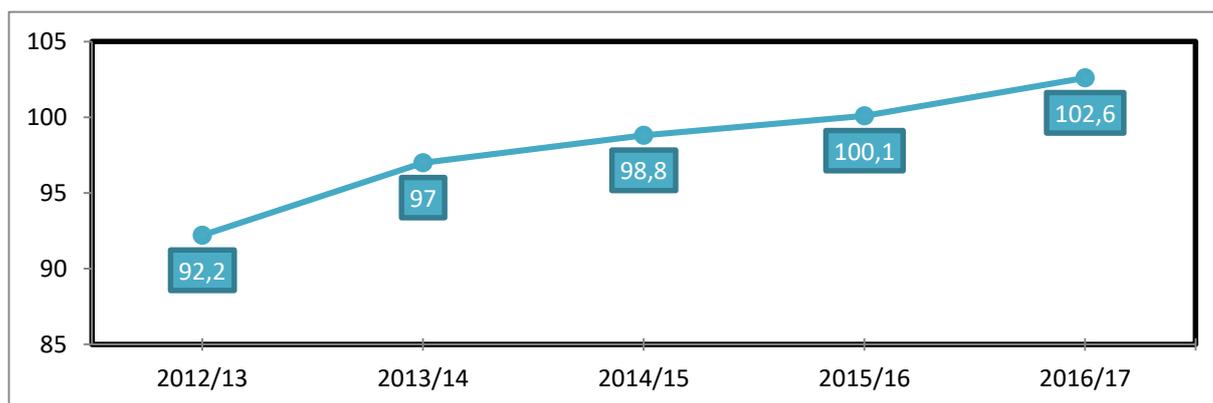
IV.2.2. Taux brut d'admission (TBA) au CP1

Un niveau d'accès satisfaisant au primaire en 2016/2017...

Le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 est une mesure de l'accès à la première année de l'enseignement primaire et de la capacité du système éducatif à accueillir la population en âge (6 ans) de commencer sa scolarité.

En 2016/2017, l'accès en première année de l'enseignement primaire (CP1) a atteint 102,6% au Burkina Faso. Ce taux a connu une augmentation de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et de 9,8 points de pourcentage par rapport à 2012/2013. Les efforts en faveur de la scolarisation des filles sont de plus en plus perceptibles, le TBA des filles se chiffre à 100,6% et l'indice de parité est de 0,96.

Graphique 35 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

IV.2.3. Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire

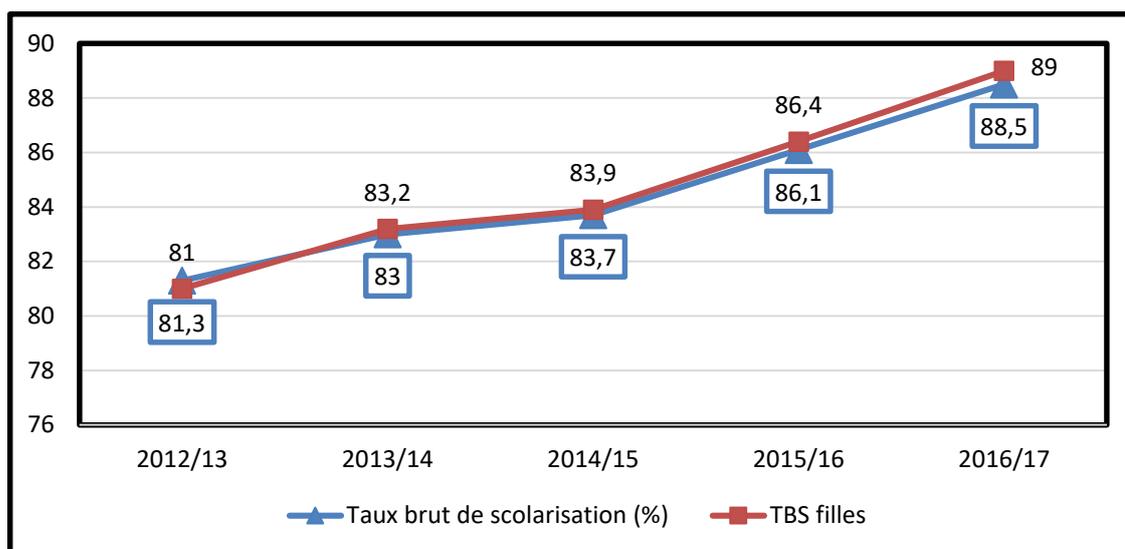
Une hausse continue de la scolarisation en 2016/2017...

Le taux brut de scolarisation permet d'apprécier les effectifs de la population scolarisée par rapport à ceux de la population scolarisable (population de 6-11 ans pour le primaire).

La participation à l'enseignement primaire au niveau national est en hausse continue. Le TBS est de 88,5% soit en hausse de 2,4 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire précédente et de 7,2 points de pourcentage par rapport à 2012/2013.

La participation des filles (TBS 89%) à ce niveau d'éducation est plus importante que celle des garçons en témoigne l'indice de parité filles/garçons qui est de 1,01. Le niveau atteint par l'indice de parité du TBS (l'indice de parité permet de mettre en évidence le niveau d'équité entre filles et garçons en termes de participation à l'école) suggère une efficacité des politiques mises en œuvre depuis plus d'une décennie pour réduire les disparités en matière de scolarisation entre filles et garçons.

Graphique 36 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

IV.2.4. Taux net de scolarisation (TNS) au primaire

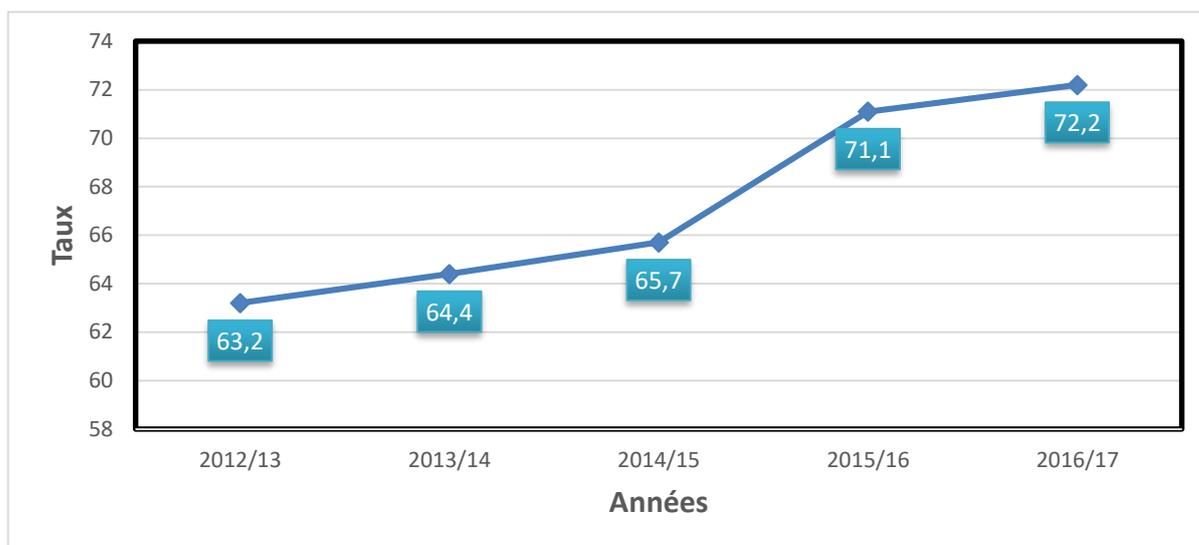
La scolarisation universelle demeure un grand défi à relever au Burkina Faso...

Le TNS fournit une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné, par rapport à la population à scolariser correspondante. Le TNS au primaire permet de comparer l'effectif des enfants de 6-11 ans admis dans le système à celui de la population totale de cette tranche d'âge.

En 2016/2017, la participation effective des enfants ayant l'âge légal à l'enseignement primaire se situe à 72,2%. Le TNS au primaire a connu une légère hausse de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente et de 9 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire 2012/2013.

L'écart entre le TBS et le TNS qui est de 16,3% signifie qu'une forte proportion d'enfants hors âge (précoce et tardif) évolueraient dans le système ou que le système serait confronté à un problème de déperdition (redoublement). A la lumière de ce qui précède, la scolarisation universelle reste donc un grand défi à relever au Burkina Faso.

Graphique 37 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

IV.2.5. Ratio élèves/maître au primaire

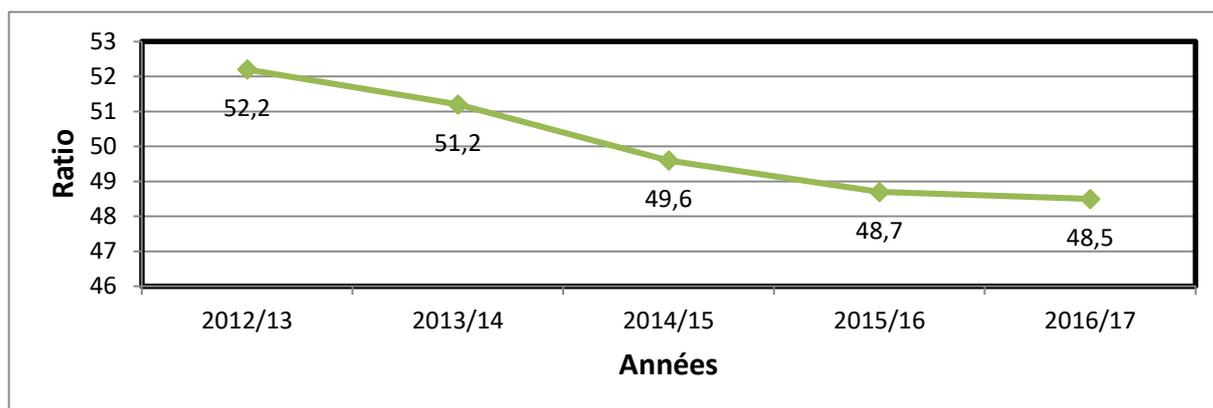
Une Amélioration de l'encadrement...

Le ratio élèves/maître permet de connaître la charge moyenne attribuée aux enseignants, en termes de nombre d'élèves par enseignant, ainsi que la qualité d'enseignement offerte aux élèves dans la mesure où l'effectif de la classe est déterminant pour la réussite scolaire.

En 2016/2017, un enseignant a en charge en moyenne 48 élèves contre 52 en 2012/2013. Ce ratio de 48 est inférieur à la norme nationale qui est de 50 élèves/enseignant.

Au cours des cinq (5) dernières années, on observe une tendance à la baisse du ratio élèves/maitre qui passe de 52 en 2012/2013 à 48 en 2016/2017, ce qui augure donc de bonnes perspectives en termes de qualité d'enseignement même si des inégalités persistent entre statut (public/privé) et milieu de résidence, etc.

Graphique 38 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

IV.2.6. Taux d'achèvement au primaire (TAP)

Une hausse du TAP en 2016/2017...

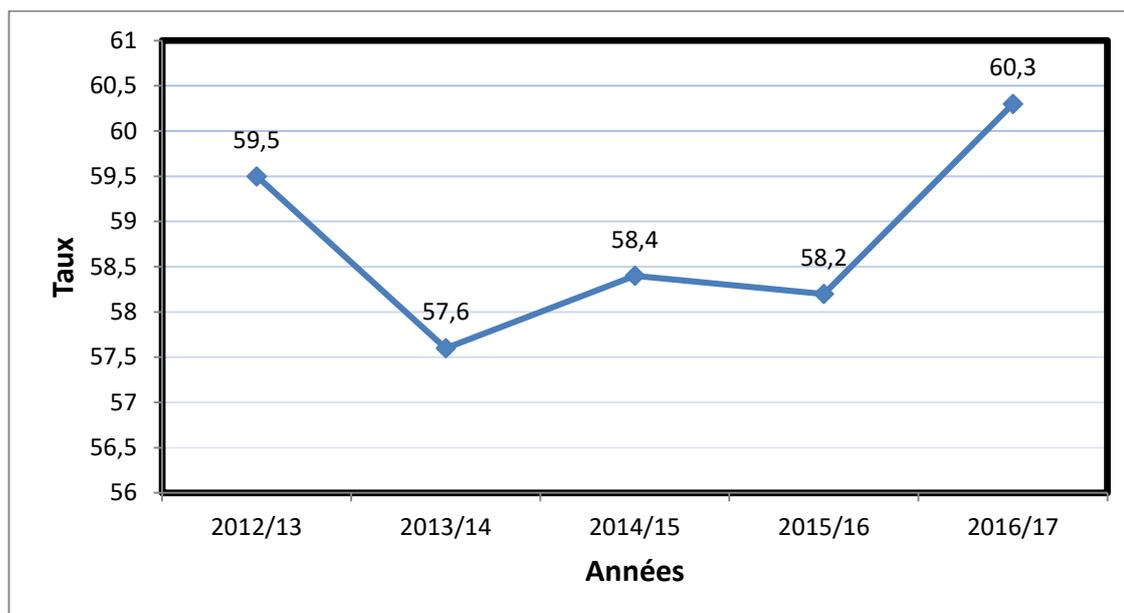
Le taux d'achèvement au primaire (TPA) mesure la capacité du système éducatif à maintenir les enfants jusqu'en dernière année du primaire.

Les objectifs « Éducation primaire pour tous » voudraient que tout enfant qui rentre en première année du primaire termine le cycle. Au Burkina Faso ces objectifs sont suivis dans les ODD par la Cible 4.1 de l'ODD 4: « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile* ». Au primaire en 2016/2017, un peu plus de 4 enfants sur 7 en âge d'être au dernier niveau du cycle y sont effectivement. Ce niveau actuel (TAP de 60,3%) signifie que l'objectif 4.1 de l'ODD4 est loin d'être atteint.

Le TAP a augmenté de 2,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et de 0,8 point par rapport à l'année scolaire 2012/2013.

Selon le sexe, il apparaît que les filles achèvent mieux que les garçons. Le TAP des filles est de 64,3% avec un indice de parité de 1,14. Cette tendance pourrait probablement s'expliquer par les politiques éducatives entreprises en faveur des filles ces dernières décennies.

Graphique 39 : Évolution du Taux d’Achèvement au Primaire



Source : annuaires statistiques de l’enseignement primaire/MENA

IV.2.7. Salles de classes sous pailote au primaire (publique)

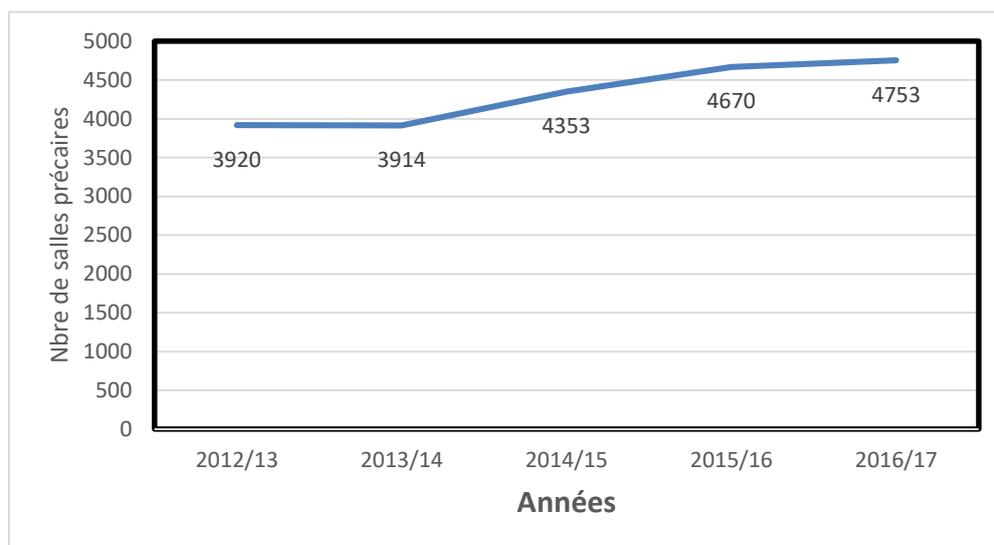
Une augmentation du nombre en 2016/2017...

Au niveau national, on dénombre 4 753 salles de classe sous pailote au primaire en 2016/2017 pour le public. Le nombre de salles de classe sous-pailotes au public a augmenté de 83 salles par rapport à l’année précédente et de 833 salles par rapport à 2012/2013.

L’accroissement moyen annuel des salles de classe sous pailote entre 2016/2017 et 2012/2013 est plus faible (4,9%) par rapport celui calculé entre 2015/2016 et 2011/2012 qui se chiffrait à 8%.

Le nombre élevé de salles de classe sous pailote serait le fait des initiatives locales de certaines communautés en attendant la construction de bâtiments en matériaux définitifs.

Graphique 40 : Évolution des salles de classe sous paillotes au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

IV.3. ENSEIGNEMENTS POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE

L'enseignement post-primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de quatre ans et dont le programme est conçu pour consolider les acquis de l'enseignement primaire et à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle.

Il concerne le cycle d'étude qui va de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}. Le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) est le diplôme sanctionnant la fin de ce cycle.

L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de trois ans (2^{nde} à la Terminale) et sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Tableau 18 : Évolution de certains indicateurs du post primaire et du secondaire

Indicateurs	2007/ 08	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/ 13	2013/ 14	2014/ 15	2015/ 16	2016/ 17
Taux de transition globale au post-primaire (en %)	53,1	49,5	54,2	52,7	51,4	51,8	53,7	66,9	65,8	61,3
Taux de transition globale des filles au post-primaire (en %)	50,5	46	51,2	50,3	48,8	49,4	50,6	64,9	63,9	59
Taux de transition globale au secondaire (en %)	42	42,3	33,8	34,2	33,7	50,4	28,9	32	40,4	34,9
Taux de transition globale des filles au secondaire (en%)	35,4	35,9	27,3	28,2	28,9	44,7	23,5	27	34,4	27,7
Taux brut d'admission au post-primaire (en %)	26,7	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7	49,6	44,6	41,8
Taux brut d'admission des filles au post-primaire (en%)	22,1	20,8	27,6	29,5	32,5	36,5	40,3	50,8	45,7	43,1
Taux brut d'admission au secondaire (en %)	8,5	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,1	12,1	17	15,2
Taux brut d'admission des filles au secondaire (en %)	6,1	7,8	6	6,9	8	13,2	6,9	9,6	13,9	12,5
Taux brut de scolarisation du Post-primaire (en %)	26,4	26,4	29,7	32,3	34,9	36,7	40,2	44,9	46,6	49
Taux brut de scolarisation du Post-primaire des filles(en %)	22,5	22,5	25,8	28,6	31,7	34,4	38,4	44,4	47,2	50,5
Taux brut de scolarisation du Secondaire (en %)	9,1	10,2	10,4	10,7	11,3	13,9	12,8	13,2	15	16,2
Taux brut de scolarisation du Secondaire des filles (en %)	6,4	7,5	7,6	7,7	8,3	10,6	9,8	10,1	11,8	13,1
Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)	71	69	71	72	72	71	70	66	63	60
Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)	49	51	50	49	49	53	47	43	45	44
Taux de réussite au BEPC (en %)	38,7	28,3	30,8	30,6	52,3	22,6	28,7	39,1	29,7	28,9

Source : annuaires statistiques des enseignements post-primaire et secondaire/MENA

I.1.1. Taux de transition globale au post-primaire

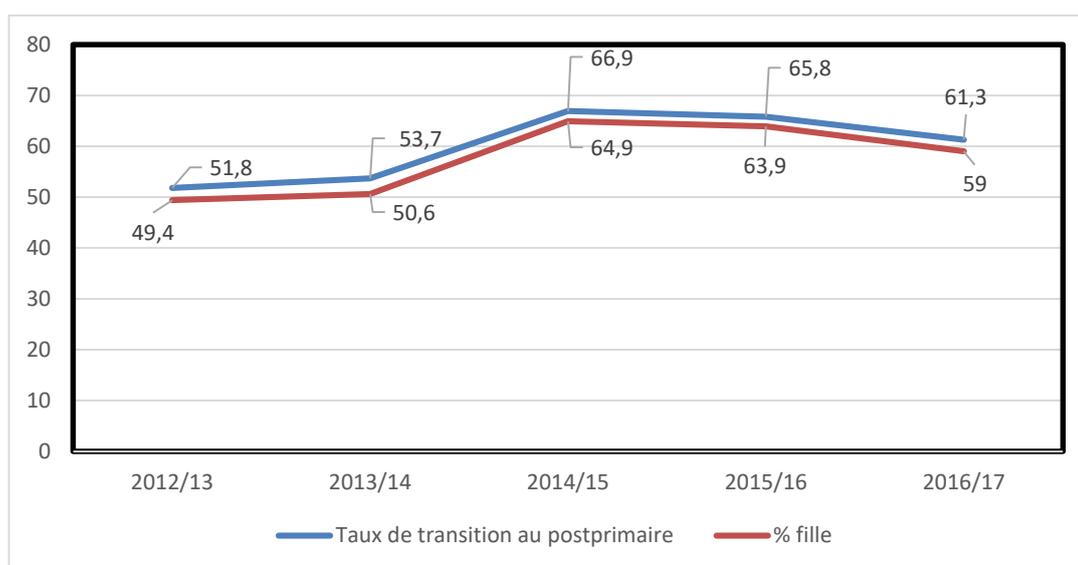
En plus d'être déjà faible en 2015/2016, il perd 4,5 points de pourcentage...

Le taux de transition du primaire au post primaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté la classe de CM2 pour celle de 6^{ème}.

Sur 100 élèves de la classe de CM2 en 2015/2016, seulement 61 d'entre eux passent en 6^{ème} en 2016/2017. Le taux de transition qui est de 61,2% en 2016/2017 a baissé de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2015/2016 (65,8%).

De 2012/2013 à 2016/2017, le taux de transition du primaire au post primaire était en constante amélioration sur les trois premières années avant d'enregistrer une baisse à partir de 2015/2016. Celui des filles adopte la même allure que celle du taux global. Cette situation pourrait s'expliquer par le taux de réussite au CEP qui oscille d'une année à une année.

Graphique 41 : Évolution des taux de transition au post primaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

IV.3.1. Taux de transition globale au secondaire

Seulement l'élève sur 3 de la classe de 3^{ème} accède au secondaire...

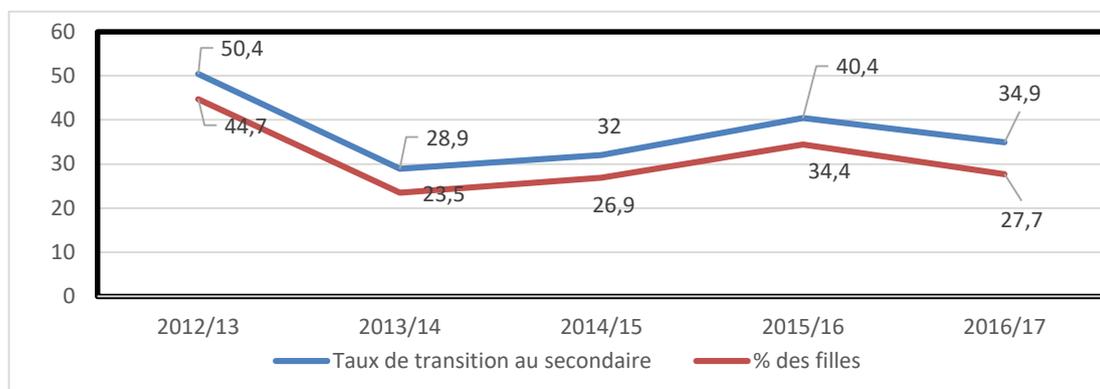
Le taux de transition au secondaire se définit comme le pourcentage des nouveaux inscrits en classe de seconde par rapport aux élèves de la classe de troisième de l'année précédente.

En 2016/2017, l'accès au secondaire reste très faible : seulement 34,9% des élèves de la classe de 3^{ème} accèdent au secondaire. On enregistre une baisse de 5,5 points de pourcentage par rapport à 2015/2016.

Quant au taux de transition des filles, il est de 27,7 % et perd 6,7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Au cours des cinq dernières années, le taux global de transition a évolué en dents de scie.

Graphique 42 : Évolution des taux de transition au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

IV.3.2. Taux brut d'admission en classe de sixième (6^{ème})

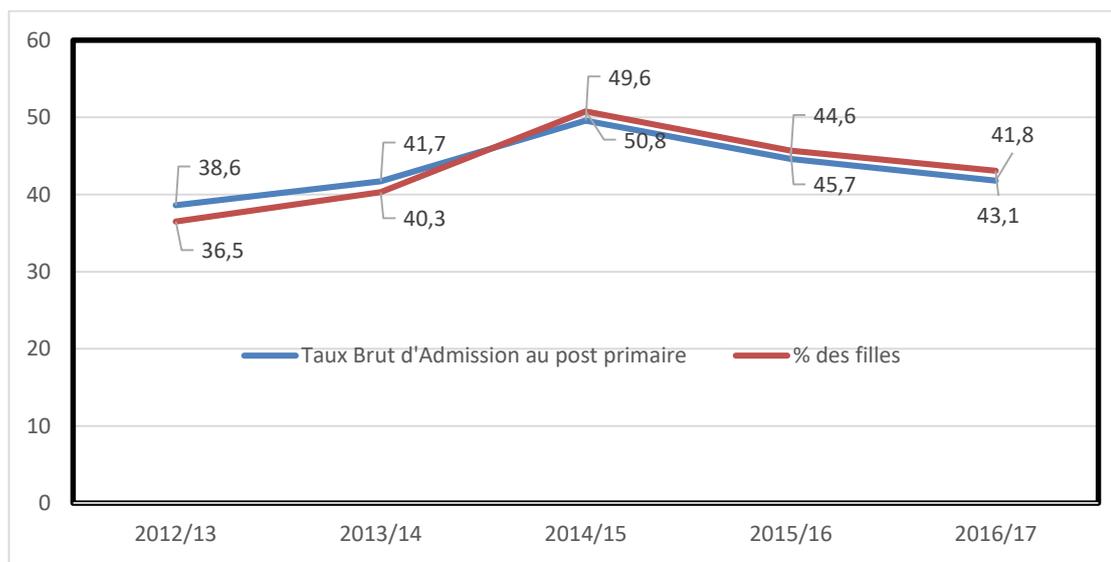
Une baisse du TBA de 2,8 points de pourcentage en 2016/2017...

Le Taux Brut d'Admission (TBA) en classe de 6^{ème} est le rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 6^{ème} (quels que soient leurs âges) et le nombre total d'enfants âgés de 12 ans. Il sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 6^{ème}, à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au cycle.

En 2016/2017, l'accès à l'enseignement post-primaire a été possible pour 41,8% de la population scolarisable. Ce taux est en baisse de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2015/2016. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par la baisse du taux de succès au CEP session 2016 (62,1 en 2016 contre 73,5 en 2015).

Le TBA des filles (43,1%) est supérieur à celui des garçons (40,7%). L'effort en matière de scolarisation des filles est de plus en plus perceptible durant ces deux dernières années ; l'indice de parité de 1,06 en 2016/2017 en témoigne. Au cours des cinq dernières années, le TBA au post-primaire s'est globalement accru de 3,2 points de pourcentage.

Graphique 43 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de sixième (6ème)



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

IV.3.3. Taux brut d'admission au secondaire (2^{nde})

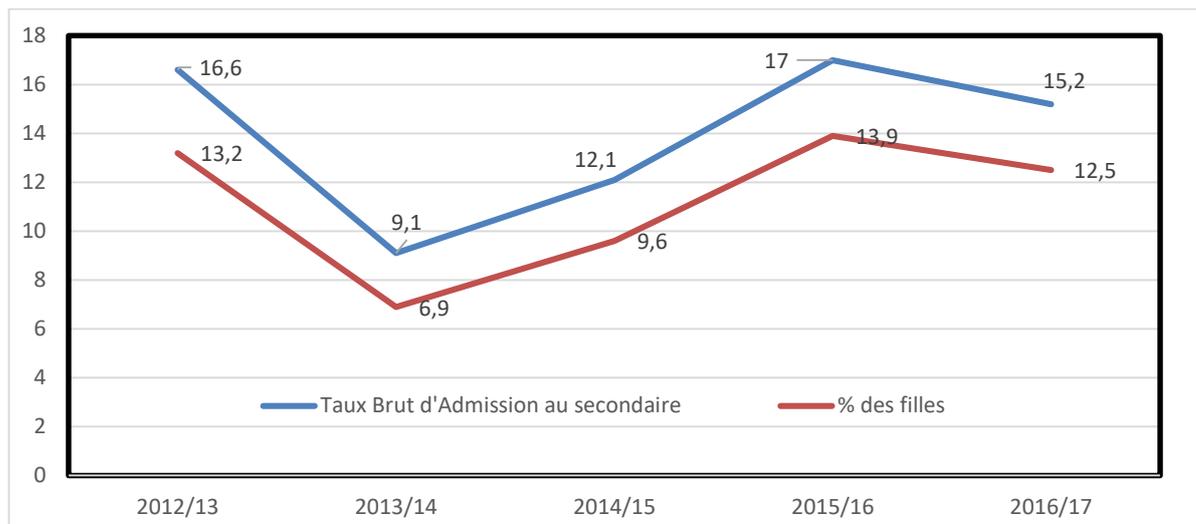
Le niveau d'accès à l'enseignement secondaire est assez faible...

Le Taux Brut d'Admission (TBA) en classe de 2^{nde} est le rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 2^{nde} (quel que soit leur âge) et le nombre total d'enfants âgés de 16 ans. Il sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 2^{nde}/BEP1 et à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année du secondaire la population ayant l'âge légal d'admission à ce cycle.

En 2016/2017, le niveau d'accès à l'enseignement secondaire au Burkina Faso est de 15,2%. Ce taux est en baisse de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2015/2016. Pour un TBA des filles de 12,5% et un indice de parité de 0,70, cette situation augure un système confronté à un problème d'équité filles/garçons avec une persistance des pesanteurs socio-économiques et culturelles qui affectent principalement les filles.

Durant la période 2012/2013 à 2016/2017, le TBA en seconde a évolué en dents de scie avec un pic de 17% en 2015/2016.

Graphique 44 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de seconde (2nde)



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

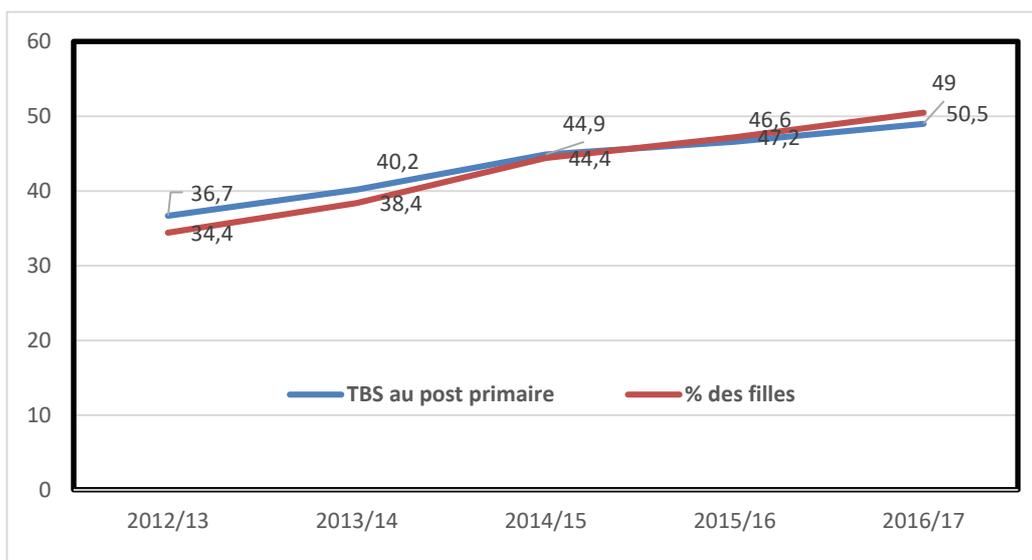
IV.3.4. Taux brut de scolarisation au Post-primaire

Une Hausse continue de la scolarisation au post primaire mais la participation est toujours faible en 2016/2017...

En 2016/2017, la participation de la population scolarisable (12 à 15 ans) à l'enseignement post-primaire est de 49% soit un gain de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2015/2016. Le TBS des filles est de 50,5%.

Entre 2012/2013 et 2016/2017, le TBS global s'est amélioré de 12,3 points de pourcentage. Cette amélioration a été remarquable chez les filles avec 16,1 points durant la même période. De même, les disparités entre filles et garçons se sont réduites d'où un indice de parité qui est passé de 0,88 en 2012/2013 à 1,06 en 2016/2017.

Graphique 45 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire



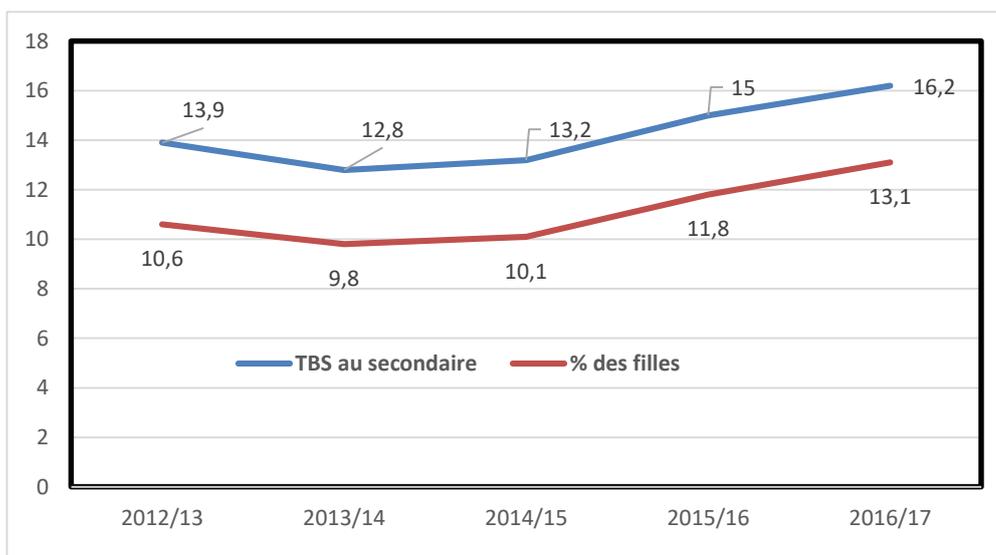
Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

IV.3.5. Taux brut de scolarisation au Secondaire

Moins de 2 enfants sur 10 scolarisables au secondaire poursuivent leurs études en 2016/2017...

Le taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire est de 16,2% en 2016/2017. Ce taux demeure très faible bien qu'il ait enregistré un gain de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2015/2016. Sa croissance est également très faible. En effet durant les cinq dernières années, le TBS au secondaire a augmenté de 2 points de pourcentage. Le TBS des filles est de 13,1%. En d'autres termes, moins de 2 filles sur 13 ont la chance de participer à ce niveau d'enseignement.

Graphique 46 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA.

IV.3.6. Ratio élèves/classe au post-primaire

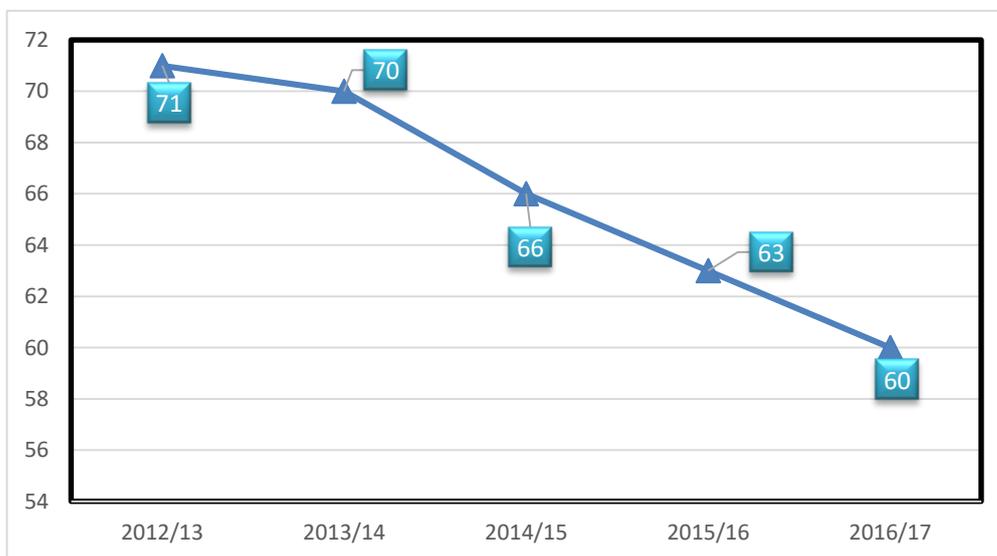
Une amélioration du Ratio par rapport à la norme...

Les ratios élèves / classe sont calculés sur la base du nombre de groupe pédagogique et le nombre d'élèves. Le nombre de groupe pédagogique est différent du nombre de salles de classe physique (Salles de classe utilisées).

En 2016/2017, une classe du post-primaire compte 60 élèves en moyenne. Ce ratio est inférieur à la norme nationale qui est de 70. Cependant au public, ce ratio qui est de 64 cache d'énormes disparités d'un niveau à un autre ou d'une localité à une autre.

Entre 2012/2013 et 2016/2017, le ratio élèves/classe est passé de 71 à 60 d'où une amélioration de 11 points sur la période.

Graphique 47 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

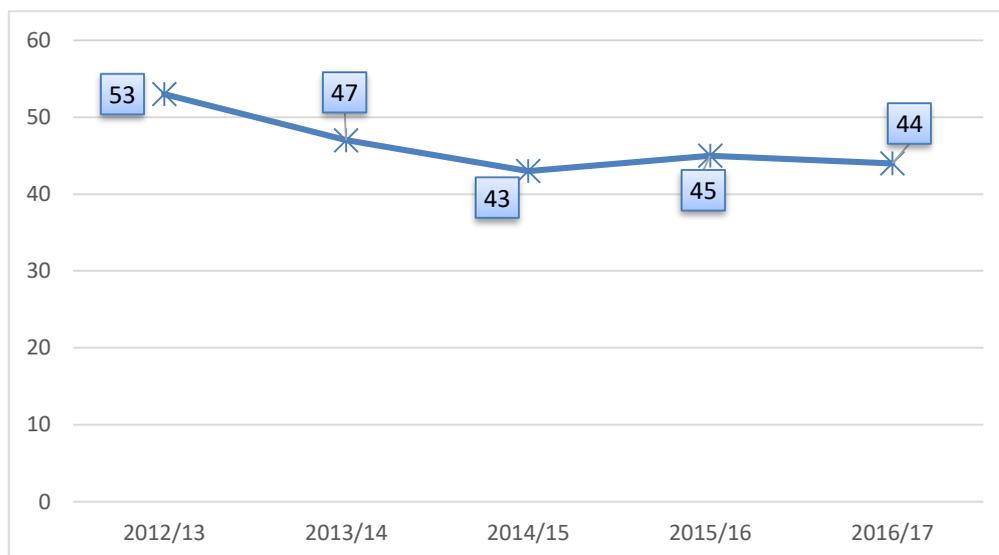
IV.3.7. Ratio élèves/classe au secondaire

Un meilleur ratio élèves/classe par rapport à la norme nationale qui est de 60 élèves par classe.

En 2016/2017, une classe du secondaire compte en moyenne 44 élèves. Ce ratio est aussi inférieur à la norme qui est de 60. Au public, le ratio élèves/classe est de 46 au secondaire.

Entre 2012/2013 et 2016/2017, le ratio élèves/classe au secondaire s'est nettement amélioré en passant de 53 élèves à 43 en 2016/2017.

Graphique 48 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

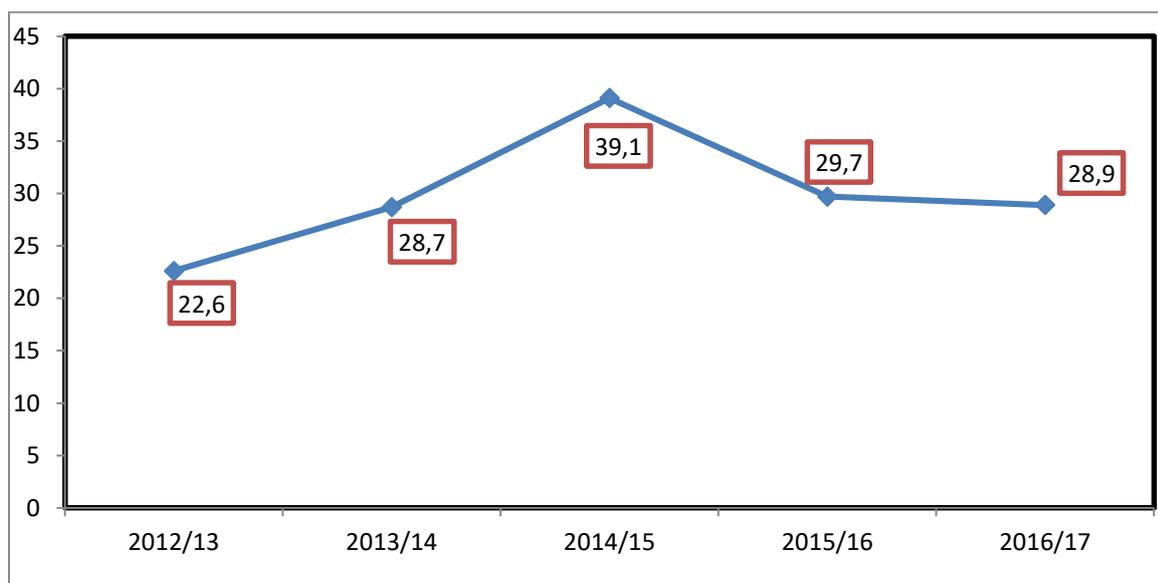
IV.3.8. Taux de réussite au BEPC

Moins de 2 élèves sur 5 en classe de 3^{ème} sont admis en 2017...

Le taux de réussite au BEPC session 2017 est de 28,9% soit une baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à la session précédente.

Sur les cinq dernières années, il a connu une évolution en dents de scie avec le taux de réussite le plus élevé (39,1 %) enregistré à la session de 2015. Il est passé ainsi de 22,6% en 2013 à 28,9% en 2017.

Graphique 49 : Évolution du taux de réussite au BEPC



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

IV.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur est le dernier maillon de la chaîne du système éducatif formel burkinabè. Il accueille des élèves de 19 ans (âge officiel) et plus ayant obtenu le BAC et vise à leur permettre d'acquérir des connaissances de haut niveau. L'enseignement supérieur est assuré dans les structures publiques et privées reconnues par l'Etat que sont les universités, les grandes écoles et les instituts. Il comporte trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat.

Tableau 19 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur

Indicateurs	2007/ 08	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/ 13	2013/ 14	2014/ 15	2015/ 16	2016/ 17
Taux de réussite au BAC (en %)	32,1	35,6	38,6	40,9	38,4	34,9	37	38	39,9	39,3
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	293	324	336	388	424	443	469	468	513	554
Nombre d'étudiants	41 779	47 755	51 166	60 998	68,8 93	74,2 76	81 314	83 598	94 728	105 404
Pourcentage des filles dans le supérieur	32,7	32	31,9	32,6	32,6	32,4	32,1	33,7	33,6	36,1
Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES)	50	54	60	79	82	87	113	123	120	146
dont IES privées	31	35	39	56	57	59	82	90	86	110

Sources : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur du MESRSI

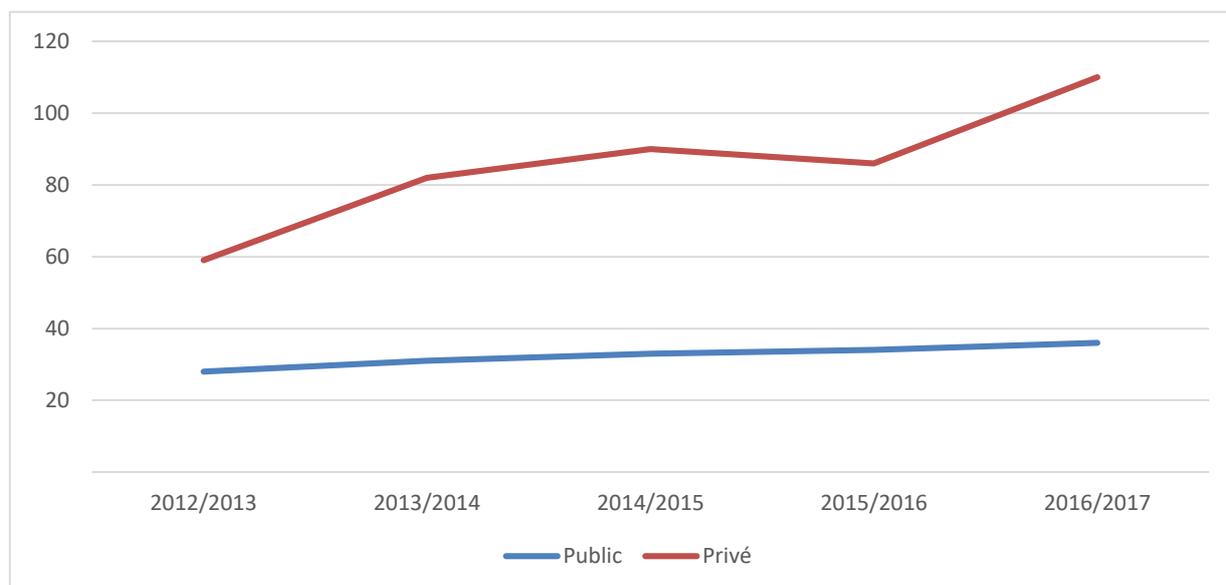
IV.4.1. Les institutions d'enseignement supérieur (universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles)

Le nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES) est de 146 en 2016/2017 contre 120 en 2015/2016. Le taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) du nombre des IES est de 13,8% pour les cinq dernières années.

L'offre d'enseignement supérieur est plus développée au privé qu'au public en termes du nombre d'établissements. En effet, la part des institutions d'enseignement supérieur du privé est passée de 67,8 % en 2012/2013 à 75,3 % en 2016/2017.

Aussi, avec un TAMA de 16,9 % entre 2012/2013 et 2016/2017, le nombre des IES privées croît plus vite que celui du public qui enregistre un TAMA de 6,5 %.

Graphique 50 : Évolution du nombre d'institutions d'enseignement supérieur par statut et par année



Sources : Annuaire statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

IV.4.2. Les effectifs des étudiants

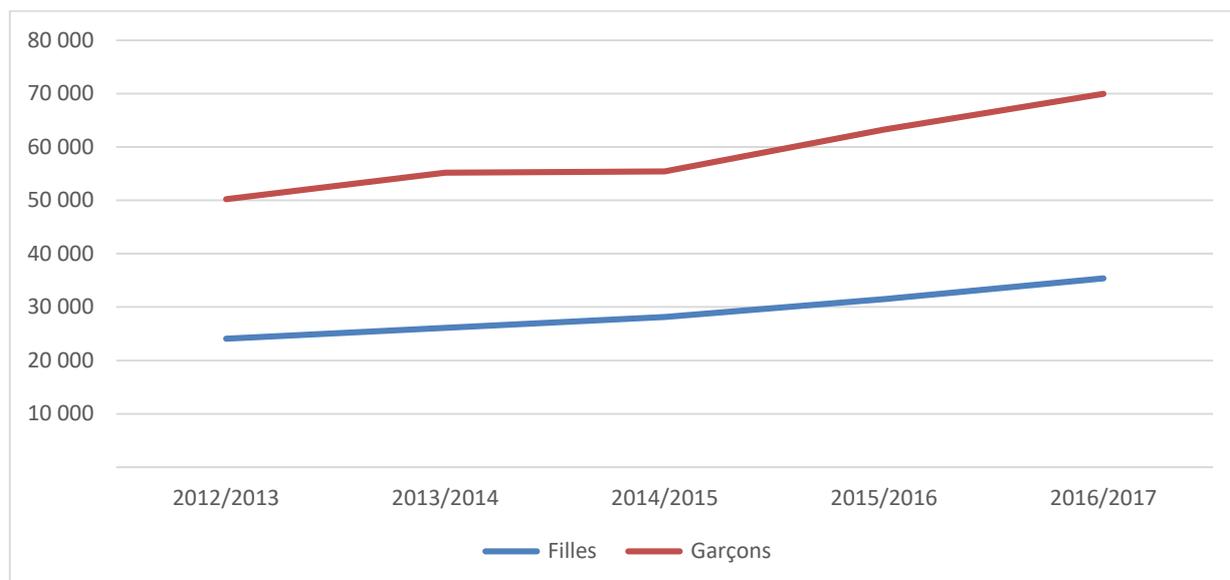
En 2016/2017, les institutions d'enseignement supérieur du Burkina Faso comptent 105 404 étudiants dont 33,6 % de filles. Les étudiants fréquentant dans le privé représentent 21,6 % de l'effectif total des étudiants. Par rapport à 2015/2016, l'effectif des étudiants s'est accru de 11,3 %.

Tout comme le nombre d'IES, le rythme de croissance de l'effectif des étudiants est plus soutenu dans le privé que dans le public. Aussi, l'effectif des filles croît plus vite que celui des garçons avec un TAMA de 10,1 % contre 8,7 %.

Entre 2012/2013 et 2016/2017, l'effectif total des étudiants s'est accru de 41,9 % soit un rythme moyen annuel de 9,1 %.

Le cycle licence compte 88,6 % des étudiants. Par ailleurs, la majorité des nouveaux inscrits en première année de licence est en sciences sociales, commerce et droit (39,9%). Entre 2012/2013 et 2016/2017, le TAMA du nombre de nouveaux inscrits en 1^{ère} année est de 22,1 %.

Graphique 51 : Évolution de l'effectif des étudiants par sexe et par année



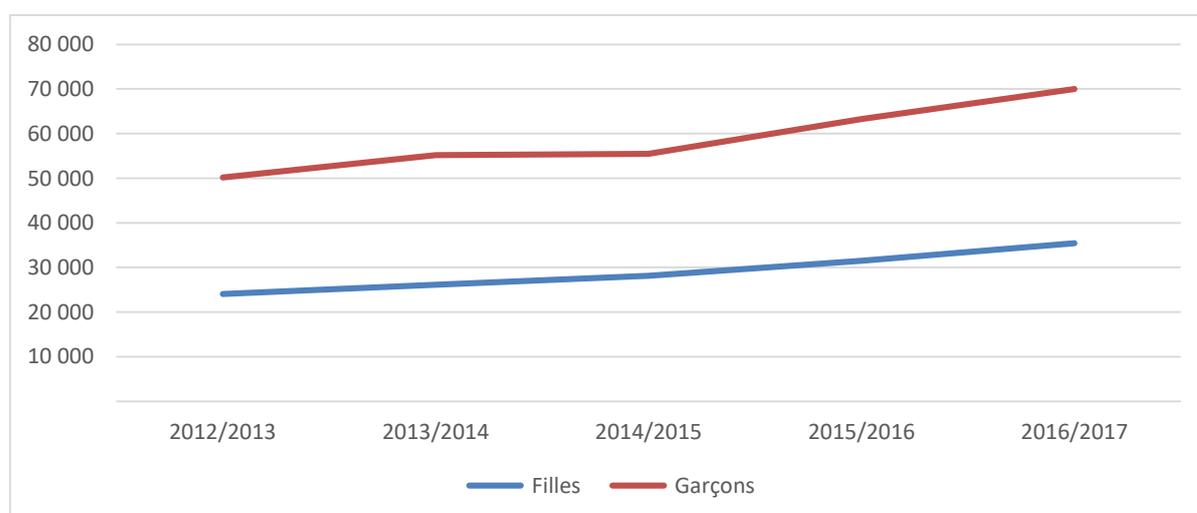
Sources : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur du MESRSI

IV.4.3. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'indicateur de couverture retenu pour la comparabilité du niveau de scolarisation du supérieur au niveau international. En 2016/2017, il est de 554 étudiants pour 100 000 habitants. Cet indicateur bien qu'en hausse de 41 points par rapport à 2015/2016 et de 111 par rapport à 2012/2013 reste très en deçà de la norme UNESCO qui est de 2000 étudiants pour 100 000 habitants.

En 2016/2017, avec 360 étudiants pour 100 000 habitants chez la population féminine, les filles sont moins scolarisées au supérieur que les garçons qui enregistre 762 étudiants pour 100 000 habitants.

Graphique 52 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants selon le sexe



Source : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur du MESRSI

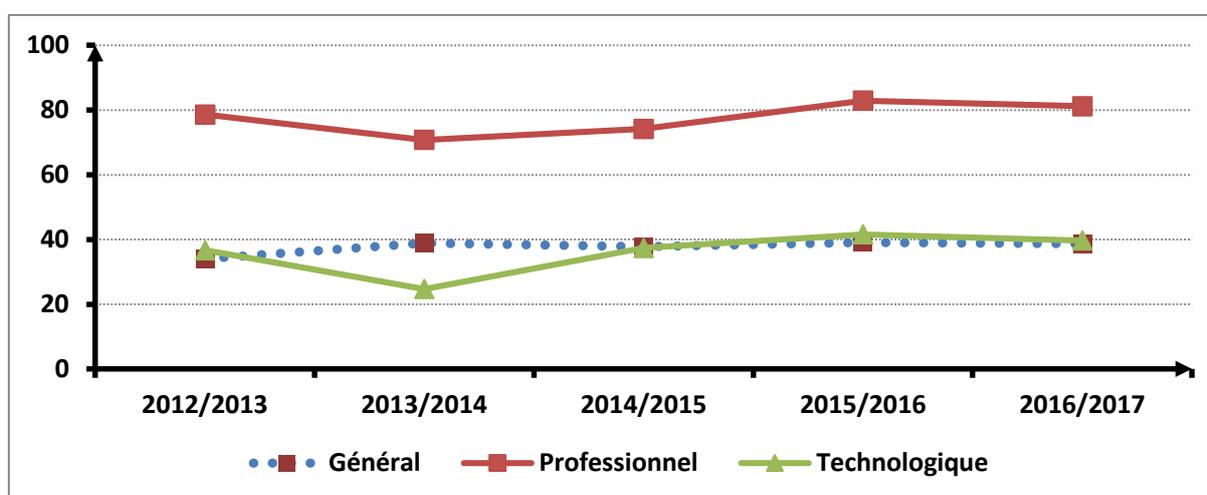
IV.4.4. Taux de réussite au Baccalauréat

Une baisse 0,6 point de pourcentage par rapport à 2016/2017...

Le taux de réussite au BAC à la session de 2017 est de 39,3 % contre 39,9 % l'année précédente. Au cours de ces cinq dernières années, le taux de réussite le plus élevé à cet examen a été enregistré à la session de 2016 (39,9 %) et le plus bas à celle de 2013 (34,9 %).

De 2012/2013 à 2016/2017, le Bac professionnel enregistre le meilleur résultat avec un taux de réussite de 81,2 % à la session de 2017.

Graphique 53 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat par nature (en %)



Source : Annuaire statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

IV.5. SANTE

La plupart des indicateurs du secteur de la santé ont atteint un niveau encourageant en fin 2017. Toutefois, certains de ces indicateurs ont connu une évolution en dents de scie au cours des cinq dernières années.

Tableau 20 : Niveau des indicateurs relatifs à la santé

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio habitants par CSPS*	9 498	9 835	9 813	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856	9731	9624
Taux de couverture CPN2 (en %)	69,9	73,8	72,3	74,4	75,6	72	74,5	72,0	69,5	72,8
% de CSPS répondant aux normes minimales en personnel	76,8	83,2	83,1	88,8	85,3	86,1	89,8	94,3	93,2	91,0
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques	4 745	5 105	5612	6019	5956	6196	6358	6 912	7149	7523
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10 000 habitants	3,2	3,4	3,6	3,7	3,5	3,6	3,56	3,7	3,8	3,8
Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès	48,3	50,7	74,01	34,2	36,4	30,3	28,76	28,45	15,3	16,1
% de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des 10 molécules essentielles ⁵	95	91,5	91,7	91,8	80,4	75,9	81,3	77,0	28,0	18,6
% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes	-	45,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'utilisation des méthodes contraceptive (en %)	22,1	26,9	28,3	34,2	32,7	32,4	34,3	31,1	31,7	27,5
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires	66,5	73,2	76,0	78,3	82,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9

Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé, QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EMC 2014

⁵ À partir de 2009, l'intitulé de l'indicateur est remplacé par « % des DMEG n'ayant pas connu de rupture en stock des 20 médicaments traceurs »

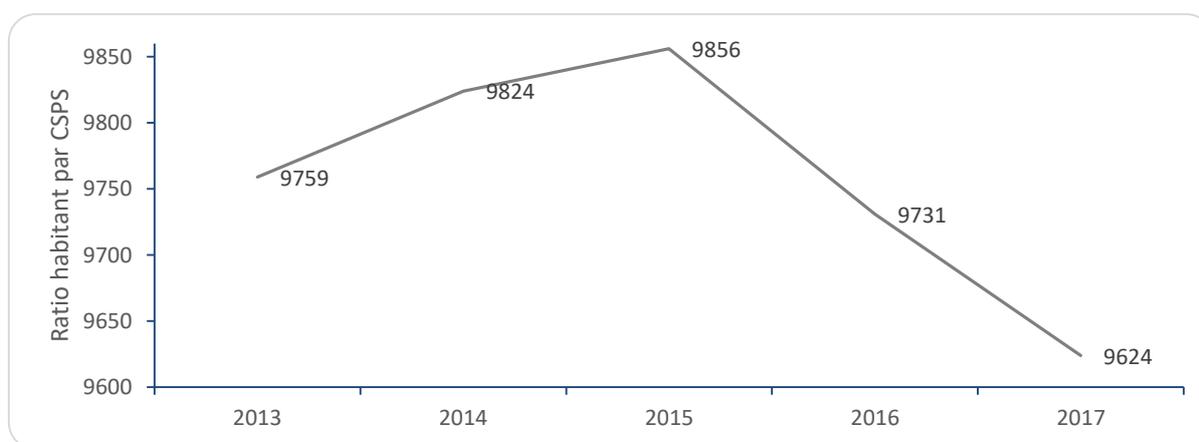
CSPS*= formation sanitaire de base = CSPS + Maternités isolées + dispensaires isolés + centre médical

IV.5.1. Ratio-population/centre de santé

Le ratio population/centre de santé permet d'apprécier la couverture sanitaire du pays. Il s'établit à 9 624 habitants pour 1 CSPS en 2017 contre 9 731 habitants pour 1 CSPS en 2016, traduisant ainsi une amélioration de l'accessibilité des populations aux services de santé.

Le niveau de l'indicateur est en baisse progressive depuis 2015 où le niveau avait atteint 9 856 habitants pour 1 CSPS. La tendance à la baisse de ce ratio rapproche progressivement le pays du standard défini par l'OMS qui préconise 1 CSPS pour 5 000 habitants. Il y a lieu donc de poursuivre les efforts de construction de ces infrastructures pour une meilleure couverture sanitaire au profit d'une population de plus en plus nombreuse.

Graphique 54 : Évolution du nombre d'habitants pour un CSPS



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

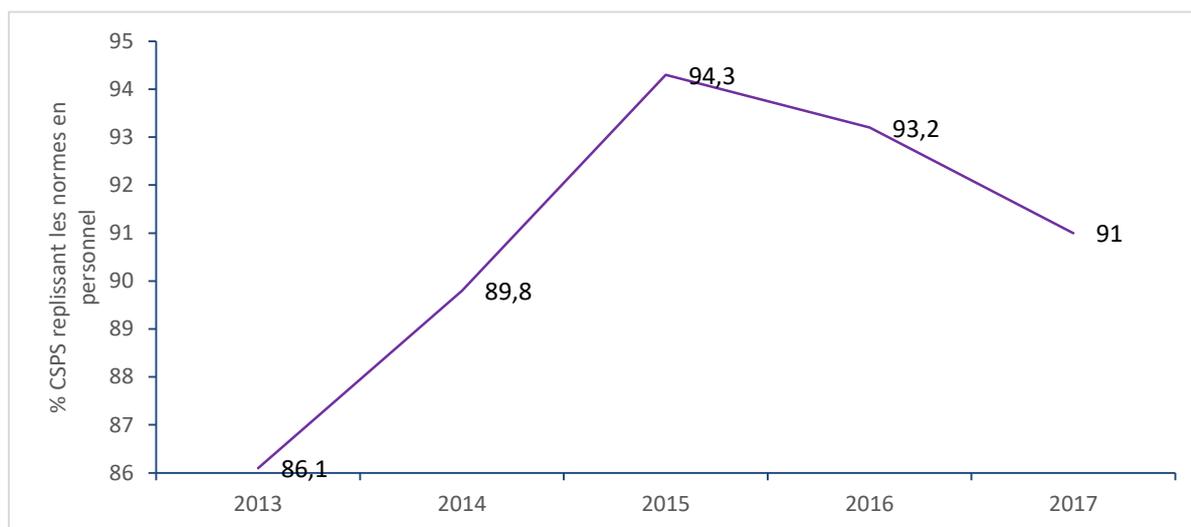
✓ *CSPS remplissant la norme minimale en personnel*⁶

Dans l'offre de services de santé, la ressource humaine qualifiée est un maillon important. C'est pourquoi l'OMS en a fait un des piliers du système de santé. Elle constitue également un axe stratégique dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS). A ce titre, parallèlement aux efforts de construction de centres de santé, des efforts sont également faits pour accroître en quantité et en qualité les effectifs du personnel soignant. En 2017, 91,0% des CSPS remplissaient la norme minimale en personnel contre 93,2% en 2016.

Depuis l'année 2015, la proportion de CSPS remplissant la norme minimale en personnel est en baisse continue soit un taux de régression de 3,5% entre 2015 et 2017.

⁶CSPS qui disposent au minimum d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une sage-femme ou d'une accoucheuse et d'un agent itinérant de santé ou un manœuvre

Graphique 55 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel



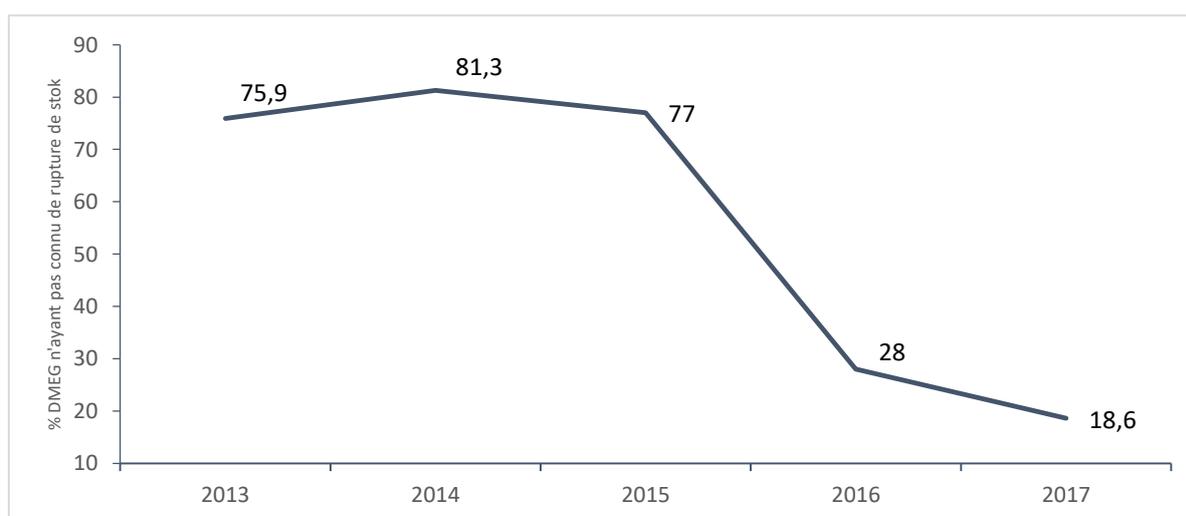
Source : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *Rupture en médicaments dans les dépôts MEG*

La disponibilité des médicaments est un maillon important de l'offre des services de santé. En 2017, seulement 18,6% des dépôts de médicaments essentiels génériques (MEG) n'ont pas connu de rupture de stock alors qu'ils étaient 28,0% en 2016. Cette situation serait probablement liée à des difficultés d'approvisionnement des centres de santé en certaines molécules de médicaments.

Durant les cinq dernières années, on note une baisse progressive de la proportion des dépôts MEG qui ne connaissent pas de rupture. Des initiatives doivent être prises à tous les niveaux pour inverser cette tendance.

Graphique 56 : Évolution (%) de dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

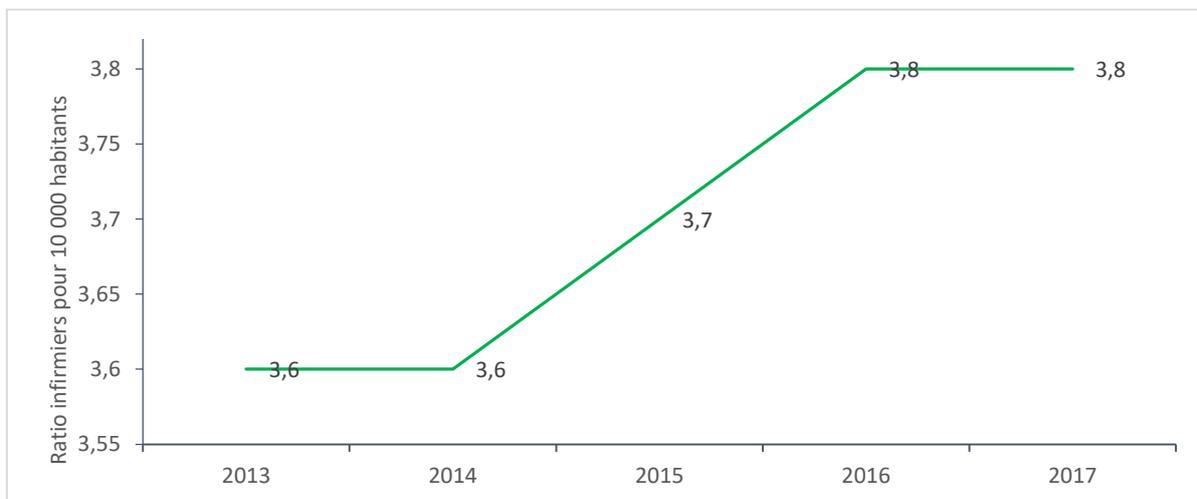
✓ **Ratio infirmiers/population** : environ 4 infirmiers pour 10 000 habitants en 2017

L'effectif des infirmiers dans les formations sanitaires publiques en 2017 est de 7 523. Comparé à 2016, il est en hausse de 5,2%.

Le nombre d'infirmiers œuvrant dans les structures publiques de santé a augmenté de 21,4% durant ces cinq dernières années. Ces efforts ont permis d'atteindre un ratio d'environ 4 infirmiers pour 10 000 habitants dans les formations sanitaires publiques. Ce ratio est meilleur

Graphique 57 : Évolution (%) du ratio infirmiers pour 10 000 habitants

par rapport à la norme OMS qui recommande 1 infirmier pour 5 000 habitants.

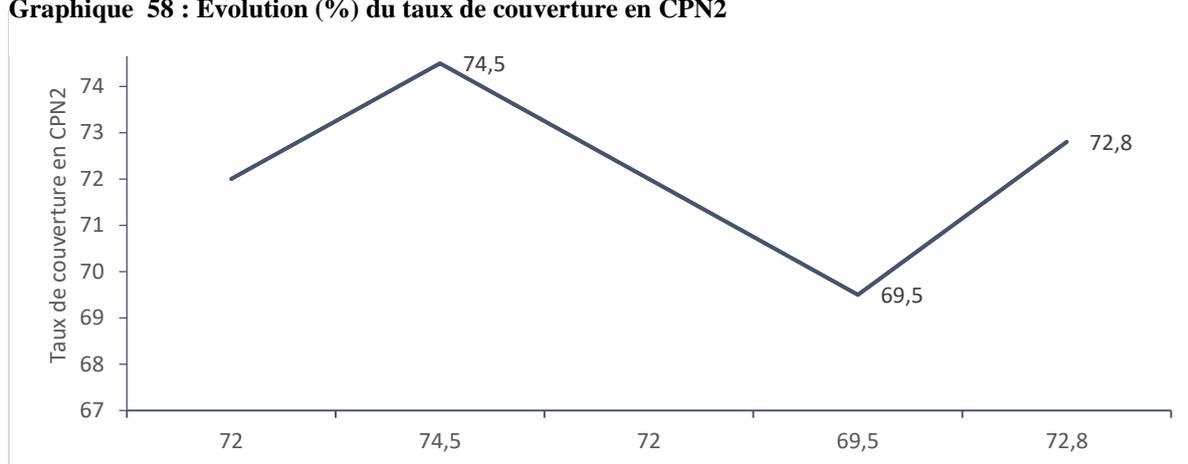


Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ **Couverture en CPN2**

Pour l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, des efforts sont faits à tous les niveaux pour accroître la fréquentation des centres de santé dans le cadre de la surveillance des grossesses. La proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale pour la deuxième fois (CPN2) est de 72,8% en 2017. Comparé à 2016, la couverture en CPN2 connaît une hausse de 3,3 points de pourcentage.

Graphique 58 : Évolution (%) du taux de couverture en CPN2



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ ***Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié***

Pour promouvoir une maternité à moindre risque et réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, il est recommandé un accouchement dans un centre de santé avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. En 2017, environ 84% des accouchements ont eu lieu dans un centre de santé assisté par un personnel qualifié. Comparé à 2016, ce taux est en hausse de 3 points de pourcentage.

Au cours des cinq dernières années, ce taux a connu une évolution en dents de scie. Le taux le plus élevé a été enregistré en 2014 avec 86,2% et le plus faible en 2013 avec 80,5%. Le constat qui se dégage, est qu'il existe toujours une proportion non négligeable de femmes qui courent un gros risque de perdre leur vie en voulant donner la vie.

Graphique 59 : Évolution (%) du taux d'accouchements assisté par un personnel qualifié



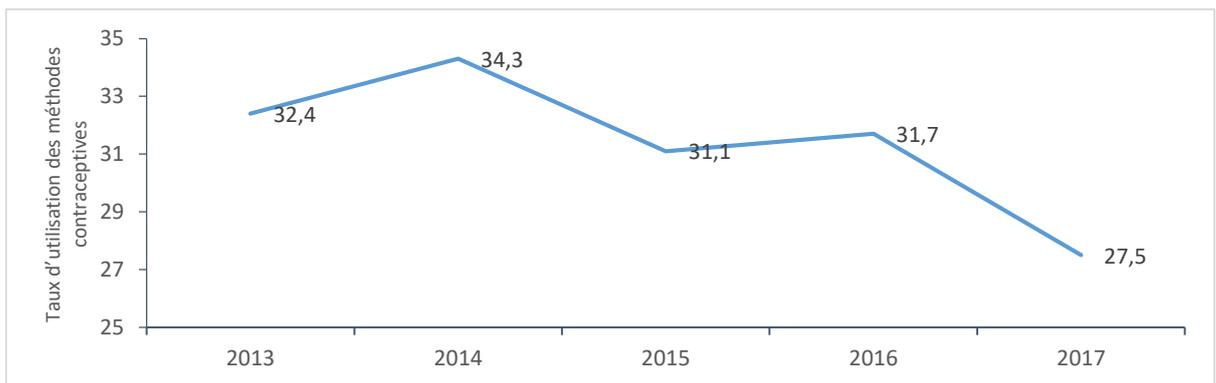
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *Pratiques contraceptives*

Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives en 2017 est de 27,5%. Ce taux est en baisse par rapport à 2016 où il était de 31,7%.

Au cours des cinq dernières années, on note une tendance baissière du taux d'utilisation des méthodes contraceptives. Ce taux reste toujours en deçà des attentes malgré les efforts consentis. En outre il faut noter que la baisse observé à partir de 2015 fait suite à l'harmonisation du concept de nouvelle et d'ancienne utilisatrice des méthodes contraceptives et donc la méthode de calcul.

Graphique 60 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives

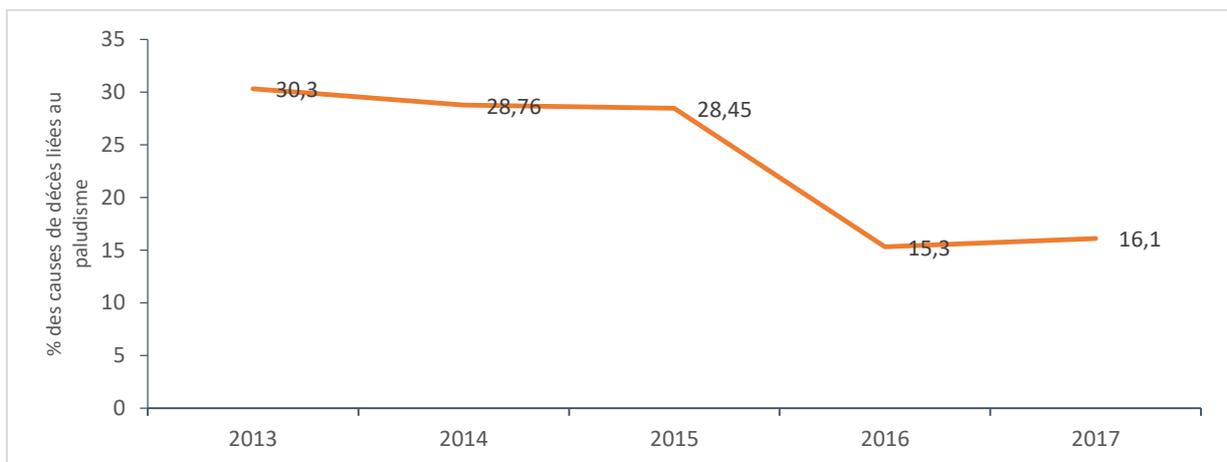


Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *Causes de décès liées au paludisme*

Le paludisme reste le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès dans les formations sanitaires. En 2017, la part des décès causés par le paludisme est de 16,1%. Cependant, même si la part imputable au paludisme parmi les causes de décès reste toujours élevée, elle est en baisse d'environ 14 points de pourcentage par rapport à 2013.

Graphique 61 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *Couverture vaccinale*

La vaccination contribue à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des enfants, en réduisant de façon significative, la morbidité et la mortalité liées aux maladies évitables par la vaccination. En vue de réduire la morbidité et la mortalité des enfants, une politique de prévention de la maladie par la vaccination est mise en œuvre à travers le Programme élargi de vaccination (PEV).

Tableau 21 : Couverture (%) vaccinale par antigène

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de couverture vaccinale Rougeole	97,6	99,4	99	100,5	100,2	99,8	99,7	103,5	103,0	80,0
Taux de couverture vaccinale DTC3	103,5	102,9	103,2	104	102,9	101,5	103	105,3	103,0	104,6
Taux de couverture vaccinale Polio	103,3	102,6	103	104	109,4	110,1	103	105,3	100,5	106,5
Taux de couverture vaccinale BCG	108,4	106,1	104,2	110	109,4	106,4	105,8	104	103,0	103,0

Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

Les antigènes administrés aux enfants par vaccination sont entre autres : le BCG, le polio, le Pentavalent (DTC-HeB-Hib) et la rougeole. Pour tous ces antigènes, excepté le vaccin anti-rougeoleux, les couvertures vaccinales sont très satisfaisantes car atteignant pour chacun un taux d'au moins 100% et ce niveau est maintenu depuis 2013. Pour maintenir ce niveau de couverture très appréciable, les efforts doivent se poursuivre à travers les campagnes de sensibilisation et de vaccination d'envergure nationale que le PEV réalise chaque année avec l'aide des partenaires. Les niveaux de couverture dépassant 100% peuvent s'expliquer par la non maîtrise de l'estimation du dénominateur ou la prise en compte des enfants hors cibles.

IV.5.2. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans

Une insuffisance pondérale et un retard de croissance...

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso s'est amélioré entre 2009 et 2017. Selon les indicateurs nutritionnels beaucoup d'enfants souffrent encore d'insuffisance pondérale et de retard dans leur croissance.

Tableau 22 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale (%)	31,4	31,4	24,4	24,4	21	20,1	23	19,2	16,2
Enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (%)	28,6	28,8	34,1	32,9	31,5	29,1	30,2	27,3	21,2

Sources: Rapports SMART

Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale, (Enquête SMART), la proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints d'insuffisance pondérale est de 16,2% en 2017 contre 19,2% en 2016, soit une réduction de 3 points.

Entre 2013 et 2017, la prévalence de l'insuffisance pondérale a diminué de 4,8 points de pourcentage, passant de 21,0% à 16,2%.

Pour ce qui concerne la proportion des enfants atteint d'un retard de croissance, elle est passée de 27,3% en 2016 à 21,2% en 2017.

Depuis 2013, on observe une tendance à la baisse de la proportion d'enfants atteints de retard de croissance.

IV.5.3. Mortalité

L'amélioration de la santé des mères et des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso a eu pour conséquence une baisse importante de la mortalité. Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de mortalité infanto-juvénile et maternelle sur la période 1998-2015.

Tableau 23 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	1998/99	2003	2010	2015
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans infanto juvénile (pour 1000)	219	184	129	82
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	105	81	65	43
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	484	440	341	330

Sources: EDS 1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010, EMDS 2015

IV.5.3.1 Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 82‰ en 2015 et est en baisse de 47 points par rapport au niveau enregistré en 2010. Entre 1998 et 2015, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 219‰ à 82‰ soit une baisse de 137 points.

Quant au taux de mortalité infantile, il est de 43‰ en 2015. La baisse est moins importante que celui de la mortalité infanto-juvénile : elle est de 22 points entre 2010 et 2015 et de 62 points sur la période 1998-2015. Ce taux demeure toujours élevé par rapport à l'objectif 4 des OMD qui est de réduire de deux tiers la mortalité infantile en 2015, c'est-à-dire ramener le niveau à 31‰.

IV.5.3.2 Mortalité maternelle

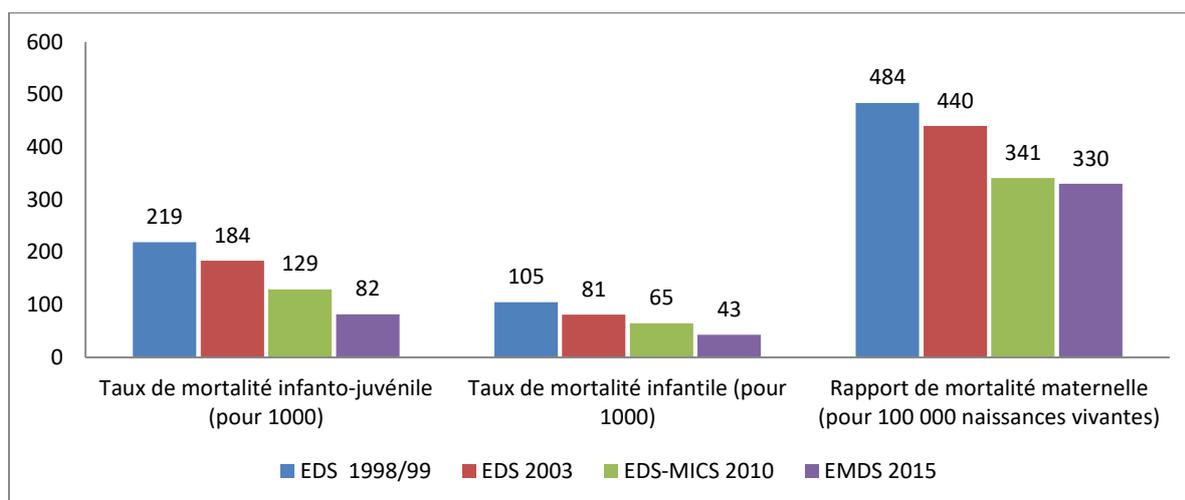
Tout comme la mortalité des enfants, la mortalité des mères au Burkina Faso a fortement baissé bien que son niveau demeure encore élevé. En 2015, on enregistre 330 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes contre 341 pour 100 000 en 2010. Cet indicateur a fortement baissé car il était de 484 décès de mères sur 100 000 naissances vivantes en 1998 ; ce qui traduit une amélioration de la santé maternelle

Cette baisse pourrait s'expliquer par les recours de plus en plus fréquents des femmes enceintes aux consultations prénatales (CPN), les suivis des accouchements et les audits de décès maternels

qui sont des stratégies contribuant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires.

Aussi, la mise en œuvre de la gratuité des soins préventifs, la subvention des accouchements et des soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) ainsi que la distribution des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes sont des politiques favorables à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Toutefois, force est de constater que le Burkina Faso a manqué le rendez-vous de l'objectif 5 des OMD à l'horizon 2015, à savoir réduire la mortalité maternelle de trois quarts.

Graphique 62 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle



Sources: EDS 1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010, EMDS 2015

IV.6. CONDITIONS DE VIE DES MENAGES BURKINABE

IV.6.1. Accessibilité à certains services

L'accès des ménages aux services sociaux de base tels que l'eau, les marchés des produits alimentaires et l'électricité s'est amélioré entre 2005 et 2014 comme l'indique le tableau ci-dessous. En revanche les combustibles solides tels que le bois et ses produits dérivés constituent les principales sources d'énergie pour la cuisine pour plus de neuf ménages sur dix.

Tableau 24 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

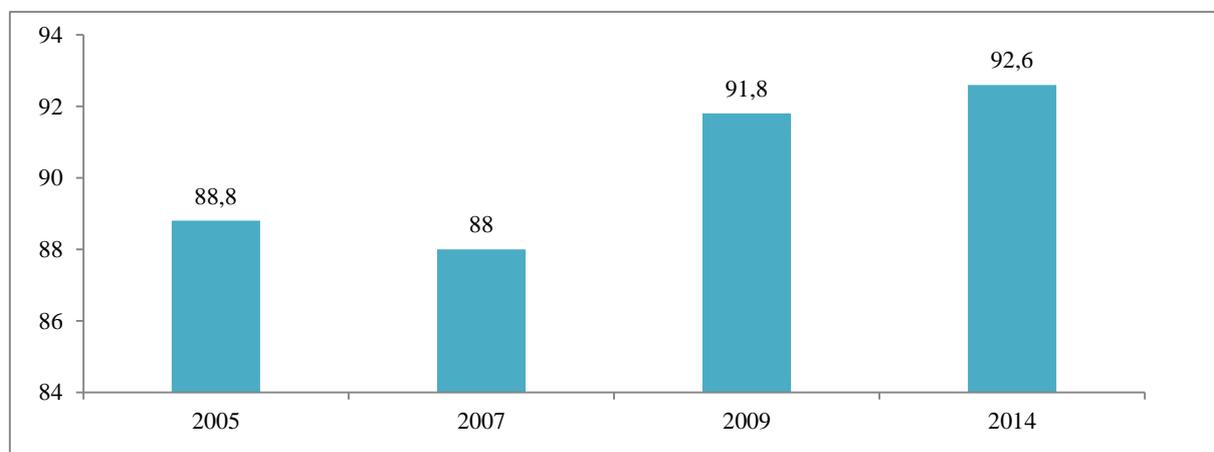
Indicateurs	2005	2007	2009	2014
% des ménages ayant accès à une source d'eau de boissons en moins de 30 minutes	88,8	88	91,8	92,6
% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes	55,4	54,7	57,2	58,3
% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage	12,7	14,3	14,9	25,4
% des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	94,5	91,6	92,1	91,6

Sources : QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009/2010 et EMC 2014

- ✓ **Accessibilité à l'eau de boisson** : moins d'un ménage burkinabè sur dix se trouve à plus de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche

La source d'eau de boisson fait référence à toutes les eaux, potable comme non potable utilisées par le ménage. En 2014, plus de 9 ménages Burkinabè sur 10 (92,6%) mettent moins de 30 minutes pour atteindre la source d'eau de boisson la plus proche, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Graphique 63 : Proportion des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche

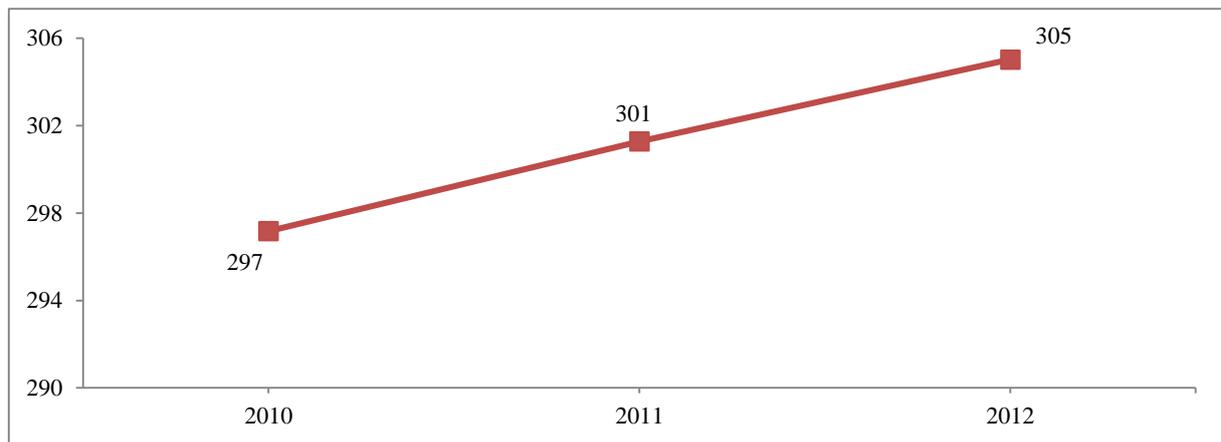


Sources : QUIBB, EICVM et EMC2014

✓ **Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants : une hausse régulière depuis 2010**

Le nombre de points d'eau modernes mesure l'accès des populations à l'eau potable et est évalué ici en pour 100 000 habitants. La croissance soutenue du nombre de points d'eau moderne entre 2010 et 2012 traduit un effort pour rendre disponible l'eau potable pour les populations.

Graphique 64 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants



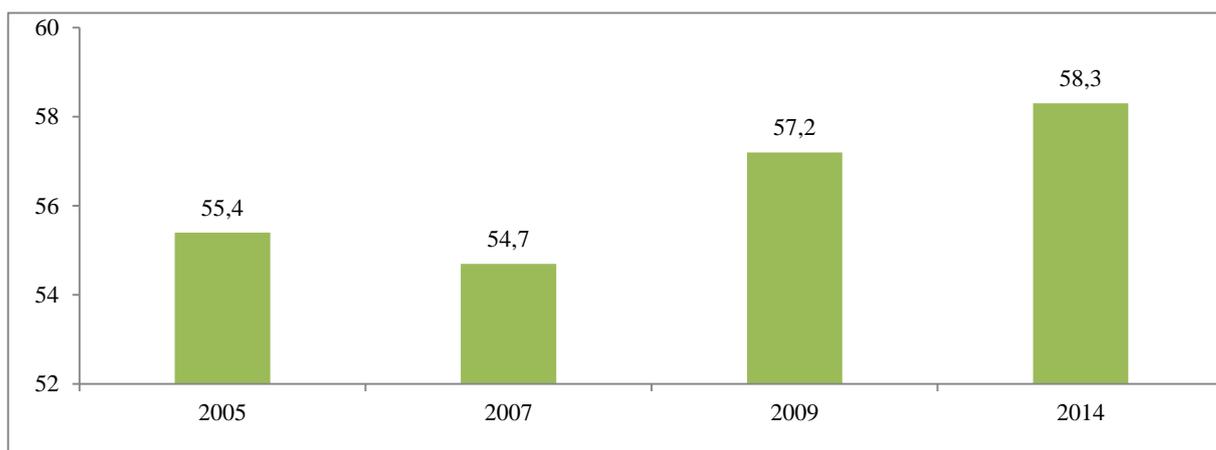
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques

✓ **Accessibilité à un marché de produits alimentaires**

Les marchés en général sont les lieux privilégiés des échanges des biens et services. Dans le cas particulier des marchés alimentaires, il s'agit des lieux d'approvisionnement en produits de première nécessité pour les ménages, les lieux d'écoulement de leurs productions agricoles.

L'accès des ménages aux marchés de produits alimentaires s'est amélioré sur la période 2005-2014. En effet, la proportion des ménages se situant à moins de 30 minutes du marché des produits alimentaires le plus proche est passé de 55% en 2005 à 58% en 2014.

Graphique 65 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires



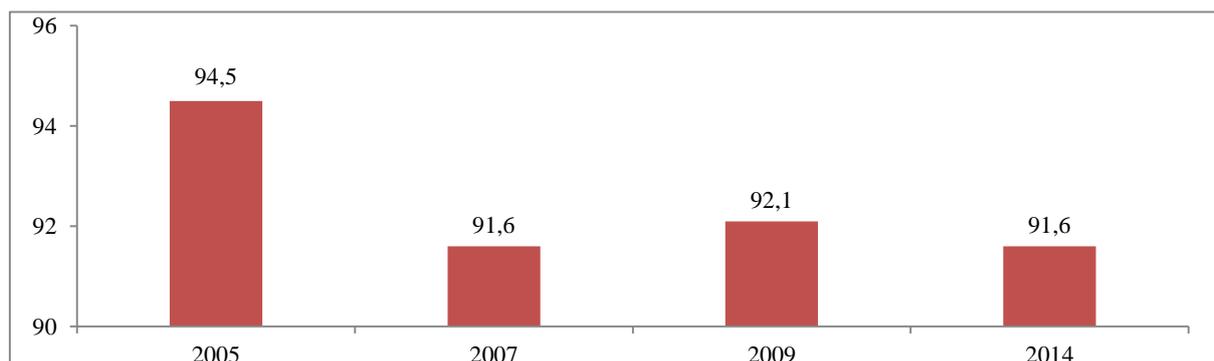
Source : QUIBB, EICVM et EMC 2014

IV.6.2. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés)

Une persistance de l'utilisation depuis 2005...

La principale source d'énergie utilisée pour la cuisine au Burkina Faso est le bois ou le charbon de bois. En effet, ils sont plus de 9 ménages sur 10 qui utilisent l'un des deux combustibles pour la cuisson des aliments. Cependant la tendance de la proportion des ménages utilisant le bois ou ses produits dérivés comme source d'énergie pour la cuisine connaît un léger fléchissement, passant de 94% en 2005 à 92% en 2009 et 2014.

Graphique 66 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine



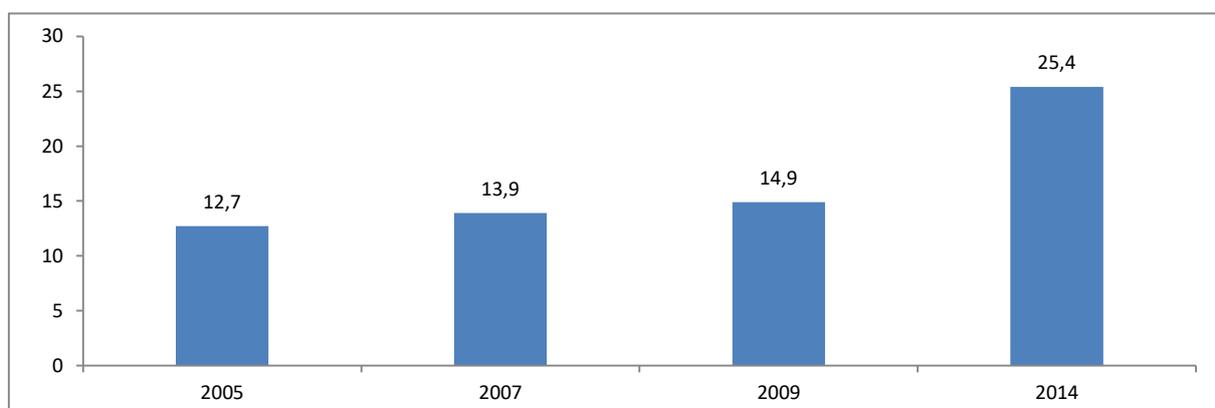
Source : QUIBB, EICVM et EMC 2014

IV.6.3. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

En 2009, un ménage sur 7 (14,9%) utilisait l'électricité comme principale source d'éclairage. Cette proportion atteint un ménage sur quatre en 2014 (25,4%). En conséquence, l'accès des ménages à l'électricité est en progression de manière significative. Les différentes politiques

d'électrification adoptées par le Gouvernement pour permettre aux populations Burkinabè d'accéder facilement à l'électricité participent à cette amélioration.

Graphique 67 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



Source : QUIBB, EICVM et EMC 2014

IV.6.4. Réseau routier bitumé du Burkina Faso

Au total 3619 km de routes bitumées jusqu'en 2017...

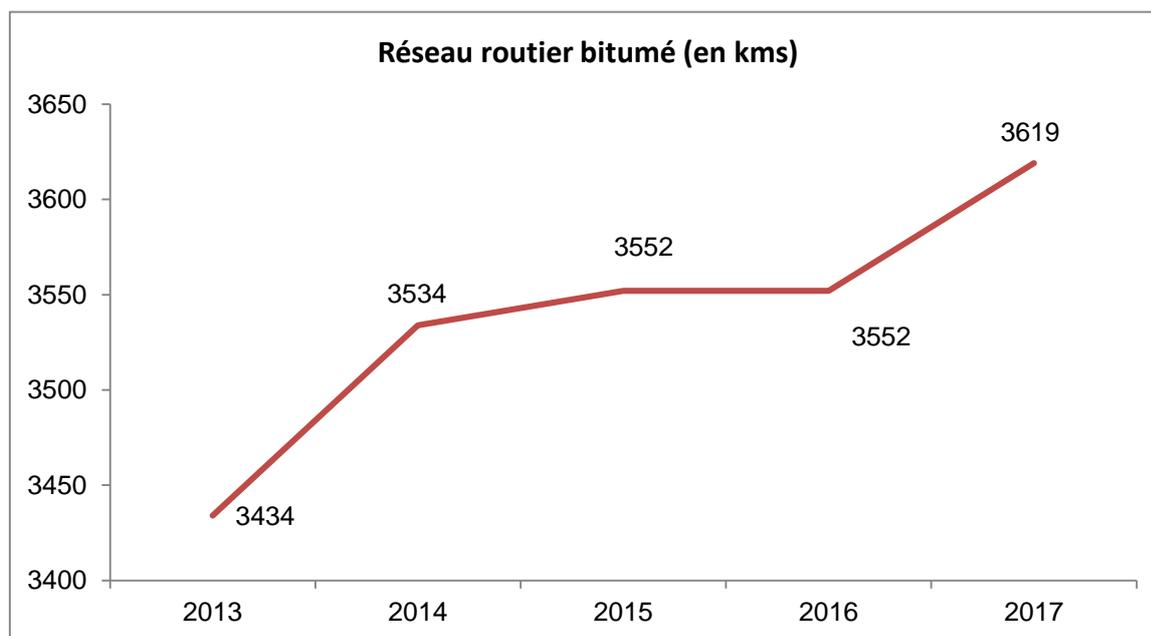
En 2017, on dénombre au total 3619 km de routes bitumées au Burkina, ce nombre a connu une évolution positive de 2013 à 2017 avec une stagnation entre 2015 et 2016. Au cours des cinq dernières années 185 km de routes ont été bitumés, soit une moyenne 37 km par an.

Tableau 25 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réseau routier bitumé (en kms)	2883	2992	3117	3133	3263	3434	3534	3552	3552	3619

Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

Graphique 68 : Réseau routier bitumé



Source : Direction Générale des Infrastructures Routières / Ministère des Infrastructures

IV.7. PAUVRETE

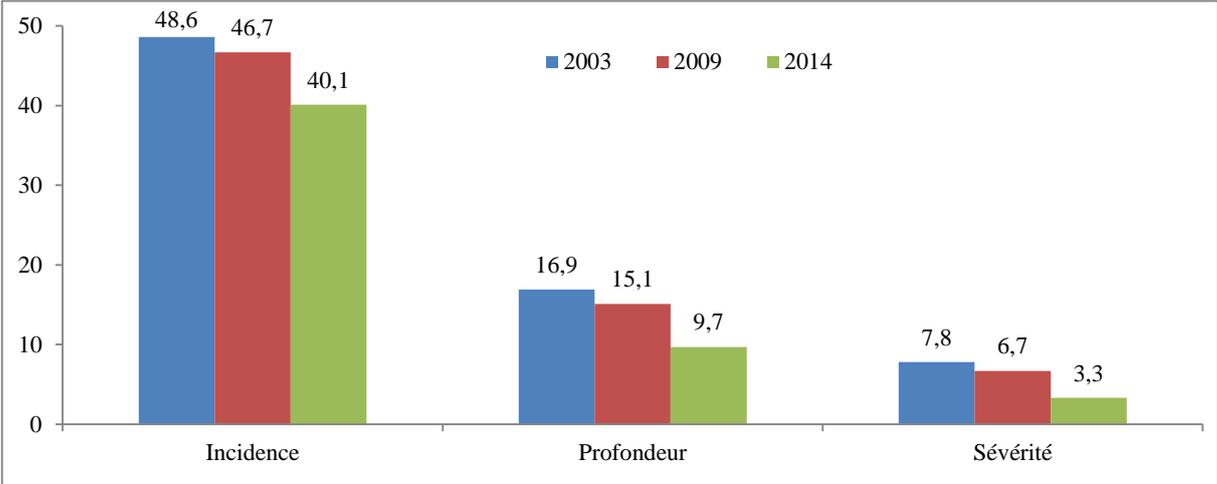
Une réduction significative au cours des dix dernières années...

Le seuil absolu de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le montant minimum qu'une personne doit dépenser par an pour être considérée comme non pauvre, est estimé à 153 530 F CFA en 2014 selon les résultats de l'EMC. Sur cette base, deux personnes sur cinq (40,1%) vivaient en situation de pauvreté en 2014. Comparée au résultat de 2009 fourni par l'enquête intégrale, l'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 14% (7 points de pourcentage) car elle était estimée à 46,7% en cette année.

De plus, la situation des pauvres s'est améliorée entre 2009 et 2014 car leurs dépenses de consommation se sont rapprochées du seuil de pauvreté en 2014 par rapport à 2009. En effet, la profondeur de pauvreté qui mesure cette amélioration est passée de 15,1% en 2009 à 9,7% en 2014.

Par ailleurs, les inégalités entre pauvres, captées par l'indicateur de sévérité de la pauvreté, ont également baissé sur la période 2009-2014.

Graphique 69 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso



Sources : EBCVM 2003, EICVM 2009 et EMC2014

PARTIE B : LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE

NOTA BENE : Ces indicateurs, présentés à titre d'information, sont calculés en dehors du Système statistique national. Nous nous réservons de tout commentaire les concernant.

V. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

V.1. STABILITE POLITIQUE

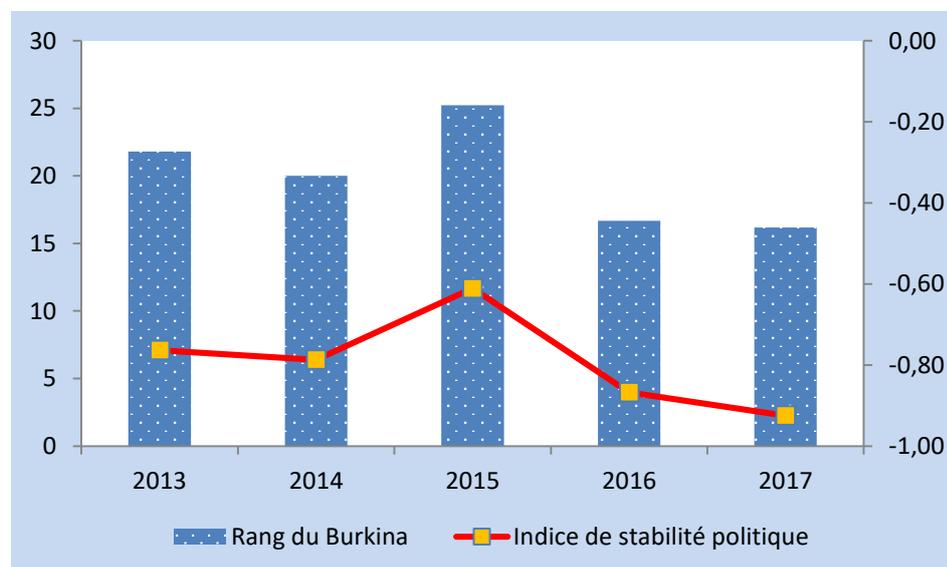
IDGP5 Indice de stabilité politique : Cet indice reflète le risque que le Gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, y compris la violence politiquement motivée et le terrorisme. L'indice se situe entre -2,5 et 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

Tableau 26 : Niveau des indicateurs de stabilité politique

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de stabilité politique (-2,5 = faible et +2,5 = forte performance de la gouvernance)	0,12	0,03	-0,12	-0,56	-0,57	-0,76	-0,79	-0,61	-0,87	-0,92
Rang du Burkina (en %) , 0 = risque le plus faible, 100 = risque le plus élevé	49,0	46,0	41,2	28,9	27,0	21,8	20,0	25,2	16,7	16,2

Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

Graphique 70 : Niveau des indicateurs de stabilité politique



V.2. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

IDGP6 Indice des droits politiques : Cet indice composite repose sur les avis d'experts. Il englobe les thèmes suivants : processus électoral, participation politique et pluralisme, fonctionnement du gouvernement et des questions discrétionnaires (monarchies, nettoyage ethnique). L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 est la meilleure note. Un pays est considéré comme « libre » s'il obtient une note de 1-2, « partiellement libre » s'il obtient une note de 3 à 5, et « pas libre » avec une note supérieure à 5.

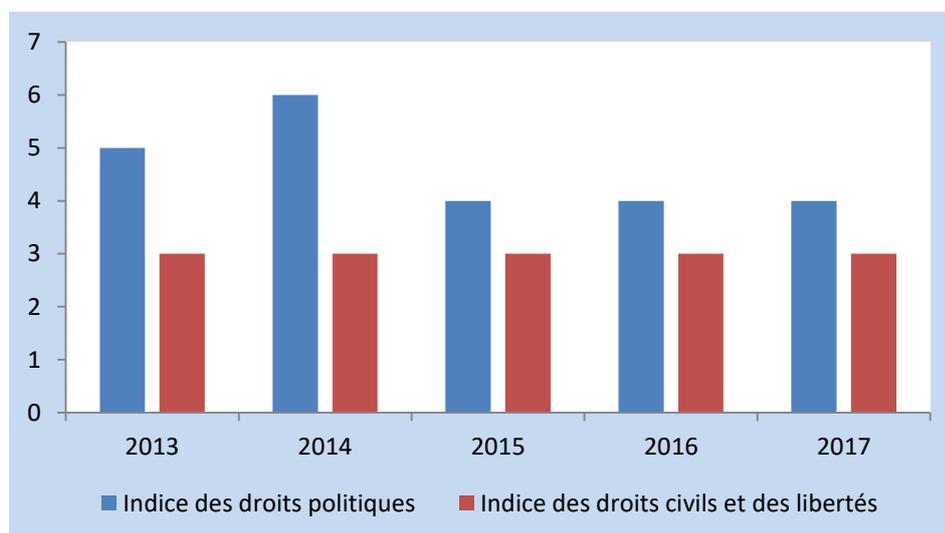
IDGP7 Indice des droits civils et des libertés : Cet indice porte sur la liberté d'expression et de croyance, les droits à la liberté d'association et d'organisation, l'état de droit, l'autonomie personnelle et les droits individuels. Il se mesure sur une échelle de 1 à 7, comme l'indice précédent.

Tableau 27 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques¹⁹

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice des droits politiques (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	5	5	5	5	5	5	6	4	4	4
Indice des droits civils et des libertés (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

Graphique 71 : Droits civils et politiques



Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

¹⁹Freedom House (www.freedomhouse.org). Jusqu'en 2003, les pays dont l'indice se situe entre 1,0 et 2,5 étaient considérés "Libres", entre 3,0 et 5,5 "Partiellement libres" et entre 5,5 et 7,0 "Non libres". A partir de 2003, les pays dont l'indice se situe entre 3,0 et 5,0 sont "Partiellement libres" et ceux entre 5,5 et 7,0 "Pas libres".

V.3. MEDIAS

Indice de la liberté de la presse (IDGP24) : Indice reposant sur un sondage sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères dont les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement), le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations, le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère, et les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet.

Cet indice permet d'apprécier le degré de liberté dont jouit la presse dans chaque pays. Le score est défini sur une échelle de 0 à 100. 0 y représente la meilleure note, 100 la pire.

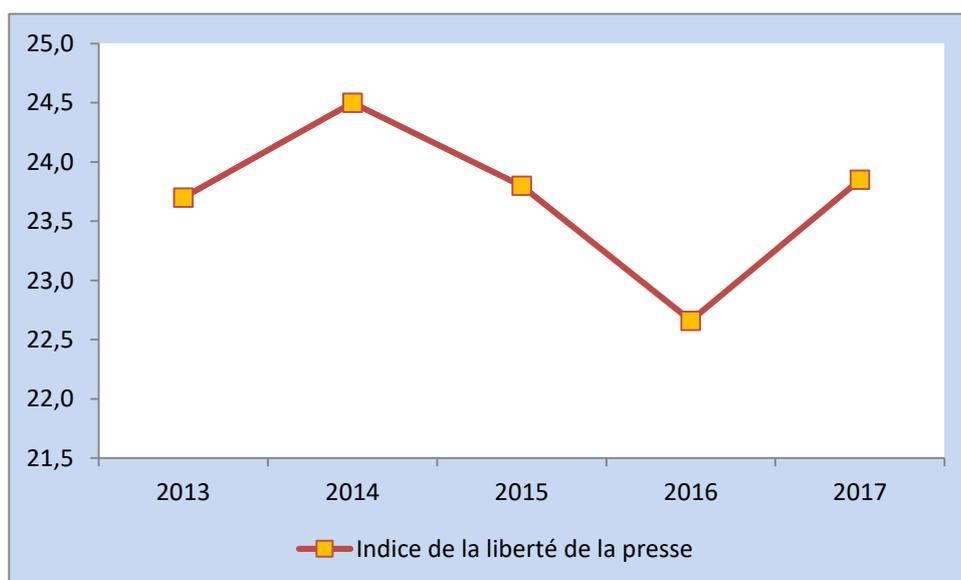
Tableau 28 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse

Indicateurs	2008	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de la liberté de la presse	13	15	15	23,3	23,7	24,5	23,8	22,7	23,9
Rang du Burkina	63	57	49	67	46	52	46	42	42
Nombre de pays	173	175	178	179	179	180	180	180	180

Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

En 2017, l'indice de la liberté de la presse au niveau du Burkina Faso se situe à 23,9. La liberté de la presse a reculé par rapport à 2016. Toutefois, le pays conserve le même rang dans le classement mondial de 2016 et 2017.

Graphique 72 : Évolution de l'indice de la liberté de la presse



Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

V.4. INDICE SYNTHETIQUE DE MESURE DES DROITS POLITIQUES, CIVILS ET DES DROITS DE L'HOMME

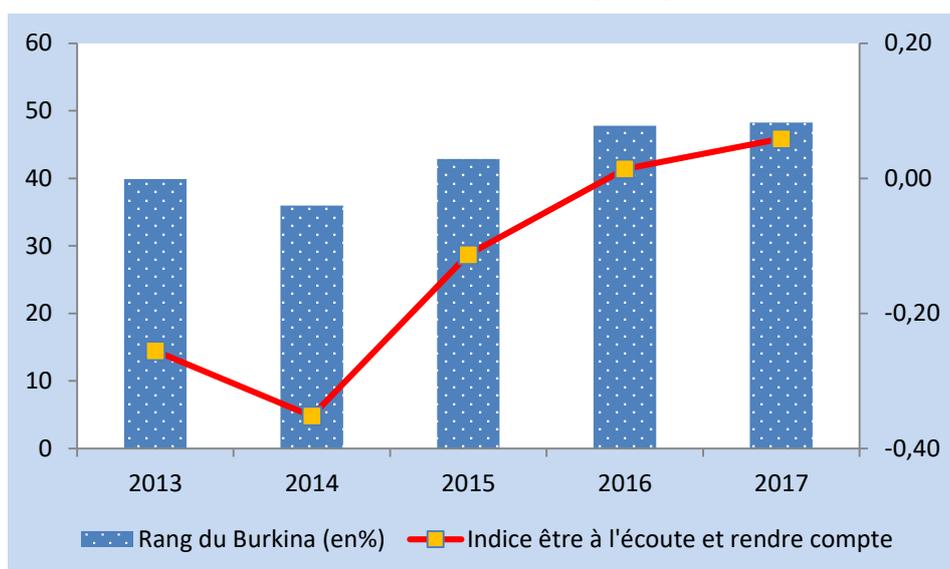
IDGP35 Indice "être à l'écoute et rendre compte" : Indicateur composite calculé à partir des données venant de nombreuses sources (voir métadonnées).

Tableau 29 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice "être à l'écoute et rendre compte" (-2,5 à +2,5)	-0,28	-0,29	-0,25	-0,28	-0,30	-0,26	-0,35	-0,11	0,01	0,06
Rang du Burkina (% , 0 = le plus faible, 100 le plus élevé)	38,5	37,9	37,9	37,6	38,0	39,9	36,0	42,9	47,8	48,3

Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

Graphique 73 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme



Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

VI. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

IGGE19 Indice de la perception de la corruption : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes pays. L'indicateur est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.

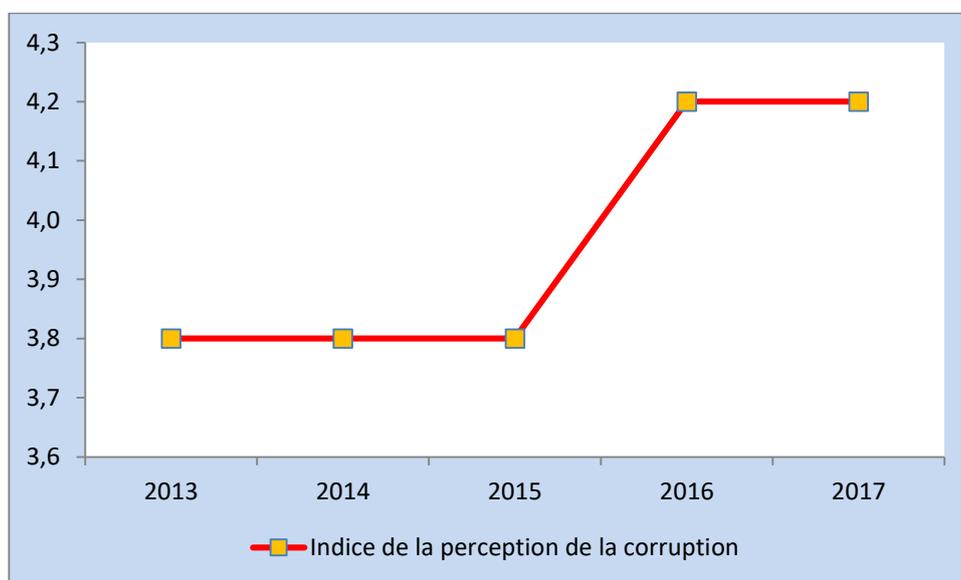
Tableau 30 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de la perception de la corruption (0 : le plus corrompu, 10 : le moins corrompu)	3,5	3,6	3,1	3	3,8	3,8	3,8	3,8	4,2	4,2
Rang du Burkina	80	79	98	100	83	83	85	77	72	74
Nombre de pays classes	180	180	178	182	176	177	177	165	176	180

Source : Transparency International (www.transparency.org).

L'indice de la perception de la corruption au niveau du pays s'est situé à 4,2 en 2017. En deux ans, la corruption a reculé de 10,5% par rapport à la période 2012-2015.

Graphique 74 : Évolution de l'indice de la perception de la corruption



Source : Transparency International (www.transparency.org).

VII. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

IGEN1 Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise : Délai pour accomplir les formalités pour la création d'une entreprise (en jours). Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN2 Nombre de procédures pour la création d'une entreprise : Nombre de procédures pour la création d'une entreprise. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN3 Indice de rigidité de l'emploi : Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

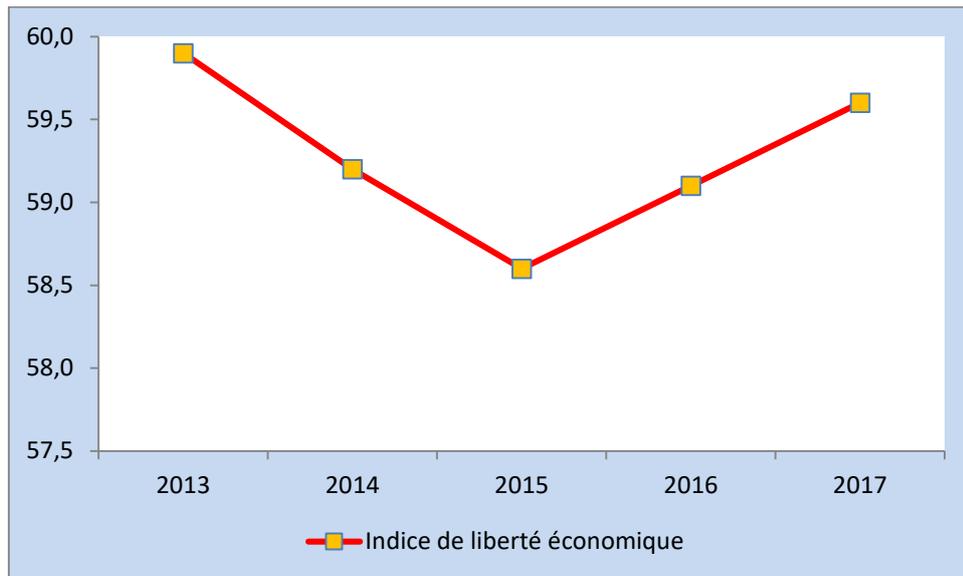
IGEN4 Indice de liberté économique : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles.

Tableau 31 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Délai d'accomplissement des formalités (en nombre de jours) ²⁰	18	16	13	13	13	13	13	13	13	13
Nombre de procédures pour la création d'une entreprise ²⁰	6	5	3	3	3	3	3	3	3	3
Indice de rigidité de l'emploi (en %) ²⁰ (0 : le moins rigide, 100 le plus rigide)	51	21								
Indice de liberté économique ²¹ (0 : le moins libre, 100 le plus libre)	55,1	55,7	59,5	59,4	60,6	59,9	59,2	58,6	59,1	59,6

Source : www.heritage.org

Graphique 75 : Évolution de l'indice de liberté économique du Burkina



Source : www.heritage.org

VIII. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

IDSE46 Indice du développement humain : Mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays en matière de bien-être. C'est un indicateur composite qui prend en compte une mesure de la longévité (espérance de vie à la naissance), une mesure du niveau d'instruction (pour deux tiers l'alphabétisation des adultes et pour un tiers la scolarisation des jeunes) et une mesure des conditions de vie (PIB réel par tête en Parité de pouvoir d'achat).

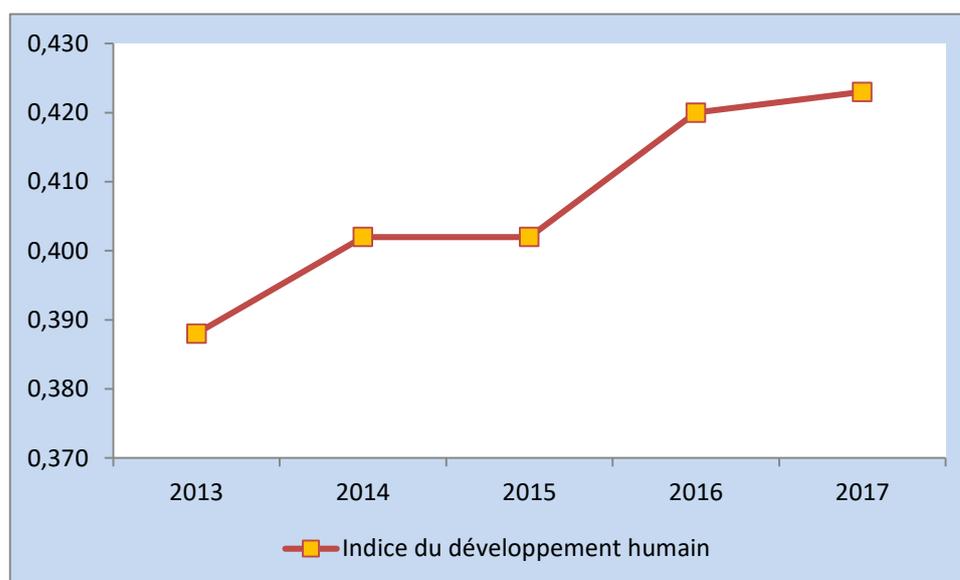
IDSE47 Indice de pauvreté humaine : Moyenne cubique de trois indicateurs : la proportion de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisme et le manque de conditions de vies décentes (moyenne arithmétique de la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable, de la proportion de personnes privées d'accès aux services de santé et de la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale).

Tableau 32 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Indice du développement humain</i>	0,349	0,326	0,305	0,331	0,343	0,388	0,402	0,402	0,420	0,423
<i>Rang du Burkina</i>	177	177	161	181	183	181	183	185	182	183
<i>Nombre de pays classés</i>	182	182	169	187	187	187	188	188	188	189

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

Graphique 1 : Indice du développement humain



Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des indicateurs

Thèmes	Code	Indicateurs
Démocratie et bonne gouvernance politique		
<i>Système politique et électoral</i>	NDGP1	Taux de participation aux élections
	NDGP2	Nombre de partis politiques enregistrés
	NDGP3	Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections
	NDGP4	Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège
<i>Droits civiques et politiques</i>	IDGP5	Indice de stabilité politique
	IDGP6	Indice des droits civils
	IDGP7	Index des droits politiques
<i>Autorité de la loi et justice</i>	NDGP8	Part du budget du Ministère de la justice
	NDGP9	Part du budget du Ministère de la sécurité
	NDGP10	Nombre de tribunaux de grande instance
	NDGP11	Nombre de magistrats
	NDGP12	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants
	NDGP13	Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits
	NDGP14	Taux de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers
	NDGP15	Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles (tribunaux correctionnels)
	NDGP16	Population détenue pour 100 000 habitants
	NDGP17	Proportion de mineurs détenus
<i>Participation politique des femmes</i>	NDGP18	Nombre de femmes au Parlement
	NDGP19	Nombre de femmes au Gouvernement
<i>Représentativité des femmes dans la Fonction publique</i>	NDGP20	Proportion de femmes dans la Fonction publique
<i>Médias</i>	NDGP21	Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés
	NDGP22	Nombre de stations de radio locales privées
	NDGP23	Nombre de chaînes de TV privées
	IDGP24	Indice de la liberté de la presse
<i>Accès des ménages aux médias</i>	NDGP25	% des ménages possédant une radio
	NDGP26	% des ménages possédant une TV
<i>Société civile</i>	NDGP27	Nombre d'ONG
<i>Activités du Médiateur du Faso</i>	NDGP28	Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso
	NDGP29	Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits
	NDGP30	Dossiers clos dans l'année en % des dossiers instruits
	NDGP31	Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP32	Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP33	Nombre de saisines de l'administration
	NDGP34	Taux de réaction de l'administration
<i>Indice synthétique des droits politiques, civils et les droits de l'homme</i>	IDGP35	Indice "être à l'écoute et rendre compte"

Thèmes	Code	Indicateurs
Gouvernance et gestion économiques		
<i>Politique macro-économique</i>	NGGE1	Taux d'inflation
	NGGE2	Produit intérieur brut par tête
	NGGE3	Variation annuelle PIB réel (en %)
	NGGE4	Balance commerciale en % du PIB
	NGGE5	Part du budget affecté aux ministères prioritaires
	NGGE6	Dont part du budget affecté au Ministère de la santé
	NGGE7	Dont part du budget affecté au MENA
	NGGE8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB
<i>Emploi</i>	NGGE9	Taux d'activité
	NGGE10	Taux de chômage urbain
<i>Mobilisation des ressources intérieures</i>	NGGE11	Rapport M2 au PIB
	NGGE12	Recettes fiscales en % du PIB
	NGGE13	Solde budgétaire de base en % du PIB
<i>Budget</i>	NGGE14	Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé
	NGGE15	Taux d'exécution budgétaire du MENA
	NGGE16	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé
	NGGE17	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé
<i>Corruption</i>	IGGE18	Indice de perception de la corruption
Gouvernance des entreprises		
<i>Cadre réglementaire pour les activités économiques</i>	IGEN1	Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise
	IGEN2	Nombre de procédures pour créer une entreprise
	IGEN3	Indice de rigidité de l'emploi
	IGEN4	Indice de liberté économique
<i>Droit du travail</i>	NGEN5	Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail
	NGEN6	Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Thèmes	Code	Indicateurs
Développement socio-économique		
<i>Dépendance en matière de développement</i>	NDSE1	Dettes extérieures en % de la dette totale
	NDSE2	Dettes totales en % du PIB
	NDSE3	Service payé de la dette en % des exportations de biens et services
	NDSE4	Aide publique au développement en % du PIB
<i>Éducation primaire</i>	NDSE5	Taux brut d'admission dans le primaire
	NDSE6	Taux brut de scolarisation dans le primaire
	NDSE7	Taux net de fréquentation scolaire du primaire
	NDSE8	Ratio élèves/maître dans le primaire
	NDSE9	Taux d'achèvement du primaire
	NDSE10	% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes
<i>Enseignement secondaire</i>	NDSE11	Taux de transition globale du primaire au post-primaire
	NDSE12	Taux brut d'accès au post-primaire
	NDSE13	Taux Brut de scolarisation au post-primaire
	NDSE14	Ratio élèves/classe au post-primaire
	NDSE15	Taux brut de scolarisation dans le secondaire
	NDSE16	Ratio élèves / classe au secondaire (enseignement général)
	NDSE17	Taux de réussite au BEPC
	NDSE18	% des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes
<i>Enseignement supérieur</i>	NDSE19	Taux de réussite au Baccalauréat
	NDSE20	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants
	NDSE21	Pourcentage de filles dans l'enseignement supérieur
<i>Alphabétisation</i>	NDSE22	Taux d'alphabétisation des adultes
<i>Santé</i>	NDSE23	Ratio d'habitants par Centre de Santé et de Promotion Sociale
	NDSE24	Taux de couverture en consultations prénatales CPN2
	NDSE25	% de CSPS répondant aux normes minimales de personnel
	NDSE26	Nombre d'infirmiers dans le secteur public
	NDSE27	Nombre d'infirmiers dans le secteur public pour 10 000 habitants
	NDSE28	Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès
	NDSE29	% de dépôts en médicaments génériques n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles
	NDSE30	% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes
	NDSE31	Prévalence contraceptive
	NDSE32	Taux d'accouchement assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires
	<i>Couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois</i>	NDSE33
NDSE34		Couverture vaccinale DTC3
NDSE35		Couverture vaccinale Polio
NDSE36		Couverture vaccinale BCG

Thèmes	Code	Indicateurs
<i>Nutrition</i>	NDSE31	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
	NDSE32	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance
<i>Mortalité</i>	NDSE33	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile)
	NDSE34	Taux de mortalité infantile
	NDSE35	Taux de mortalité maternelle
<i>Conditions de vie</i>	NDSE36	% des ménages utilisant des combustibles solides
	NDSE37	% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage
	NDSE38	% des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes
	NDSE39	Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants
	NDSE40	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 100 habitants
	NDSE41	% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes
	NDSE42	Réseau routier bitumé
<i>Pauvreté</i>	NDSE43	Incidence de la pauvreté
	NDSE44	Profondeur de la pauvreté
	NDSE45	Sévérité de la pauvreté
<i>Indices composites de pauvreté et du développement humain</i>	IDSE46	Indice du développement humain
	IDSE47	Indice de pauvreté humaine

Annexe 2 : Métadonnées

I. Démocratie et bonne gouvernance politique

NDGP1 : Taux de participation aux élections

Objectif : Mesurer l'intérêt et la confiance des populations dans le système politique et électoral.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de votants}}{\text{Nombre d'électeurs inscrits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet : www.ceni.bf</i>			

NDGP2 : Nombre de partis politiques enregistrés

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques enregistrés auprès de la Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGLPAP/MATD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.			

NDGP3 : Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats inscrits aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet : www.ceni.bf</i>			

NDGP4 : Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats ayant obtenu au moins un siège aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet : www.ceni.bf</i>			

IDGP5 : Indice de stabilité politique

Objectif : Mesurer la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme.

Définition : Indicateur composite calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2002, il reposait sur 4 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. Le Gray Area Dynamics ratings de Merchant International Group a été ajouté en 2003, puis le Country Security Risk Ratings de Global Insight en 2004. En 2006, 3 nouvelles sources ont été ajoutées : le Global Risk Service de Global Insight, Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial.

L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Tous les deux ans entre 1996 à 2002, annuelle depuis 2002.
------------------------------	--	--	---

Source : Rapport « Governance matters »
Site Internet : <http://www.govindicators.org>.

IDGP6 : Indice des droits politiques

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des droits civils.			
Définition : L'indice recouvre le processus électoral, la participation politique et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement. Il repose sur 10 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

IDGP7 : Indice des droits civils et des libertés

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des libertés politiques.			
Définition : L'indicateur composite repose exclusivement sur des avis d'experts. L'indice se rapporte à la liberté d'expression et de croyance, aux droits à la liberté d'association et d'organisation, à l'Etat de droit, l'autonomie personnelle et aux droits individuels. Il repose sur 15 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci. L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 étant la meilleure note.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

NDGP8 : Part du budget du Ministère de la justice (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour renforcer le système judiciaire, assurer son efficacité et son indépendance.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la justice}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$ Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP9 : Part du budget du Ministère de la sécurité (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer la sécurité des citoyens.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la sécurité}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$ Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP10 : Nombre de tribunaux de grande instance

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Nombre de tribunaux de grande instance en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP11 : Nombre de magistrats

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice.			
Définition : Nombre de magistrats en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP12 : Nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de magistrats} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$ Population totale : projections de population de l'INSD. Nombre total de magistrats : enquête annuelle de la DEP du Ministère de la justice.			

Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP13 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre la chose publique, contre les particuliers, contre la famille et les bonnes mœurs et contre les biens.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP14 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers. Les crimes et délits contre les particuliers incluent les meurtres, empoisonnements, parricides, infanticides, coups mortels, assassinats, viols, homicides involontaires, blessures involontaires, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, etc.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP15 : Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles

Objectif : Mesurer l'efficacité des tribunaux correctionnels.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI sur une année}}{\text{Nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles des TGI sur la même année}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP16 : Population détenue (pour 100 000 habitants)

Objectif : Mesurer le niveau de criminalité.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population détenue}}{\text{Population totale}} \times 100\,000$			
La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP17 : Proportion de mineurs détenus

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance juvénile.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jeunes (moins de 18 ans) incarcérés}}{\text{Population totale incarcérée}}$ (en %)			
La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

Population incarcérée

Objectif : Mesurer la fréquentation des maisons d'arrêt et de correction			
Définition : Indicateur = effectif des incarcérés			
La population incarcérée désigne l'ensemble des entrées dans les maisons d'arrêt et de correction au cours d'une année.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP18 : Nombre de femmes au Parlement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes élues lors des élections législatives.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Parlement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Cinq ans.
Source : Union Inter Parlementaire <i>Site Internet : www.uip.org</i>			

NDGP19 : Nombre de femmes au Gouvernement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes ministres, ministres déléguées et secrétaires d'Etat.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Gouvernement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Chaque remaniement.
Source : Journal Officiel <i>Site Internet : www.legiburkina.bf</i>			

NDGP20 : Proportion de femmes dans la Fonction publique

Objectif : Mesurer la participation des femmes dans les fonctions de direction et d'encadrement et les fonctions techniques de l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes employées dans la fonction publique}}{\text{Nombre total d'employés dans la fonction publique}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP20A : Proportion des femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère et P)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres supérieurs dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres supérieurs employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres supérieurs employés dans la fonction publique}}$ Les cadres supérieurs correspondent aux catégories A, 1 ^{ère} et P (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP20B : Proportion % de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2ème)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres moyens dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres moyens employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres moyens employés dans la fonction publique}}$ Les cadres moyens correspondent à la catégorie B et 2 ^{ème}			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP21 : Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés recensés par le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP22 : Nombre de stations de radio locales privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de stations de radio locales privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication. Les radios internationales ne sont pas prises en compte.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP23 : Nombre de chaînes de TV privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de chaînes de télévision privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

IDGP24 : Indice de la liberté de la presse

Objectif : Mesurer l'état global de la liberté de la presse, pour évaluer le degré de liberté dont bénéficient les journalistes et les organisations de presse, ainsi que les efforts déployés par l'Etat pour respecter et garantir le respect de cette liberté.			
Définition : L'indice repose sur un sondage, sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères, il recense les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement). Il note le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations et essaie de saisir le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, ainsi que le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère. Il relève également les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet. Le questionnaire est adressé aux 130 correspondants de Reporters sans frontières dans le monde, ainsi qu'à des journalistes, des chercheurs, des juristes et des militants en faveur des droits de l'homme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Reporters sans frontières.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Reporters sans frontières. <i>Site Internet :</i> http://www.rsf.org			

NDGP25 : Proportion de ménages possédant une radio

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une radio}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP26 : Proportion de ménages possédant une TV

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une télévision}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP27 : Nombres d'ONG (dont ONG locales)

Objectif : Mesurer la participation de la société civile.			
--	--	--	--

Définition : Nombre d'associations et d'ONG enregistrées à la Direction du suivi des organisations non gouvernementales (DSONG)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DSONG.	Désagrégation : Statut (ONG locale / internationale).	Périodicité : Annuelle.
Source : DSONG /DGCOOP/ Ministère de l'économie des finances et du Développement			

NDGP28 : Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso pour une année donnée.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation et nature des plaintes.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP29 : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso en % des dossiers instruits

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouveaux dossiers reçus}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %) Les dossiers instruits correspondent aux nouveaux dossiers reçus pour une année donnée, auxquels s'ajoutent les dossiers non clos des années précédentes.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP30 : Nombre de dossiers clos (en % des dossiers instruits)

Objectif : Mesurer la rapidité de traitement des litiges par le Médiateur du Faso.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dossiers clos}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP31 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des ministères et institutions}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP32 : Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des services publics et organismes à capitaux publics}}{\text{Nombre de dossiers reçus}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP33 : Nombre de saisines de l'administration

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur du Faso.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP34 : Taux de réaction de l'administration

Objectif : Mesurer la réactivité de l'administration aux saisines du Médiateur du Faso			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de réactions (favorables ou défavorables) de l'administration aux saisines du Médiateur}}{\text{Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

Objectif : Mesurer les droits politiques, civils et les droits de l'homme.			
Définition : Cet indicateur composite est calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2000, il reposait sur 5 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, l'indice des libertés de Freedom House, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. En 2002, sont introduits l'indice de transformation de Bertelsmann et l'indice de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, puis l'enquête sur la gouvernance démocratique « Countries at the Crossroads » réalisée par Freedom House et le Rural Sector Performance Assessments de l'IFAD à partir de 2004. Auxquels s'ajoutent l'index sur le budget ouvert du Centre d'Etudes des Priorités Politiques et Budgétaires en 2005, l'Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et les enquêtes de Gallup en 2006. L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : <i>Site Internet :</i> www.govindicators.org .			

II. Gouvernance et gestion économiques

NGGE1 : Taux d'inflation

Objectif : Mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages.			
Définition : Le taux d'inflation annuel est la variation du niveau moyen de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour deux années consécutives.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : INSD.	Désagrégation : Fonction de consommation, groupe et sous groupe.	Périodicité : Annuelle ;
Source : INSD : Publications mensuelles IHPC, Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE2 : Produit intérieur brut (PIB) par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB nominal}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Il permet de mesurer le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE2bis : PIB réel par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses par habitant en terme réel			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB réel}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Il permet de mesurer en terme réel le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE3 : Variation annuelle du PIB réel (en %)

Objectif : Mesurer la création de richesses, c'est-à-dire de la croissance économique, d'une année sur l'autre.			
Définition : Indicateur = $\frac{\sum_i P_{i,t_0} \cdot Q_{i,t} - \sum_i P_{i,t_0} \cdot Q_{i,t}}{\sum_i P_{i,t_0} \cdot Q_{i,t}}$ (%) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Le PIB réel ou <i>en volume</i> est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel est constitué par la valeur des biens <i>i</i> produits au cours de la période <i>t</i> mesurés à prix constants. L'année de base, notée <i>t</i> ₀ , est 1999.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : INSD ou DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE4 : Balance commerciale en % du PIB

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations} - \text{Importations}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La balance commerciale est la différence entre le montant des exportations et celui des importations.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE5 : Part du budget affecté aux ministères prioritaires

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires des ministères prioritaires}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les ministères prioritaires sont les ministères de l'éducation de base et de l'alphabetisation, de la santé et de l'économie et des finances. Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE6 : Part du budget affecté au Ministère de la santé

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la santé}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$ Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ , PNDES.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE7 : Part du budget affecté au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de l'éducation de base et l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du MEBA}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$ Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE8 : Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)

Objectif : Mesurer le degré d'attractivité d'un pays pour les entreprises transnationales.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Flux net d'investissements directs étrangers}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$ Les investissements directs étrangers correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Selon la définition du FMI, une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : DGEP, Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévion / Ministère de l'économie et des finances. BCEAO : Balance des paiements			

NDSE : Balance Biens et services en % du PIB13**Définition :**

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur des biens et services à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations biens \& services} - \text{Imporations biens \& services}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévion, Balance des paiements/ Ministère de l'économie et des finances.			

NDSE : Solde courant extérieur Hors dons en % du PIB13

Définition : cet indicateur traduit le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure. C'est un des critères de convergence de l'UEMOA (norme $\leq -5\%$)

Objectif :			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{solde courant extérieur hors dons}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuelle
Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière			

NDSE : Taux de crédit à l'économie en % du PIB

Définition : cet indicateur mesure le financement de l'activité économique par le crédit bancaire.

Objectif : permet de cerner le degré d'accompagnement de l'activité économique par les financements bancaires			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Montant de l'encours des crédits à l'économie}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : mensuelle
Source : BCEAO, statistiques monétaires			

NDSE38 : Dette extérieur/PIB

Définition : taux d'endettement qui ne tient pas compte de la dette intérieure.

Objectif : Mesure le taux d'endettement extérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{dette extérieure}}{\text{PIB}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : trimestrielle
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NDSE38 : Service de la dette sur recette courante

Définition : C'est le service de la dette rapporté aux recettes courantes

Objectif : Apprécier la soutenabilité de la dette publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique}}{\text{Recette courante}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuel
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NGGE9 : Taux d'activité

Objectif : Mesurer la participation de la population en âge de travailler sur le marché du travail.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 à 64 ans.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE10 : Taux de chômage urbain

Objectif : Mesurer les désajustements et la difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population au chômage}}{\text{Population active}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler.			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE11 : Rapport M2 en % du PIB

Objectif : Mesurer la profondeur monétaire, c'est-à-dire le taux de liquidité de l'économie.			
Définition : Indicateur = $\frac{M2}{\text{PIB nominal}}$ (en %) L'agrégat M2 regroupe la monnaie en circulation, les dépôts à vue, sur livrets et à terme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE12 : Recettes fiscales en % du PIB

Objectif : Mesurer la pression fiscale, c'est à dire l'importance du revenu des citoyens prélevé par l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Les recettes fiscales se composent des impôts sur les revenus et les bénéfiques, des impôts à la charge de l'employeur, des impôts sur la propriété, des impôts et taxes sur les biens et services, des impôts sur le commerce et les transactions internationales.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE13 : Solde budgétaire de base en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et la qualité de la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Solde budgétaire de base}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Le solde budgétaire de base représente les recettes totales (hors dons) auxquels on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE14 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %) Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE15 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %) Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE16 : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (hors charges de la dette)

Objectif : Mesurer dans quelle mesure les décisions budgétaires initiales prises par le législateur sont exécutées fidèlement par l'exécutif.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Budget exécuté (base liquidation)}}{\text{Budget voté (hors charges de la dette)}} \text{ (en \%)}$ Les dépenses initialement approuvées sont celles qui sont inscrites dans la loi de finances initiale adoptée par l'Assemblée nationale. Les dépenses exécutées sont celles mandatées au cours de l'exercice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE17 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Objectif : Mesurer la qualité des prévisions de recettes de la loi de finances.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes réalisées}}{\text{Recettes inscrites à la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Les recettes regroupent les recettes fiscales (impôts sur les revenus et les bénéfices, impôts à la charge de l'employeur, impôts sur la propriété, impôts et taxes sur les biens et services, impôts sur commerce et les transactions internationales) et les recettes non fiscales. Les recettes initialement approuvées sont celles inscrites dans la loi de finances.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Assemblée nationale. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

IGGE18 : Indice de perception de la corruption

Objectif : Mesurer la corruption dans les transactions commerciales internationales.			
Définition : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes-pays : Freedom House – Nations in transit, Economist Intelligence Unit, Price Waterhouse Coopers (indice du manque de transparence), Institut pour la gestion et le développement de Lausanne, le Political and Economic risk consultancy, Banque mondiale (World Business environment survey), Forum économique mondial, Université de Columbia (State Capacity Survey), Gallup International, Banque multilatérale de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale (Enquête sur l'Environnement et les Performances des Entreprises), World Markets Research Centre et Information International. L'IPC est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Transparency International.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle ;
Source : Rapport annuel de Transparency International <i>Site Internet :</i> www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi .			

III. Gouvernance des entreprises

IGEN1 : Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise (en nombre de jours)

Objectif : Mesurer les obstacles administratifs et légaux qu'un entrepreneur doit surmonter pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. L'indicateur relatif aux délais implique une forme de jugement de la part des professionnels interrogés. Lorsque les sources indiquent des estimations différentes, les indicateurs de délais publiés représentent la valeur médiane des diverses réponses données. La méthodologie repose sur l'hypothèse que l'entreprise est pleinement informée des démarches à suivre et qu'elle ne perd pas de temps en accomplissant les procédures.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business. <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN2 : Nombre de procédures pour créer une entreprise

Objectif : Mesurer les procédures administratives et légales pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN3 : Indice de rigidité de l'emploi (%)

Objectif : Mesurer la flexibilité de la législation du travail.			
<p>Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide.</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org.</p>			

IGEN4 : Indice de liberté économique

Objectif : Mesurer la liberté économique.			
<p>Définition : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles. Il repose sur une cinquantaine de variables indépendantes. L'indice correspond à la moyenne des notes obtenues pour chacun des domaines. Il est mesuré sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente la liberté maximum.</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Fondation Héritage en collaboration avec le Wall Street Journal.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Rapport annuel de la Fondation Héritage. <i>Site Internet :</i> www.heritage.org/research/features/index/index.cfm.</p>			

NGEN5 : Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail

Objectif : Mesurer les conflits du travail entre les salariés et leurs employeurs.			
Définition : Nombre d'affaires nouvelles traitées par les tribunaux du travail.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.</p>			

NGEN6 : Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Objectif : Mesurer la couverture sociale des travailleurs de la CNSS.			
Définition : Nombre d'assurés sociaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNSS.	Désagrégation : Direction régionale.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Annuaire statistique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf</p>			

IV. Développement socio-économique

NDSE1 : Dette extérieure en % de la dette totale

Objectif : Mesurer la crédibilité de l'Etat et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette extérieure}}{\text{Dette totale}}$ (en %)			
La dette extérieure représente l'ensemble des engagements extérieurs à la charge de l'Etat contractés envers les partenaires internationaux lors de l'émission d'emprunts pour la réalisation des projets précis, équipements et infrastructures en particulier. Elle est composée du principal et des intérêts.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE2 : Dette totale en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique (intérieure et extérieure)}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
La dette publique correspond à l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure). Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA.	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE3 : Service payé de la dette en % des exportations de biens et services

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Service payé de la dette}}{\text{Exportations de biens et services}}$ (en %)			
Le service de la dette est le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE4 : Aide publique au développement en % du PIB

Objectif : Mesurer la dépendance de l'aide internationale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Aide publique au développement}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGCOOP/MEF, Instrument Automatisé de Prévision.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale de la coopération / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE5 : Taux Brut d'Admission et Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE6 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE7 : Taux net de fréquentation scolaire du primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au primaire âgée de 6 à 11 ans}^*}{\text{Effectif population âgée de 6 à 11 ans}^*}$ (en %)			
* Population âgée de 7 à 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, PDDEB.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE8 : Ratio élèves/maître dans le primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves au primaire}}{\text{Effectif d'enseignants au primaire}}$			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE9 : Taux d'achèvement du primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif élèves nouvellement admis au CM2}}{\text{Population âgée de 11 ans *}} \text{ (en \%)}$ * Population âgée de 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE10 : % des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE11 : Taux de transition globale du primaire au post-primaire

Objectif : Mesurer les flux de l'enseignement primaire qui arrivent dans l'enseignement secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème de l'année N}}{\text{Effectif des élèves du CM2 de l'année N-1}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE12 : Taux brut d'accès au post-primaire

Objectif : Mesurer le parcours scolaire et l'accès à l'éducation primaire post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE13 : Taux Brut de scolarisation au post-primaire

Objectif : Mesurer la couverture de l'enseignement post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{Effectif\ population\ scolarisée\ au\ post - primaire}{Effectif\ population\ de\ 12\ à\ 15\ ans}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE14 : Ratio élèves/classe au post-primaire

Objectif : Mesurer			
Définition : $Indicateur = \frac{Effectif\ d'\ élèves\ du\ post - primaire}{Nombre\ de\ salles\ de\ classe\ du\ post - primaire}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE15 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au secondaire}}{\text{Effectif population âgée de 13 à 19 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Genre, province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE16 : Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves du secondaire}}{\text{Nombre de classes du secondaire}}$			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : Taux de réussite au BEPC

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif d'élèves candidats}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : % des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation secondaire.			
Définition : <i>Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un établissement sec ondaire en moins de 30 min utes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)</i>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE18 : Taux de réussite au Baccalauréat

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : <i>Indicateur = $\frac{\text{Effectif d 'élèves reçus}}{\text{Effectif de candidats présents}}$ (en%)</i>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE19 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiants} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE20 : Pourcentage de filles dans le supérieur

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiantes}}{\text{Nombre total d'étudiants}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE21 : Taux d'alphabétisation des adultes

Objectif : Mesurer l'alphabétisation de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue}}{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Langue, région, genre, groupe d'âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE22 : Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès

Objectif : Mesurer l'importance du paludisme dans les décès dans les formations sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires}}{\text{Nombre de personnes décédées dans les formations sanitaires}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE23 : % de dépôts en médicaments essentiels génériques (MEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles

Objectif : Mesurer l'efficacité de la gestion des stocks en MEG			
Définition : Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles}}{\text{Nombre total de dépôts de médicaments génériques}} \text{ (en\%)} $			
Liste d'indicateurs : PNDS	Producteur : DEP/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » de la DEP/Santé <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE24 : % des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.			
Définition : Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé}}{\text{Nombre total de ménage de l'aire de responsabilité du centre de santé}} \text{ (en\%)} $			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE25 : Prévalence contraceptive

Objectif : Mesurer la planification familiale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive au cours d'une période}}{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans - nombre de grossesses attendues}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE26 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires

Objectif : Mesurer la participation de personnel qualifié aux accouchements.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans une formation sanitaire}}{\text{Nombre d'accouchements attendus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE27 : Taux de couverture vaccinale de la rougeole des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE28 : Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTC3}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE29 : Taux de couverture vaccinale de la poliomyélite des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la poliomyélite}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE30 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois BCG

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE31 : Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS	Producteur : INSD	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE32 : Enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE33 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE34 : Taux de mortalité infantile

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 1er anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 0 à 11 mois}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE35 : Taux de mortalité maternelle

Objectif : Mesurer la mortalité maternelle.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \text{ (pour 100 000)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE36 : % des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)

Objectif : Mesurer la consommation de combustibles solides.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE37 : % des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage

Objectif : Mesurer l'accès à l'électricité de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE38 : % des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux sources d'eau potable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE39 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès aux points d'eau moderne.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de points d'eau modernes}}{\text{Population}} \times 100\,000$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIRH, INSD.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE40 : Télé densité mobile

Objectif : Mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'abonnés au téléphone mobile}}{\text{Population}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : ARCE, INSD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE41 : % des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux marchés.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages – QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE42 : Réseau routier bitumé

Objectif : Mesurer le désenclavement à l'intérieur du pays.			
Définition : Nombre de kilomètre de voies bitumées.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DGR.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE43 : Incidence de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Proportion d'individus considérée comme pauvre dans une population donnée. Un individu est dit pauvre lorsque son bien-être n'atteint pas un niveau considéré comme minimum «raisonnable » selon des critères spécifiés. Indicateur(P_0) = $\frac{\text{Nombre d'individus considérés comme pauvres}}{\text{Population totale}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE44 : Profondeur de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Indicateur(P_1) = $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)$ Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec Z = seuil de pauvreté Y_i = indicateur du niveau de vie du ième individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population totale			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE45 : Sévérité de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition :			
$\text{Indicateur}(P_2) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^2$			
Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n)			
avec			
Z = seuil de pauvreté			
Y _i = indicateur du niveau de vie du i ^{ème} individu			
q = Nombre d'individus considérées comme pauvres			
n = Population			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IDSE46 : Indice du développement humain**Objectif :** Mesurer le développement humain.**Définition :** Indicateur =
$$\frac{\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice de niveau d'instruction} + \text{Indice de PIB}}{3}$$
La formule générale de calcul de chacun des trois indices est la suivante :
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{Valeur min}}{\text{Valeur max} - \text{Valeur min}}$$
 avec :

	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (en année)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combinée (en %)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Liste d'indicateurs :**Producteur :**
PNUD.**Désagrégation :**
Non désagrégé.**Périodicité :**
Annuelle.**Source :** Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.
Site Internet : www.insd.bf

IDSE47 : Indice de pauvreté humaine

Objectif : Mesurer la pauvreté.			
Définition : $\text{Indicateur(IPH)} = \left[\frac{1}{3} (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha) \right]^{\frac{1}{\alpha}}$ <p>Où $\alpha = 3$ P_1 = Probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans(multiplier par 100) P_2 = Taux d'alphabétisme des adultes P_3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population n'ayant pas accès à des points d'eau aménagés et d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : PNUD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003

	Total	Homme*	Femme*	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
GOVERNANCE (en %)					
<i>Fonctionnement de l'administration</i>					
Ceux qui estiment que l'administration fonctionne bien	52	49	55	61	40
Indice de confiance dans : l'administration (en général)	55	52	59	57	48
- le système judiciaire	44	40	47	46	37
- la police	48	46	51	50	41
- l'administration fiscale	46	44	48	48	40
- le système de santé public	52	49	55	56	49
- le système d'éducation publique	59	56	61	65	57
- le parlement	48	44	52	51	43
- les médias	76	76	76	77	77
Perception : évolution de l'administration (solde d'opinion)	-3pts	-8pts	+1pts	+4pts	-11pts
Ceux qui pensent que la corruption est un problème majeur	87	89	86	89	90
Incidence de la corruption sur la population totale	14	19	10	9	22
Poids de la corruption en % du revenu des ménages touchés	0,6	0,6	0,4	2,4	0,3
<i>Rôle de l'Etat</i>					
En faveur de la libéralisation économique	56	58	52	54	57
En faveur du recouvrement des coûts dans le syst. de santé	58	58	59	57	65
En faveur de la privatisation (au moins certaines entreprises)	60	63	55	58	66
DEMOCRATIE (en %)					
<i>Adhésion et perception du fonctionnement</i>					
Niveau d'adhésion : % de ceux favorables à la démocratie	85	84	86	84	86
Estiment que la démocratie fonctionne bien dans le pays	46	43	49	48	43
- la liberté d'expression est respectée	36	33	38	37	38
- l'égalité devant la loi est respectée	27	22	31	26	22
- les élections sont libres et transparentes	38	35	40	35	36
Classe politique reflète préoccupations de la population	20	17	23	23	16
<i>Participation politique et politisation</i>					
Taux de participation à l'élection législative de 2002	68	67	68	63	67
Ont participé à des mouvements (pétition, grève, manifestation)	31	38	23	22	47
Membres de partis ou associations politiques	30	30	30	25	31
Proches d'un parti ou associations politiques	48	52	45	44	53
Se déclarent intéressés par la politique	37	42	34	34	44
ENTRAVES ET PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT (en %)					
<i>Principales entraves au développement du Burkina :</i>					
- problème de gouvernance	84	85	84	82	86
- mentalité de la population	68	68	68	66	74
- poids du passé (colonisation)	55	57	53	57	53
- faiblesse des ressources naturelles	77	74	79	79	76
- interventions étrangères (bailleur, firme)	50	52	47	52	54
<i>Priorités de développement pour les 10 prochaines années :</i>					
- maintenir l'ordre	69	67	71	73	65
- combattre l'inflation	55	51	59	62	43
- accroître la participation des citoyens	48	51	46	43	55
- garantir la liberté d'expression	28	32	24	23	36

NB :* Les pourcentages concernent les ménages dirigés par un homme/femme pour les questions concernant les ménages
Source : Institut national de la statistique et de la démographie : Enquête 1-2-3 de 200